

765^{ème} Séance
Séance Publique
du mardi 16 décembre 2014

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

**ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 30 OCTOBRE 2015 (N° 8.249)**

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- I. DÉSIGNATION DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL NATIONAL AUPRÈS DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE (p. 9908).
- II. POURSUITE DE L'EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2015 (p. 9909).

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE

DE L'ANNEE 2014

Séance Publique

du mardi 16 décembre 2014

Sont présents : M. Laurent NOUVION, Président du Conseil National ; M. Christophe STEINER, Vice-Président du Conseil National ; M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Alain FICINI, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Sophie LAVAGNA, MM. Bernard PASQUIER, Thierry POYET, Jacques RIT, Jean-François ROBILLO, Christophe ROBINO, Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et M. Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

Assistent à la séance : S.E. M. Michel ROGER, Ministre d'Etat ; M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération ; M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Stéphane VALERI, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur du Budget et du Trésor, Délégué aux Affaires Financières.

Assurent le Secrétariat : M. Philippe MOULY, Secrétaire Général ; Mme Elodie KHENG, Conseiller en charge du Budget et de l'Economie ; Mme Dominique PASTOR, Conseiller en charge des Affaires Juridiques ; Mme Stéphanie CHOISIT, Chargée de Mission pour les Affaires Sociales ; Mlle Héloïse CROZET, Rédacteur Principal ; Mlle Audrey VINCELOT, Secrétaire-Sténodactylographe.

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Laurent NOUVION.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

Par ailleurs, je vous rappelle que l'ensemble de cette Séance Publique sera intégralement diffusé sur Monaco Info ainsi que sur le site internet du Conseil National www.conseilnational.mc.

I.

**DÉSIGNATION DE LA DÉLÉGATION DU
CONSEIL NATIONAL AUPRÈS DE
L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU
CONSEIL DE L'EUROPE**

M. le Président.- Avant de poursuivre l'examen de ce Budget Primitif pour l'année 2015, le premier point de notre ordre du jour appelle le renouvellement de la délégation du Conseil National auprès de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, plus communément appelée l'A.P.C.E..

Si, traditionnellement, la désignation de nos représentants auprès des différents organismes parlementaires internationaux s'effectue en même temps que l'élection de tous nos délégués dans les Commissions mixtes de travail avec le Gouvernement, l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe demande que la composition de sa délégation soit communiquée par année civile. C'est la raison pour laquelle nous sommes amenés à nous prononcer ce soir.

Notre délégation auprès de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe est actuellement présidée par M. Jean-Charles ALLAVENA et composée de Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, déléguée, ainsi que de M. Christian BARILARO et M. Bernard PASQUIER, délégués suppléants. Ces membres ont fait connaître à Monsieur le Secrétaire Général leur souhait d'être reconduits dans ces fonctions.

Y a-t-il d'autres candidatures sur le siège ?

S'il n'y a pas d'autre candidature, je vais demander à Monsieur le Secrétaire Général, formellement, de lire la liste définitive des candidats.

M. le Secrétaire Général.-

Président de la Délégation à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe :

M. Jean-Charles ALLAVENA

Déléguée : Mme Béatrice FRESKO-ROLFO

Suppléants : M. Christian BARILARO et M. Bernard PASQUIER

M. le Président.- Merci.

Je vous propose de renouveler cette délégation.

Je mets aux voix la composition de cette délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de la délégation est ainsi adoptée.

(Adopté).

Nous en arrivons maintenant au point principal de notre ordre du jour, à savoir :

II.

POURSUITE DE L'EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2015

M. le Président.- Hier soir, à une heure avancée, nous avons terminé, l'examen de la Section 7 de ce projet de Budget Primitif 2015. Nous reprenons donc nos travaux aux Dépenses Ordinaires, Section 3 – Moyens des Services, page 10 du fascicule budgétaire, pour terminer enfin par les Comptes Spéciaux du Trésor.

Je me permets de vous rappeler qu'il nous appartient d'achever l'examen de ce projet de Budget Primitif ce soir sachant que la séance de demain sera consacrée aux explications de vote des Conseillers Nationaux, avant le vote de la loi de budget.

Monsieur le Secrétaire Général, merci de donner lecture des chapitres du Budget Primitif 2015 consacrés aux Dépenses Ordinaires de l'Etat.

M. le Secrétaire Général.-

SECT. 3 - MOYENS DES SERVICES

A) MINISTERE D'ETAT

CH. 1 - MINISTERE D'ETAT ET SECRETARIAT GENERAL

301.111 - Traitements Titulaires	1.710.600
301.211 - Traitements Non Titulaires	564.400
301.213 - Personnel Hôtel Particulier	445.500
301.261 - Frais de Représentation.....	68.000
301.010 - Frais de Personnel.....	2.788.500
301.251 - Missions & Etudes.....	150.000
301.2511 - Commission de Spoliation.....	5.000
301.020 - Frais d'Etudes & Formation.....	155.000
301.262 - Déplacements	75.000
301.264 - Réceptions	155.000
301.2641 - Relations Publiques	388.000
301.323 - Frais d'Administration.....	142.000
301.030 - Frais de Fonctionnement	760.000
301.350 - Entretien Matériel.....	34.000
301.351 - Achat Matériel.....	21.400
301.040 - Achat & Entretien Matériel.....	55.400
	<u>3.758.900</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- C'est une intervention sur les recrutements prévus globalement au niveau de la Fonction Publique, je ne sais pas si je peux intervenir là où un peu plus loin sur un chapitre spécifique ?

M. le Président.- On peut commencer là, effectivement.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Nous avons vu dans le programme d'action, dans le budget, le nombre élevé de recrutements programmés pour cette année 2015. Mon intention n'est pas basiquement d'en nier la nécessité mais, comme leur nombre est plus élevé que d'habitude, il m'interpelle un petit peu. Donc, j'imagine évidemment que le Gouvernement en a soigneusement vérifié la nécessité et que ce n'est pas parce que les finances vont bien que l'attention se relâche sur ces dépenses de fonctionnement. Madame le Conseiller pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme nous a fait observer hier des recrutements dans son Service qui étaient actés ; on avait l'impression dans nos discussions précédentes que ce chiffre aurait pu être supérieur.

Ce que je veux dire simplement à ce stade, ce sont deux points. D'abord, nous ne doutons pas que le Gouvernement veillera à respecter la priorité nationale par rapport à l'ensemble de ces recrutements et non seulement par rapport à l'embauche mais j'ai envie de dire aussi par rapport à la progression des personnes, c'est-à-dire que lorsqu'un poste s'ouvre, s'il n'est pas spontanément prévu de le proposer aux personnes qui sont hiérarchiquement en dessous, de veiller à le faire parce que l'impression que nous avons souvent, c'est que la priorité à l'emploi est correctement respectée mais que la priorité à la progression parfois n'est pas suffisamment encouragée. C'est une impression, ce n'est pas nécessairement une réalité mais je pense que c'était l'occasion de le rappeler.

L'autre point, et c'est pour cela que l'intervention aurait pu trouver sa place plus tard, est pour souligner que nous étions restés lors de nos séances privées un peu en suspens concernant la création de l'agence de sécurité numérique où il y avait encore un certain nombre de discussions en cours. Il semble à la lecture de ce budget que la décision ait été tranchée, décision de créer une agence de sécurité numérique par rapport

aux séances privées lors desquelles on avait laissé la discussion en suspens. Moi je n'avais pas été extrêmement convaincu par les arguments qui justifiaient la création d'un nouveau service plutôt que par l'extension de fonctions par exemple de la Direction des Communications Electroniques. Donc s'il est possible, soit dans cet article, soit plus tard lorsque nous parlerons du Département de l'Intérieur, de revenir sur ce point pour nous éclairer mieux sur la nécessité de deux services indépendants avec non seulement le coût des recrutements mais aussi les coûts d'achat de matériel, d'investissements de locaux et les coûts récurrents, cela éclairera mon vote sur cette ligne particulière.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur ALLAVENA, je vous remercie.

Sur le respect de la priorité nationale par l'Administration, cela est une règle qui est quasi absolue.

Sur la différence entre une circulaire interne et une publication, je n'ai pas le sentiment que les circulaires internes soient écartées systématiquement, ceci dit M. Robert COLLE est à votre disposition pour faire une statistique récente sur les recrutements faits sur les six derniers mois pour montrer la différence.

Sur le nombre d'emplois, il y a en fait 52 créations et non pas 53 comme M. BURINI l'indiquait dans son rapport parce qu'en fait on a dégelé un poste de vérificateur qui n'était pas occupé, donc cela fait 52. Sur ces 52, nous avons prévu de supprimer 8,5 emplois budgétés, donc on descend à 43,5 et, dans ce dernier chiffre, 14 postes sont précisément créés pour répondre à des augmentations de périmètre.

C'est le cas par exemple des 6 postes budgétés pour l'agence de sécurité numérique dont vous parlez, c'est le cas de 2 postes pour accroître la sécurité autour de la Famille Princière et nous maintenons toujours cette politique qui consiste à essayer de redéployer des postes lorsque nous avons des départs en retraite. Le Gouvernement essaie de tenir une ligne médiane entre la nécessité de créer des postes parce que l'augmentation du périmètre de l'Etat est une réalité, pas seulement l'augmentation du périmètre mais aussi

l'augmentation des usagers. Le fait que par exemple depuis deux ans nous ayons près de 2.000 résidents de plus, ce sont 2.000 personnes qui s'adressent à l'Administration. Donc, il y a plus d'usagers qu'il y a quatre ou cinq ans.

La seconde ligne que nous évitons de prendre c'est d'avoir une gestion trop restrictive de l'emploi. Je vous rappelle que même dans la période de discipline budgétaire renforcée, nous avons maintenu les recrutements, nous n'avons supprimé évidemment aucun poste de fonctionnaires ou d'agents de l'Etat, nous n'avons pas appliqué la règle qui est devenue la vulgate en Europe qui est de remplacer un fonctionnaire sur deux qui part à la retraite, nous ne l'avons pas appliquée. Le Conseil National lui-même demande des postes et c'est légitime.

Evidemment, j'ai toujours en tête chaque fois qu'on recrute un fonctionnaire ou un agent de l'Etat, l'Etat s'engage, pas seulement pour 37 ans mais 37 ans plus la retraite. Donc, c'est quand même un engagement très fort et qui nous empêche de faire machine arrière.

Sur l'agence pour la sécurité on pourra y revenir si vous voulez lors de l'examen des crédits concernant le Département de l'Intérieur. C'est une agence qui relève directement de la mission de sécurité de l'Etat. Dans le pays voisin, elle dépend du Secrétariat Général de la Défense Nationale et elle a pour but de veiller et de prévenir les attaques malveillantes contre l'Etat, mais l'Etat pris au sens privé/public, c'est-à-dire des attaques par Internet, par les réseaux de communication dirigés contre un pays. Régulièrement, il y a des pays sur la planète qui font l'objet d'attaques pour détruire leur système d'information. Le but de cette agence c'est d'établir des référentiels de sûreté de très haut niveau applicables aux systèmes d'informations privés comme publics. Ces référentiels sont d'ailleurs une nécessité si l'on veut développer les services que commencent à offrir Monaco Telecom et d'autres qui sont le « cloud ». Personne n'ira sur un « cloud » s'il n'y a pas de protection suffisante de la sécurité.

En revanche, tout ce qui est commerce électronique reste à la Direction des Relations Electroniques mais on y reviendra si vous voulez au tout début du chapitre concernant le Département de l'Intérieur.

M. le Président.- Merci.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Oui, bien sûr, en France ce sont des structures différentes. Je n'avais

pas perçu lors de la Commission Plénière d'Etude, que dans notre petit pays la nécessité de structures indépendantes étaient aussi marquée si vous l'avez jugé, décidé et argumenté...

M. le Ministre d'Etat.- ... la structure sera opérationnelle 24 heures sur 24 heures pour réagir en cas d'attaque. Ce n'est pas un luxe de se protéger. Nous avons parlé hier des caméras de vidéosurveillance, il y a une protection informatique qu'il faut entreprendre au-delà même de la protection que le service informatique de l'Etat a, évidemment, pour ses ordinateurs. En fait, c'est tout Monaco qu'il faut protéger d'une attaque malveillante et il peut y en avoir.

M. le Président.- Merci beaucoup.

La parole est à Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

En lisant, Monsieur le Ministre, le texte de votre réponse au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale nous apprenons avec satisfaction la création d'un groupe de travail sur la santé, à la composition variable selon les thèmes abordés, groupe dont la fonction sera de définir les grandes orientations par discipline ainsi que l'articulation de l'offre de soin entre les différents établissements de la Principauté.

Ce groupe, j'en ai pris bonne note, n'associe pas le Conseil National à ses réflexions. Les Conseillers Nationaux que vous avez cités parmi ses membres sont présents es qualité en tant que Président de la Commission Médicale d'Etablissement du Centre Hospitalier Princesse Grace, Président de l'Ordre des médecins ou Directeur d'un établissement de soins.

Le Conseiller National Jean-François ROBILLOU nous a ici-même fait une éclatante démonstration de la différence fondamentale qui existe entre ce qu'il est possible de dire dans le cadre de ses fonctions professionnelles ou dans celui de ses fonctions d'élu. Il nous parlait ce jour-là de ses constatations concernant une dérive au sein d'un établissement de soins de la Principauté.

Je ne peux m'empêcher de faire le lien entre ses réflexions et celles de nombreux d'entre nous à propos du positionnement institutionnel du Conseil Stratégique pour l'Attractivité et j'ai le même ressenti lorsque je

pense aux interrogations inquiètes de la Présidente de la Commission de Législation au sujet de certaines hypothèses de délocalisation des forts où s'élabore notre arsenal législatif. Alors, j'ai devant moi une image certainement fictive mais dotée sur ma rétine d'une incontestable persistance. Cette image, c'est celle d'une évolution de notre mode de gouvernance, évolution à laquelle le Conseil National ne me semble pas avoir été associé.

Soucieux comme la majorité à laquelle j'appartiens du devenir de notre système je me demande si je ne devrais pas diversifier mes sujets de préoccupation et laissant pour un temps M. GRINDA et ses collègues batifoler dans le monde magique de l'amendement budgétaire, scruter plus souvent l'horizon institutionnel de Monaco à la recherche d'un amendement d'un autre type.

Merci.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur RIT je sais que certains Conseillers Nationaux n'ont pas apprécié la création du Conseil Stratégique pour l'Attractivité sans rappeler qui l'a créé, qui a nommé les membres, je voudrais dire qu'il n'est pas surprenant et que je m'étonne de votre étonnement, qu'un Gouvernement fasse appel à un Conseil de réflexion stratégique de prospective pour lui communiquer des sujets de réflexions.

Le Conseil National ne pourrait se sentir froissé par cette initiative que s'il se ressentait lui-même comme un conseil de réflexion. Le Conseil National est co-législateur et il a donc un pouvoir, un pouvoir d'Etat partagé avec le Prince, cela n'a rien à voir avec un conseil consultatif et le fait de toujours citer ce conseil ou de souvent citer ce conseil pour le critiquer m'interroge sur la manière dont ceux qui critiquent ce conseil vivent leur propre mandat, Monsieur RIT.

Voilà ce que je voulais dire sur le conseil stratégique, en plus certains membres du Conseil National participent aux travaux du conseil stratégique, les travaux sont publics rien n'y est caché et c'est purement consultatif.

On pourrait dire que le Conseil Economique et Social est de la même nature... je n'ai pas entendu de critique sur le Conseil Economique et Social.

Sur la délocalisation du pouvoir de décision, c'est un vrai procès d'intention, Monsieur RIT, les projets de loi sont élaborés par le Gouvernement, par la Direction des Affaires Juridiques du Gouvernement en liaison, bien sûr, avec les Départements compétents. Vous ne pouvez pas reprocher au Gouvernement de consulter avant de rédiger des projets de loi. Il y a donc forcément des contacts pris par le Gouvernement avec des professionnels du sujet de la loi envisagée. Il y a de nombreuses professions à Monaco qui viennent me voir avec des projets de texte, c'est le cas aussi, je le dis clairement, lorsque les magistrats et les avocats se réunissent pour réfléchir à des évolutions législatives. Ils ont le droit de le faire. Et lorsqu'ils envoient un texte, le texte n'est pas repris par le Gouvernement qui se contenterait de signer, ce texte est retravaillé par la Direction des Affaires Juridiques et je ne vois pas ce qui, sauf à faire un procès d'intention au Gouvernement, est choquant dans cette manière de faire qui est faite dans toutes les démocraties.

Enfin sur le dernier point, Monsieur RIT, je vais laisser à Monsieur VALERI le soin de répondre.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* En ce qui concerne la partie de votre intervention sur le groupe de travail santé, je crois que l'on peut préciser les choses, effectivement. C'est à la demande du Conseil National et de son Président que le Gouvernement a accepté de venir de manière régulière présenter l'évolution du projet fondamental que constitue le futur Centre Hospitalier Princesse Grace et le Gouvernement, par définition, accepte la composition de ce groupe qui a été déterminée librement, souverainement, par le Conseil National. Donc, nous n'avons pas choisi la composition de ce groupe et si vous souhaitez la faire évoluer, évidemment, cela relève des prérogatives du Conseil National. Nous n'avons pas choisi un Président de C.M.E. vous disiez ou un Président de l'Ordre des médecins... nous, nous sommes prêts à venir devant la délégation que le Président et le Conseil National désignent pour discuter et travailler avec vous...

M. le Président.- ... Excusez-moi de vous couper, Monsieur le Conseiller, mais j'ai l'impression qu'il y a une confusion.

(Brouhaha).

Je vous en prie, Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.-... Je vais tenter de la lever et je reviendrai si vous me le permettez, Monsieur le Ministre, à votre réponse.

En fait je fais allusion au groupe de travail évoqué dans son intervention, dans la réponse de Monsieur le Ministre d'Etat qui est en fait un autre groupe de travail. Le problème né de la multiplicité de ces groupes et autres ensembles qui m'a poussé d'ailleurs à demander à Monsieur le Président du Conseil National de simplifier les choses et de réduire le nombre pour que somme toute, le Gouvernement n'ait qu'un interlocuteur, un groupe, et là, il s'agit effectivement d'un groupe de travail qui est défini comme portant fortuitement, je dirais, actuellement où heureusement des Conseillers Nationaux en son sein mais ils le sont bien, et Monsieur le Ministre précise dans son intervention, es qualité. Parce qu'un Président de C.M.E. peut changer, un Directeur d'établissement également et a *fortiori* un Président du Conseil de l'Ordre peut être « débarqué » par les médecins – excusez-moi, Monsieur le Président –. Donc dans ces conditions on pourrait très bien imaginer que ce groupe de travail qui a été tellement souhaité par le Conseil National évolue vers une structure exempte de Conseillers Nationaux.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.* - Effectivement les mots ont un sens et il y a plusieurs groupes. Alors, il y a un groupe au sein du Conseil National, je ne sais pas comment vous souhaitez qu'on le désigne, pour moi c'est, effectivement, le Groupe Santé du Conseil National et donc je confirme ce que j'ai dit.

Par contre, le Ministre d'Etat, de mémoire, devait répondre à une remarque du rapporteur de la commission sur la préparation du schéma d'organisation sanitaire et il a parlé, effectivement, d'un groupe de travail, mais qui n'est pas issu du Conseil National, qui est un groupe de professionnels avec les directeurs d'établissements de santé, avec un certain nombre de médecins concernés, de chefs de service qu'on va consulter au fur et à mesure des prochains mois. Par leur fonction de médecins, certains membres du Conseil National en font partie, car vous savez par exemple, que la réflexion sur la coordination d'I.M.2S et du Service d'Orthopédie du Centre Hospitalier Princesse Grace, est une des réflexions de ce schéma d'orientation sanitaire. On ne manquera donc pas de consulter le chef du service d'orthopédie de l'hôpital public, le Docteur RIT, en tant que chef de ce service. Donc, effectivement, ce groupe-là n'a rien à voir avec le travail du Conseil National bien

évidemment. Par contre, lorsque ce groupe aura terminé ses travaux dans les prochains mois, en 2015, lorsque nous aurons un projet d'orientation sanitaire retenu par le Gouvernement, nous viendrons rencontrer le Conseil National dans la composition que vous souhaitez, pour vous présenter et discuter avec vous de ce schéma d'orientation sanitaire.

Chacun est bien à sa place et chaque chose en son temps.

M. le Président.- Tout à fait.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.* - Maintenant les choses sont claires pour tous.

M. le Président.- Merci. Je vous en prie, Docteur.

M. Jacques RIT.- Très brièvement, Monsieur le Président, pour faire une réponse à Monsieur le Conseiller pour les Affaires Sociales et la Santé.

Cette ambiguïté vient du fait, également, que le chemin d'orientation sanitaire est quelque chose qui intéresse intensément le Conseil National et qui est, comme vous le savez fort bien, totalement liée à notre structure de santé numéro un, d'ailleurs la plus coûteuse, qui est le NCHPG 2.

Donc, on ne peut pas dissocier, à mon sens, ce schéma et les quinze années à venir qui vont voir la construction et l'élaboration des différents services de cet hôpital. Alors, l'ambiguïté est forte.

Si vous me permettez de revenir sur cette notion d'ambiguïté, Monsieur le Ministre, en fait c'est de cette ambiguïté que peuvent naître ces impressions que vous considérez comme absolument hors de propos de la part des Conseillers Nationaux. D'abord nous avons le bonheur de nous appeler Conseil et donc déjà la première ambiguïté est là. Ensuite, nous avons le culte de l'amont, ne confondez pas avec le Dieu du même nom, bien sûr, mais ce qui se passe c'est que nous avons fortement la sensation, et c'est un bien, que le Conseil Stratégique pour l'Attractivité est précisément consulté en amont de l'élaboration des projets gouvernementaux. Alors, nombre d'ambiguïtés proviennent de tout cela.

En ce qui concerne ma collègue, ici, il est vrai que c'est un sujet qui forcément est également difficile à

aborder. On peut avoir des suggestions fructueuses, on peut avoir un produit presque fini, entre l'un et l'autre il peut y avoir, effectivement, un effet de froissement de la Commission de Législation.

Encore une fois, je crois que cela appelle à beaucoup plus d'échanges sur ces points. Je pense que d'ambiguïté il n'y en a pas, ce progrès, cette orientation du Gouvernement vers la participation de non-nationaux à la vie économique de Monaco, leur demandant leurs conseils puisqu'une part de ces membres sont des personnes non monégasques, c'est une bonne initiative mais je rappelle que ce ne sont pas des personnes qui sont élues par leurs pairs... donc, il y a à travailler je crois sur ce sujet, à nouveau un sujet de relation, de bonnes relations entre nos deux Institutions.

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Directement, je pense que le travail principal du Conseil Stratégique n'est pas d'être consulté sur des projets de textes. Cela peut arriver, exemple sur la modernisation de l'économie, la Commission Economique a réfléchi, c'est vrai, ou la Commission Immobilière, mais le but principal du Conseil Stratégique est de réfléchir à des sujets concernant l'avenir de Monaco, l'attractivité, le port, et c'est une réflexion de professionnels souvent étrangers, c'est vrai, c'est une manière d'ailleurs d'associer les résidents à la réflexion sur l'avenir du pays et c'est purement consultatif. Il y a des propositions du Conseil Stratégique qui vont rester dans un tiroir, d'autres, au contraire, vont arriver jusqu'à changer un texte et donc dans un projet de loi qui vous est soumis. Chaque année il y a un rapport d'activité du Conseil Stratégique et avant de rendre public un projet de loi, on peut tout à fait imaginer une séance de travail entre le Conseil National, le Gouvernement et les Président des Commissions par exemple. Moi je suis ouvert tout à fait à ces échanges, je parle en plus sous le contrôle des deux membres du Conseil National qui sont au Conseil Stratégique.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Madame LAVAGNA, ensuite Monsieur CLERISSI et Monsieur GRINDA, sur ce sujet.

Mme Sophie LAVAGNA.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais essayer de faire une intervention stratégique sans qu'elle soit polémique pour autant.

Ce que j'aimerais savoir, je suis arrivée à la fin de la discussion mais j'ai cru comprendre qu'il était question que chaque profession soit à même de présenter la loi concernant sa propre histoire, bon, pourquoi pas chaque personne, pourquoi pas... A quoi bon finalement un Conseil National, on pourrait peut-être tous aller se promener... Je pense que la demande de conseils est légitime, nous sommes les premiers à le faire, et n'est pas opposée à la séparation des pouvoirs. Monsieur le Ministre, vous m'expliquerez mieux, mais si chaque corporation se met à faire du lobbying pour une chose ou pour une autre, je pense que le travail du législateur n'est plus à proprement parler un travail de législateur, comme le vôtre d'ailleurs. Je crois que notre équilibre institutionnel – en tout cas c'est ce que dit la Constitution – est la séparation des pouvoirs. Mais peut-être y a-t-il une modification qui m'a échappé, c'est vrai que je suis très occupée et c'est la raison pour laquelle je suis arrivée un peu en retard et je m'en excuse.

M. le Ministre d'Etat.- La séparation entre l'exécutif et le législatif remonte à MONTESQUIEU au moins, si ce n'est plus ancien, sans doute, et cela n'a pas évolué. Madame LAVAGNA moi je veux bien qu'on vive dans un monde angélique mais vous savez très bien que toutes les professions, tous les groupes veulent des évolutions législatives ou de réglementation. C'est vrai ici, c'est vrai à Paris, c'est vrai à Rome, c'est vrai à Berlin, c'est vrai partout ! Donc vous ne pouvez pas interdire à un Gouvernement – ou alors il faudrait vous l'interdire à vous-même – de recevoir tous les groupes de pression qui viennent vous demander une modification législative, c'est la vie. Vous, vous êtes élus et moi et mes collègues du Gouvernement nous avons été nommés par le Prince pour être proches des gens. Il est normal de recevoir des pêcheurs à la ligne, tel groupe sportif, telle association de quartier et c'est normal d'écouter. Pour autant, cela ne veut pas dire que nous allons dire oui à tout ce qu'ils proposent même s'ils arrivent avec un projet de loi rédigé et c'est vrai aussi pour les magistrats et les avocats, Madame LAVAGNA.

Donc je ne peux pas interdire, et d'ailleurs de quel droit, la séparation du pouvoir des fonctions, pour reprendre les termes de la Constitution, me l'interdirait. Je ne peux pas dire au Directeur des Services Judiciaires : « Attention la loi c'est le Conseil et c'est

moi, ce n'est pas vous donc ne réfléchissez pas à l'évolution de la loi ».... Il faut être raisonnable. D'une certaine manière les magistrats et les avocats sont aussi les sachants dans certaines disciplines, donc c'est même de bonne législation d'écouter ce qu'ils ont à dire sur des textes, par exemple, très techniques. Vous avez voté l'autre jour un texte sur les nullités. Ce texte, les magistrats et les avocats le connaissent donc, on leur a demandé leur avis.

M. le Président.- Je vous en prie, Madame LAVAGNA.

Mme Sophie LAVAGNA.- Excusez-moi, Monsieur le Président, juste pour répondre brièvement à Monsieur le Ministre. Evidemment, moi je suis ravie et je trouve que sur le fond, c'est une très bonne chose de demander l'avis à la fois des avocats dont je fais partie, donc évidemment, et aussi des magistrats qui sont des professionnels. Par ailleurs, c'est une question de relation et, à titre personnel, en tant qu'avocat et j'ai été élue et aussi non élue, je n'aurais pas osé envoyer au Gouvernement un projet de loi. Même en qualité de Conseiller National je n'oserais pas vous envoyer un projet de loi, je vous enverrais une proposition de loi, le cas échéant c'est ce que j'ai fait pour les nullités. Après, c'est vous le Ministre d'Etat, effectivement qui voyez les choses... Si pour vous c'est une manière recevable de fonctionner et qui est conforme à l'intérêt de Monaco... Mais il me semble quand même nécessaire pour que les règles soient claires, qu'il y ait des repères et pour qu'il y ait des repères, il faut que par moment les choses soient remises à leur place. Un conseil c'est un conseil, c'est une demande d'avis ce n'est pas forcément un ordre et ça ne peut pas être appelé comme tel.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Je redis clairement qu'il arrive que le Gouvernement reçoive des avant-projets. Ce qui serait choquant, c'est que le Gouvernement se contente de mettre un coup de tampon et dépose le projet de loi auprès de vous. Vous-même, si vous recevez un avant-projet de proposition de loi, vous allez le regarder, vous allez le modifier, vous allez le faire vôtre avant de le déposer... C'est la même chose lorsque des avant-projets viennent de professions.

Demandez à M. ANSELMi, il vous confirmera ce que je vous dis.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Avant de donner la parole à Monsieur CLERISSI, je voudrais dire qu'en fait l'intervention de mes collègues est uniquement une intervention de prudence et d'anticipation parce qu'effectivement la frontière est très ténue, vous voyez ce que je veux dire, et que nous, ici, bien entendu, nous sommes sous pression parfois par un certain nombre de groupements qui considèrent qu'à la suite des élections, particulièrement, la majorité est tenue par toutes leurs demandes... Certes nous sommes élus mais à partir du moment où il y a un projet de loi qui arrive du Gouvernement pour nous, il est d'essence gouvernementale, bien entendu il s'est imprégné de l'expertise d'un certain nombre de professionnels et je ne peux pas imaginer qu'il aille contre cet avis. Dans ce cas-là, le Conseil National est saisi immédiatement et ensuite les débats commencent au Conseil National dans le cadre des commissions concernées. L'ensemble des élus ce soir ici, dans cet Assemblée, participent, débattent, posent des questions et personne ne nous empêchera jamais, je le dis à l'ensemble des compatriotes, de poser des questions, même les questions embarrassantes, des questions difficiles, ces questions nous vous en faisons part et nous vous les renvoyons à vous, Gouvernement et c'est comme cela que fonctionne notre dialogue institutionnel. Nous avons eu l'impression récemment, sur deux ou trois sujets, que le filtre, le haut filtre gouvernemental ne jouait pas toujours son rôle et qu'un certain nombre de personnes pensaient – ils ont pris leurs désirs pour des réalités, vous nous le confirmez ce soir et je veux bien vous croire – qu'à partir du moment où ils saisissent le Gouvernement, ils font pression sur le Gouvernement via un texte qu'ils vous soumettent ou via un projet, et il va être repris, comme vous l'avez dit de façon un peu directe, « avec un tampon » et envoyé au Conseil National.

Nous avons une solidarité entre le Gouvernement et le Conseil National, nous sommes des filtres, nous jouons notre rôle et nous ne sommes aux ordres de personne ni d'aucun groupe de pression, nous travaillons pour l'intérêt général, et nous essayons, à notre place, bien que nous ne soyons pas des professionnels nous, la Haute Assemblée, de faire au mieux notre travail.

M. le Ministre d'Etat.- Je partage, Monsieur le Président, complètement votre analyse. Chacun d'entre

vous est co-législateur avec le Prince et le Prince agit par son Gouvernement ; chacun d'entre vous a un état qui le distingue des autres personnes. L'élection confère une légitimité et vous confère la mission de co-légiférer et donc d'agir pour l'intérêt général, ce qui est le cas pour le Gouvernement même s'il n'est pas élu mais il a la confiance du Prince qui le nomme. Donc, je suis complètement d'accord avec vous. La société civile peut conseiller, elle peut demander, elle peut faire pression, le Gouvernement aussi quelques fois est victime de pressions, mais personne d'autre que vous – chacun d'entre vous d'ailleurs – et le Prince sont co-législateurs.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre de vos précisions parce que c'est important, y compris pour un certain nombre d'associations, de nos compatriotes qui pensent que les choses sont faciles et évidentes. Cette petite mise au point ce soir me paraît tout à fait salutaire.

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

C'est exactement ce que je voulais dire. Le Conseil Stratégique pour l'Attractivité n'a nullement vocation à décortiquer un texte, analyser un texte législatif, bien entendu le pouvoir législatif est partagé par le Gouvernement et le Conseil National et il n'en sera jamais autrement.

En revanche, il faut le prendre pour ce qu'il est. Donc ce Conseil Stratégique pour l'Attractivité, qui a été créé il y a quatre ans, est un organe consultatif et il est amené à réfléchir sur l'avenir de Monaco, ou sur tout un tas de projets qui peuvent intéresser évidemment les Monégasques. Il est là pour donner et apporter quelques idées et ensuite c'est à nous de les mettre en pratique. On peut voir le verre à moitié plein ou le verre à moitié vide, si on voit le verre à moitié vide on peut critiquer le Conseil Stratégique pour l'Attractivité en se disant que c'est un camp à un contrepouvoir mais alors que dire de l'observatoire du commerce, c'est encore un autre. Il faut s'en servir pour ce qu'il est.

Si les budgets sur la rue Caroline ont été revus, c'est parce que le C.S.A. aussi le demandait et je m'en suis servi ici, je suis revenu vers vous avec mon devoir d'impulsion. Si on a accéléré les travaux sur le Larvotto, c'est parce que le Conseil Stratégique pour l'Attractivité aussi le demandait et je suis très

content d'être appuyé dans mes demandes. Si dans le futur on devait changer la destination de l'Office du Tourisme je précise que c'était un vœu à l'origine du C.S.A.. Donc, que ce soit bien clair, nos prérogatives, notre droit d'impulsion nous les conservons. Il nous donne des indices et c'est un organe de réflexion, donc il faut encore une fois le prendre pour ce qu'il est.

J'ajoute que nous sommes deux élus au Conseil Stratégique pour l'Attractivité, Monsieur Christophe STEINER et moi. M. STEINER y est depuis cette année, moi j'y suis depuis le début. Il existe, c'est ainsi.

M. le Président.- Merci, Monsieur CLERISSI.

Juste pour préciser, les vœux viennent du Conseil Economique et Social. Le Conseil Stratégique pour l'Attractivité peut émettre des avis ou des souhaits, qui passent ensuite par le filtre de Monsieur le Ministre et de son Gouvernement.

Monsieur STEINER.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre je voudrais tout d'abord faire une remarque légèrement désagréable et vous m'en excuserez. Lorsque le Docteur RIT ou l'un des membres du Conseil National soulèvent un sujet, dans le cas présent, celui du Conseil Stratégique pour l'Attractivité, je pense qu'il est malvenu d'utiliser un argument que l'on pourrait qualifier d'argument d'autorité un peu poussé : « Le fait que les membres du Conseil Stratégique pour l'Attractivité soient nommés par Ordonnance Souveraine ». Certes, c'est le fait mais dans cet hémicycle cela a tendance à y exposer le Prince. Or, le Prince est dans un portrait qui est au-dessus de vous, il est au-dessus de tout cela et lorsque vous êtes ici c'est le Gouvernement qui s'exprime et pas Son Altesse.

Ensuite...

M. le Ministre d'Etat.- ... Si vous me permettez, Monsieur STEINER, j'ai dit cela parce que j'ai entendu récemment les membres du Conseil Stratégique pour l'Attractivité « nommés par le Ministre », ce n'est pas le Ministre qui a nommé les membres du C.S.A...

M. Christophe STEINER.- ... Je ne pense pas que M. RIT ait évoqué ce point...

M. le Ministre d'Etat.- Je n'ai pas dit que c'était M. RIT.

M. le Président.- C'est moi qui l'ai dit.

M. Christophe STEINER.- *Errare humanum est.*

M. le Ministre d'Etat.- C'est une manière élégante de répondre, ce n'est pas méchant.

M. Christophe STEINER.- Nous sommes d'accord.

La deuxième chose, justement c'est le rôle du Conseil Stratégique pour l'Attractivité et plus particulièrement le rôle du Conseil National. Tout à l'heure M. ALLAVENA a parlé de la Fonction Publique et vous avez dit que la Principauté ne suivait pas ce qui se faisait à côté, qu'on essayait de préserver les emplois, et que l'on ne faisait pas de diminution de postes. Je répondrai à cela que c'est tout à fait normal puisque la campagne de presse qui a lieu depuis quelques années a toujours souligné que Monaco était un Etat à part dans le monde.

Ensuite, pour revenir au Conseil Stratégique pour l'Attractivité, je suis très content d'y assister, il y a des choses fort intéressantes mais je trouve qu'il y a un petit dévoiement, si vous me permettez, lorsque des informations sont communiquées au C.S.A. bien avant qu'elles le soient au Conseil National, c'est quelque chose qui me gêne. Il n'y a pas que celles données à la presse, il y a aussi des informations spécifiques qui sont données au C.S.A. alors qu'elles auraient dû être communiquées en priorité au Conseil National.

Enfin, il faudrait réfléchir sur le vrai rôle du Conseil Stratégique pour l'Attractivité. Qu'est-ce que cela doit apporter ? Une impulsion stratégique ? Une impulsion tactique ? Tout en faisant bien la différence entre les deux ou est-ce tout simplement une transposition du « Livre blanc 2029 », qui a été récupéré par le Gouvernement pour sauver certaines apparences parce qu'on n'aurait pas voulu que cette initiative appartienne au Conseil National et au Président de l'époque.

J'ai lu quelque part qu'à Monaco on avait un essor de la société civile. Je suis tout à fait d'accord avec

la notion de société civile, bien qu'il y ait plusieurs définitions, vous en conviendrez ! Si les Conseillers Nationaux étaient tous des professionnels de la politique cela aurait un sens. Or, toutes les personnes autour de cette table ont un travail à côté de leur fonction, elles sont mêlées complètement avec la société civile et donc on ne peut pas dire...

(Sonnerie).

M. Christophe STEINER.- ... je peux continuer, Monsieur le Président ?

M. le Président.- Je vous en prie, allez-y.

M. Christophe STEINER.- Merci.

... on ne peut pas dire qu'il y a une société civile et le Conseil National. Le Conseil National, de par la nature même de ses membres, fait partie de la société civile. Est-ce que le Conseil Stratégique pour l'Attractivité a vocation à discuter des propositions de loi qui sont déposées par le Conseil National ? Même si je comprends très bien qu'il y a des lobbies, qu'il y a des textes qui ne peuvent pas plaire à tout le monde mais comme vous l'avez rappelé, le Conseil National a la main mise sur la dernière décision puisque de toute façon il a le rôle d'amendement.

Enfin, pour conclure il me semble que ce Conseil Stratégique pour l'Attractivité essaie d'implanter à Monaco une notion qui avait été soulevée en France au XIX^{ème} siècle, c'est le Saint Simonisme.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais dire deux choses en répondant à votre intervention, Monsieur STEINER. La première c'est que le Conseil National consulte qui il veut sur les projets de loi déposés par le Gouvernement et le Gouvernement consulte qui il veut sur les textes des propositions de loi adoptées par le Conseil National. C'est clair et je pense que tout le monde est d'accord là-dessus.

M. le Président.- Absolument.

M. le Ministre d'Etat.- Donc, le Conseil Stratégique pour l'Attractivité peut être consulté. En l'espèce, ce n'est pas le cas ; d'ailleurs ce sont les professions concernées par la proposition de loi à laquelle vous songez qui ont été consultées et que la Commission des Finances du C.S.A. s'intéresse à un texte qui est public, Monsieur le Vice-Président, je ne vois pas pourquoi je l'interdirais. Cela est la première chose.

La deuxième chose, s'il est arrivé que le C.S.A. ait eu une information avant le Conseil National je vous présente mes excuses, cela a dû arriver une fois, n'est-ce pas M. COLLE, pour un problème de calendrier sur, je crois, la dernière campagne de communication, parce que nous n'avons pas réussi à trouver une date avec vous et que j'étais tenu par les délais. Donc, effectivement, c'est arrivé une fois et si cela devait se reproduire j'accepte volontiers que vous me le reprochiez, cela n'est pas bien et j'essaie de l'éviter et éviterai de le refaire.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Je vous en prie, Monsieur le Vice-Président.

M. Christophe STEINER.- Monsieur le Ministre je vous accorde ma confiance totale sur ce que vous venez de dire mais malheureusement, cela s'est passé plus d'une fois. Je prends, par exemple, le dernier ordre du jour qui a été envoyé au C.S.A. immobilier où, dans la convocation adressée aux membres du C.S.A., est évoquée le sujet concernant les locaux et les bureaux de l'Administration. Les membres du C.S.A. ont été destinataires d'un fichier Excel qui reprend tous les locaux du Gouvernement.

Je ne trouve pas cela normal et vous me permettez de vous le dire.

M. le Président.- Bien.

Je crois qu'il était important d'avoir ces échanges aujourd'hui de manière courtoise et constructive.

Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Très brièvement je voudrais parler du Conseil Stratégique pour l'Attractivité, Monsieur le Ministre, et je partage tout à fait ce que vient de dire le Vice-Président lorsqu'il a rappelé que si nous sommes des

élus nous faisons partie tous de la société civile bien évidemment, c'est une des marques de fabrique de notre Conseil National. Nous sommes bien d'accord là-dessus entre nous.

Juste une petite pique de rappel pour vous, Monsieur le Ministre. A ce Conseil Stratégique pour l'Attractivité, je crois qu'il n'y a toujours pas de membre du monde culturel qui a été nommé. Or, si ma mémoire est bonne et je pense qu'elle l'est, il y a environ un an ou dix-huit mois et plus proche des dix-huit mois qu'un an, vous m'avez assuré de l'inverse. Si un jour on pouvait revenir là-dessus, ce serait très agréable pour nous tous parce que je rappelle quand même qu'en dehors d'être de la distraction, la culture représente beaucoup d'argent en Principauté, beaucoup d'emplois – environ 500 personnes – et que, incontestablement pour tout le monde ici, le monde culture participe à l'attractivité de la Principauté.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, cela n'a pas été possible au dernier renouvellement. Je vais noter et faire en sorte qu'au prochain renouvellement...

(Rires et brouhaha).

M. le Ministre d'Etat.-... Je suis désolé mais je confirme que je vous avais dit que ce serait le cas et puis cela n'a pas été le cas...

M. le Président.- Merci.

Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais revenir, pour changer de sujet, sur le dossier de la modernisation de l'Administration. Je souhaiterais savoir où il en est exactement car de son avancée dépend non seulement l'amélioration des procédures de fonctionnement mais également l'épanouissement personnel et professionnel des compatriotes qui travaillent dans la Fonction Publique monégasque.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Je pourrais évidemment faire une réponse aussi longue que celle de Mme GRAMAGLIA hier mais...

(Rires).

... je ne le ferai pas parce que je pense que ce serait mieux que nous consacrons une Commission Plénière d'Etude spéciale où on vous présenterait tous les volets.

Je rappelle que la modernisation consiste tout d'abord à mettre l'utilisateur au centre de l'action de l'Administration donc cela passe par un management qui utilise différemment l'information que dans une administration traditionnelle. La réforme du management qu'on essaie de mettre en place par de la formation assez soutenue des chefs de service. Pour être simple, cela consiste « au manage » en faisant circuler l'information, pas en la gardant pour soit. D'ailleurs ce type de management se trouve concrétisé par l'usage extrêmement répandu aujourd'hui du courrier électronique entre cadres de l'Administration. Il y a quatre ans, il y avait encore très peu de mails, tout était en papier alors qu'aujourd'hui, les échanges entre services, entre les Départements, se dématérialisent. Il reste toujours un papier, évidemment, mais il y a une autre manière de gérer le rapport hiérarchique. Donc, les chefs de service sont tous en formation assez régulière sur la manière de manager. La dernière formation importante qui a eu lieu avait pour thème : comment gérer la souffrance au travail ? Sous-entendu, c'était évidemment la souffrance des subordonnés mais, dans la session de formation, cela s'est transformé un peu en souffrance des chefs de service, de manière assez intéressante. Premier axe, on fait un effort pour améliorer le management.

Deuxième axe, on fait un effort pour moderniser les outils. C'est le schéma directeur, c'est le changement des postes de travail en janvier, ce sont les mails et les courriers électroniques.

Troisième axe, on essaie de simplifier les procédures. Il y a aujourd'hui de plus en plus de procédures en ligne sur le site Internet, il y en a plus de 20 je crois et normalement elles ont toutes été revues, simplifiées avant d'être mises en ligne. Je dis « normalement » parce qu'il y a quinze jours je suis allé chercher une procédure pour moi-même et j'ai vu qu'elle n'avait pas été simplifiée avant d'être mise en ligne parce qu'on n'y comprenait pas grand-chose... mais en principe elles ont toutes été simplifiées.

Ensuite, le quatrième axe – je dois en oublier – c'est l'accueil, on a vraiment mobilisé les personnels des chefs de service au personnel à l'accueil sur la formation à l'accueil. Vous savez que nous avons fait des formations communes avec la FEDEM et que non seulement nous avons mis les procédures d'accueil en place, bien sûr, mais nous avons aussi un système d'évaluation par un Cabinet extérieur de nos progrès sur l'accueil. Globalement – j'ai d'ailleurs dû écrire à Monsieur le Président, il n'y a pas longtemps, sur ce sujet – l'accueil est bon dans l'Administration mais grâce à cette enquête nous avons identifié quelques services où il faut encore faire des efforts. Ensuite, on a accompagné cet effort d'accueil par la rénovation physique de certains services. Monsieur ROBILLOIN parle, effectivement, de choses qui restent à faire sur le Centre de Contrôle Technique, mais si vous allez au Service des Prestations Médicales de l'Etat vous verrez qu'il y a un changement radical dans l'accueil physique ; à la Direction des Services Fiscaux aussi, au Ministère d'Etat également. Donc on refait petit à petit certains services.

Voilà donc quelques exemples, mais je crois que ce serait bien, Monsieur le Président, si on pouvait y consacrer une réunion.

M. le Président.- C'est une bonne idée, Monsieur le Ministre, qu'un point soit fait sur la modernisation dans l'Administration. En plus nous sommes en plein dans le sujet dans le cadre du projet de loi n° 875 sur les fonctionnaires, donc c'est très bien et je suis sûr que M. FICINI sera tout à fait d'accord ainsi que M. POYET.

On pourra programmer cela, janvier est déjà chargé, donc février ou mars. Il n'y a pas de problème. Nous n'aurons pas beaucoup de temps libre.

Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Juste parce que c'est un sujet que l'on aborde depuis un certain temps et dans la modernisation il y a, évidemment, une nouvelle approche des procédures d'évaluation et il y a quelques années j'avais eu beaucoup de mal à faire admettre l'idée qu'une bonne évaluation marche dans les deux sens, c'est-à-dire que ce n'est pas seulement les cadres qui doivent évaluer les subordonnés mais la base qui doit évaluer le sommet de la pyramide. Est-ce que cette idée a pu faire quelques progrès, Monsieur le Ministre ?

M. le Ministre d'Etat.- Ce qui a fait un progrès certain, c'est une évaluation du haut vers le bas, cela fait sourire mais c'est déjà quelque chose parce que c'est sur la base de l'évaluation que l'on fait les fiches de poste et c'est cela qui permet aussi de faciliter les mutations internes.

Vous savez que nous sommes en attente du vote de la loi sur la Fonction Publique pour réorganiser et redynamiser les mutations internes alors qu'aujourd'hui chaque fois qu'on interroge les fonctionnaires ils se plaignent de l'insuffisante facilité pour avoir une mutation interne et donc, évidemment, le Gouvernement a stoppé la réflexion là-dessus en attente du vote de la loi.

Je dois dire que l'évaluation régulière des agents, qui est une fois par an, est presque généralisée, les fiches de postes sont presque généralisées et lorsque je dis presque, cela veut dire que ce n'est pas encore dans tous les services.

Nous n'avons pas prévu, pour l'instant, l'évaluation dans l'autre sens mais dans les groupes de formation qui sont quand même nombreux, la parole est libre, les groupes ne sont pas organisés hiérarchiquement et nous avons quand même un retour de ce qui se dit chez les agents et les fonctionnaires de l'Etat. Faire évaluer les chefs par les subordonnés il n'y a pas beaucoup d'administrations qui le font.

M. le Président.- Merci beaucoup.

M. Jean-Michel CUCCHI.- C'est quelque chose qui apporte beaucoup et qui fait peur évidemment aux chefs comme vous dites, mais une fois cette première peur passée, contrairement à ce qu'on croit, tout le monde en bénéficie et eux les premiers.

M. le Ministre d'Etat.- Je n'y suis pas hostile. A titre personnel, lorsque j'étais enseignant, pas à l'Université je n'étais évalué par personne d'ailleurs, mais j'ai quand même beaucoup fait de cours ailleurs où on était évalué, on était évalué facilement parce qu'on n'était pas repris si le cours n'était pas bon ou s'il n'était pas apprécié par les étudiants.

Donc, sur le principe moi, je ne suis pas contre.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Ce n'est pas un jugement.

M. le Président.- Merci.

Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Le vocabulaire a été utilisé donc je ne vais pas y revenir dessus. Simplement, je crois que la modernisation passe, vous l'avez dit, par la formation mais le budget formation est quand même, je le rappelle, extrêmement limité et donc si on veut assoir la modernisation sur la formation il faudra quand même penser à augmenter le budget formation pour l'Administration.

La deuxième des choses, juste un point sur l'évaluation. L'évaluation, si elle n'est faite qu'une fois par an, elle ne sert à rien. On peut effectivement, être un peu révolutionnaire comme M. CUCCHI et faire évaluer par la base les chefs, mais il y a aussi le fait que l'évaluation doit avoir des résultats et donc on a intérêt à faire une évaluation en cours d'exercice afin de pouvoir corriger le tir et qu'à la fin de l'exercice on soit dans les clous.

M. le Ministre d'Etat.- Je suis d'accord, Monsieur BOERI, bien sûr. Sur les crédits, ces derniers ont beaucoup augmenté quand même sur les trois ou quatre dernières années. Je n'ai plus en tête les chiffres, mais nous sommes à plus d'1 M€, je crois.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Oui, ces crédits ont beaucoup augmenté et celui auquel vous faites allusion est un crédit général. C'est-à-dire que dans ce crédit-là, par exemple, ne figurent pas tous les crédits que nous allons mettre en place au début 2015 avec le changement des outils de travail car c'est dans le contrat du prestataire. Donc, cela se fera en même temps au moment où la personne viendra pour changer l'outil, au moment où le technicien l'installera. En même temps, des groupes de cinq à six personnes seront dans une autre salle à côté pour se familiariser avec le nouvel outil. Dans la semaine, il est prévu une nouvelle formation. Donc vous en voyez une partie mais pas la totalité. De même des formations, par exemple, concernant l'incendie, elles ne sont pas là parce qu'elles sont versées à la Fédération Patronale mais des formations complémentaires existent. Donc, vous avez raison mais la ligne n'est que partielle.

M. le Ministre d'Etat.- Sur le deuxième point de votre intervention, évidemment, je partage complètement ce que vous dites. Dans l'Administration nous ne sommes pas encore tout à fait à ce niveau-là. Le gros intérêt de l'évaluation pour l'instant c'est de faire faire des fiches de poste car s'il n'y a pas de fiches de poste, comment voulez-vous savoir si un agent travaille bien ou pas si vous ne savez pas ce qu'il doit faire. Donc obliger le chef de service ou le supérieur à mettre noir sur blanc ce qu'il attend du subordonné c'est un exercice extrêmement salutaire. Chaque fois que vous avez eu quelqu'un qui travaillait avec vous, si vous réfléchissez en vous demandant ce que vous attendez de lui, quelles sont ses missions, immédiatement vous changez la perception et le mode de fonctionnement.

Cela avance, la Direction des Ressources Humaines fait un très gros travail mais nous n'avons pas encore couvert tous les services.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Ministre.

La parole est à Monsieur PASQUIER, ensuite à Monsieur BURINI.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais juste rebondir sur les propos de Monsieur CUCCHI en ce qui concerne les évaluations croisées. Je crois que c'est une très bonne chose, effectivement cela fait un petit peu peur au départ mais les gens en bénéficient fondamentalement après.

Moi, j'irais même plus loin. Je pense qu'il faut avoir une évaluation latérale, c'est-à-dire qu'il faut aussi que les subordonnés d'un même chef puissent évaluer d'une manière croisée. Par exemple, que Madame GRAMAGLIA évaluerait M. VALERI et vice-versa et que vous, Monsieur le Ministre, vous ayez à votre disposition les évaluations de ces deux personnes...

M. le Ministre d'Etat.- ... Et que moi je sois évalué par les autres aussi ???

(Rire du Ministre d'Etat).

M. Bernard PASQUIER.- ... non, vous, vous n'êtes évalué par personne...

M. le Président.- Et vous n'avez pas parlé de moi, Monsieur PASQUIER, c'est bizarre...

(Rires et brouhaha).

M. Bernard PASQUIER.- J'avais une intervention, Monsieur le Président, sur l'Inspection Générale de l'Administration, mais elle est très très proche des propos de Mme ROUGAIGNON-VERNIN, donc je pensais la faire maintenant, c'est comme vous voulez ?

M. le Président.- Oui, je préfère parce qu'il va falloir avancer nous en sommes seulement à la page 10, alors je sais que certains me reprochent d'être un peu directif mais c'est pour le bien commun parce que sinon, nous n'allons pas réussir à terminer ce soir.

M. Bernard PASQUIER.- Je suis magnanime parce que j'ai gâché une minute j'aurais pu reprendre cette minute tout à l'heure...

J'ai lu avec une particulière attention le rapport d'activité des Inspections Générales de l'Administration. Ce service, je l'affirme sans ambiguïté, répond à un puissant besoin il ne doit pas servir à recaser quelques fonctionnaires plus ou moins méritants en attente d'une affectation ultérieure qui viendra ou ne viendra pas. Il doit au contraire concentrer en son sein l'élite de l'élite de notre Administration. Un tel propos apparaîtra comme une évidence si ...01 02 26 à quel point notre administration, de l'aveu même de certains fonctionnaires expérimentés qui partagent leurs avis avec leurs élus peut mieux faire qu'elle ne le fait à égalité de moyens. Ses archaïsmes, ses lourdeurs procédurales et le caractère inadapté de certaines de ses approches sont loin d'avoir été toutes éliminées, je crois que nous sommes tous d'accord là-dessus.

J'espère, Monsieur le Ministre, que vous serez satisfait, même flatté, de m'entendre vous rappeler qu'il y a plusieurs années lors de votre arrivée en Principauté, vous avez parlé non pas d'une réforme de l'Administration mais d'une réforme de l'Etat. Pour ma part, ces mots raisonnent avec douceur. Alors, ce rapport de l'Inspection Générale de l'Administration devrait nous apprendre bien des choses là-dessus. Malheureusement, il n'est pas beaucoup plus qu'un catalogue d'activités ponctuelles dont les questions de fond sont à peu près absentes. Il ne nous est pas dit, par exemple, sur quels critères les services sont inspectés, ni les conclusions que l'on peut et doit tirer de ces inspections. Rien ne figure non plus quant aux

repérages des mauvaises pratiques de l'Administration et à la promotion de la bonne gouvernance au sein de celle-ci.

Nos fonctionnaires sont dans l'ensemble bien formés et souvent motivés, il faut que Monaco tire profit de leurs compétences avec des méthodes de management plus moderne. Notre Administration doit être un modèle et nous espérons que le Gouvernement partage cette volonté.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Vous êtes un peu sévère sur l'Inspection Générale de l'Administration. Tout d'abord, reconnaissez que c'est ce Gouvernement qui a créé l'Inspection Générale de l'Administration et que cela a pu paraître une idée saugrenue, que l'effectif de l'Inspection Générale c'est deux inspecteurs : un Inspecteur Général et un Inspecteur, donc il ne faut pas non plus attendre de cette inspection un nombre de rapports considérables et pourtant ils sont déjà assez nombreux. Vous avez un certain nombre d'études de l'Inspection Générale qui sont très intéressantes. Il y en a une sur les Bourses que vous avez eue, il y en a une autre sur les charges domaniales, sur l'A.N.L. qui est très intéressante aussi et là, vous avez des résultats très concrets. Alors pour l'instant, effectivement, la mission de l'Inspection Générale consiste plutôt à étudier des sujets et aller en profondeur sur ces sujets en liaison avec le Contrôle Général des Dépenses d'ailleurs, et il est vrai qu'il n'y a pas eu de rapport sur le fonctionnement général de l'Administration. Cela on pourra peut-être le faire. Pour l'instant à Monaco, l'Inspection Générale de l'Administration n'est pas un cimetière d'éléphants.

M. le Président.- Merci.

Monsieur BURINI et ensuite Monsieur POYET.

Monsieur BURINI, je vous en prie.

M. Marc BURINI.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis désolé, je voulais revenir sur les créations de postes parce qu'il y a quelque chose que je n'ai pas compris. Franchement, dans votre réponse je ne comprends pas ce que veut dire la phrase : « le

Gouvernement a prévu de supprimer 8,5 emplois budgétés jusqu'en 2014 sans aucun licenciement, il va sans dire ». Que signifie « supprimer des emplois budgétés jusqu'en 2014 » ? Ce sont des retraites ?

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Non c'étaient des vacataires ! Et des vacataires, notamment, dans le domaine social et donc la décision qui a été prise aux arbitrages budgétaires suite à la demande de M. Stéphane VALERI, et je crois qu'elle était extrêmement fondée, c'était de pérenniser ces postes. Ils sont créés mais en contrepartie les crédits budgétaires que vous aviez votés pour ces vacances disparaissent.

M. Marc BURINI.- D'accord, merci.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Je profite de la Section 3 relative aux moyens des services pour vous informer de l'avancement de l'étude du projet de loi sur le statut des Fonctionnaires.

Après le vote de la loi sur le Handicap ces derniers jours, la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses s'est aussitôt remise au travail sur ce projet de loi et étudie actuellement les réponses du Gouvernement aux questions posées par la commission.

A ce titre, je voudrais réaffirmer l'engagement de la commission pour une Fonction Publique plus attractive, plus mobile, plus protectrice, plus moderne et je cite l'exposé des motifs « *dont sa richesse réside dans les femmes et les hommes qui la composent, leurs compétences, leurs motivations, leurs formations, leur efficacité.* » Nous ne manquerons pas de revenir vers vous dans les prochaines semaines.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur le Conseiller VALERI, je vous en prie.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Merci, Monsieur le Président.

Juste une précision par rapport à ce qui a été dit par M. COLLE, parce que nous n'en n'avons pas parlé dans ce débat et je voudrais à la fois leur rendre hommage et préciser cette information. Effectivement, j'ai reçu des requêtes légitimes d'un certain nombre d'auxiliaires de vie scolaire par rapport aux huit postes dont parlait tout à l'heure M. COLLE, qui depuis un certain nombre d'années sont vacataires et qui travaillaient sur des postes qui n'existaient pas dans l'organigramme de l'Administration. Or, vous savez que ces personnes effectuent, notamment, une mission très importante qui est d'accompagner les enfants en difficulté, et aussi les enfants handicapés. C'est un sujet cher depuis très longtemps au Conseil National et au Gouvernement Princier et donc il nous a semblé légitime, au bout d'un certain nombre d'années d'ancienneté, lorsqu'il y a satisfaction dans le travail réalisé par ces personnes, qu'elles puissent accéder à un poste stable et à une titularisation si elles sont Monégasques ou bien un contrat à durée indéterminée comme vous êtes en train de l'étudier, un jour, pour les agents de l'Etat qui ne sont pas monégasques.

Voilà pourquoi nous avons stabilisé ces postes et donné à partir de 2015 des postes de titulaires, notamment, à trois Monégasques qui exercent ces fonctions.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur VALERI.
Monsieur GRINDA.

M. le Secrétaire Général.-

CH. 3 - INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION

303.111 - Traitements Titulaires.....	371.100
303.010 - Frais de Personnel.....	371.100
303.323 - Frais d'Administration	3.500
303.030 - Frais de Fonctionnement.....	3.500
	<u>374.600</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

M. Jean-Louis GRINDA.- Puisque M. POYET est intervenu sur le sujet, je le remercie. Moi j'aimerais, très brièvement, Monsieur le Ministre, vous faire connaître notre position.

Nous ne sommes pas du tout d'accord avec le fait que la Fonction Publique soit détricotée entre fonctionnaires et agents de l'Etat, du moins en ce qui concerne l'influence du Conseil National. Il me semble qu'il y a environ 1/3 de fonctionnaires, 2/3 d'agents de l'Etat, plus ou moins, et je trouve qu'ici, dans la représentation nationale, nous devrions traiter de l'intégralité de la Fonction Publique.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur GRINDA. C'est un sujet dont on ne va pas débattre ce soir, cela fait partie de la commission présidée par M. POYET et dont M. FICINI sera d'ores et déjà le rapporteur, avec un gros travail.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 1 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté.

(Adopté).

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 4 - CENTRE DE PRESSE

304.111 - Traitements Titulaires.....	508.000
304.211 - Traitements Non Titulaires	597.600
304.010 - Frais de Personnel.....	1.105.600
304.262 - Déplacements	140.000
304.264 - Réceptions de Journalistes	120.000
304.323 - Frais d'Administration	75.000
304.357 - Photocomposition	110.000
304.030 - Frais de Fonctionnement	445.000
304.325 - Publicité	1.190.000
304.347 - Chaîne Câblée	1.700.000
304.060 - Frais Propres Activité Service.....	2.890.000
	<u>4.440.600</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre.

Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Monsieur le Ministre d'Etat, une petite remarque.

Je voudrais intervenir et surtout attirer votre attention sur une nouvelle pratique qui consiste à cosigner des images filmées que ce soit actualité sportive, des spectacles, actualité tout court, et à les rendre difficilement accessibles, notamment, en exigeant un paiement pour leur mise à disposition. Ces images sont donc gardées dorénavant aux archives audiovisuelles de la Principauté et cela je trouve très bien qu'elles soient consignées en un seul et même endroit. Ce qui me pose problème c'est que pour y accéder, par exemple, une chaîne de télévision veut prendre des images d'un spectacle, dorénavant cette chaîne ou cette maison de production doit payer pour accéder à ces images. La somme est plus ou moins importante, certes, mais je peux vous dire que 9 fois sur 10 la chaîne ou la maison de production refusera de payer. Cela est une certitude. C'est un premier point et je trouve ça dommage parce qu'ainsi la Principauté perd une occasion d'être présentée, représentée sur des chaînes extérieures.

Deuxième chose, toujours sur le même sujet, se pose aussi le problème : à qui appartiennent ces images ? Car cela est un problème infiniment plus subtil encore parce que si on filme un spectacle ou que sais-je encore, ces images appartiennent à ceux qui produisent ce spectacle, aux artistes que l'on voit sur scène et ainsi il me semble que la chaîne de

décision, la chaîne de procédure en l'espèce n'est pas très claire... J'attire juste votre attention aujourd'hui sur ce souci car cela va devenir un problème très rapidement.

M. le Président.- Merci.

La parole est à Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Je m'associe entièrement à ce que dit M. GRINDA. Effectivement, il y a un souci entre la production cinématographique, artistique, d'une façon générale et pour la récupération au niveau des archives audiovisuelles tout le monde doit payer. Il y a un souci, là, qui devrait être approfondi parce qu'effectivement pour l'attractivité c'est quelque chose d'important, et pour les créateurs aussi, surtout.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- C'est un sujet important, il faut distinguer selon le titulaire des droits. Lorsqu'une personne privée, donc hors Etat, remet aux archives audiovisuelles des images, elle garde les droits et l'Association des Archives Audiovisuelles prend des frais techniques qui correspondent à l'archivage, à la restauration, à la mise en ligne, à la numérisation, etc... Donc, lorsque vous demandez une image qui appartient à quelqu'un, les archives audiovisuelles vous facturent les droits et les frais techniques. Ça, c'est partout pareil dans le monde.

Ensuite, le deuxième cas de figure, c'est l'Etat qui est propriétaire des droits parce que c'est l'Etat qui a filmé par le Centre de Presse un spectacle, encore que dans ce cas-là il y a les droits artistiques qui sont à l'intérieur...

M. Jean-Louis GRINDA.- ... Excusez-moi, Monsieur le Ministre, vous pouvez intervenir en tant que producteur, effectivement, mais le droit à l'image existe, donc...

M. le Ministre d'Etat.- ...oui, c'est ça, on les préserve du droit à l'image mais les spectacles, c'est une sous-catégorie ...

(Brouhaha).

M. le Président.- Et oui, c'est comme ça !

M. le Ministre d'Etat.- Oui, c'est une sous-catégorie dans le sujet...

M. Jean-Louis GRINDA.- ... J'ai l'impression que tout le monde m'en veut...

M. le Ministre d'Etat.- Aujourd'hui, l'Etat a signé une convention avec les archives audiovisuelles qui date d'une dizaine d'années au terme de laquelle l'Etat confie au archives le soin d'entretenir les images, les films, etc... et au-delà de 2 ans, jusqu'à une réunion que j'ai tenue la semaine dernière, les archives audiovisuelles facturaient à l'Etat ses propres images. Comme les archives audiovisuelles ne fonctionnent qu'avec une subvention de l'Etat et qu'on m'a rapporté à plusieurs reprises ce que vous avez dit dans votre intervention, j'ai fait une réunion pour dire que maintenant c'était terminé. Lorsque l'Etat demande ses propres images, c'est gratuit pour l'Etat, ce qui est normal puisqu'on a déjà payé les archives et que, vous vous souvenez qu'au rez-de-chaussée de L'Engelin on va aménager près de 800 m² pour les archives audiovisuelles. Donc, pour l'Etat c'est en principe réglé.

Ceci dit, vous savez que c'est dans le cadre de la modernisation de l'Administration, et c'est l'Inspection Générale de l'Administration qui pilote cela, nous avons mis en place une Commission Supérieure des

Archives de l'Etat et que depuis deux ans et demi il y a un énorme travail de recensement archives dans tous les Départements du Ministère d'Etat.

Les archives papiers, nous avons beaucoup avancé dans la distinction des archives qu'il faut envoyer au S.C.A.D.A., d'autres qu'il faut garder, et pour les archives audiovisuelles qui sont très nombreuses, notamment dans le Département de Mme GRAMAGLIA, pour ces archives audiovisuelles, nous allons les confier aux archives audiovisuelles parce que cela me paraît une meilleure solution que de refaire un Service Audiovisuel au sein du Service des archives de l'Etat. C'est pour cela que j'ai indiqué au Président des archives audiovisuelles qui est M. CURAU, Directeur des Affaires Culturelles et à M. VATRICAN, que nous allons refaire une convention entre l'Etat et les archives audiovisuelles. Dans cette convention, évidemment, je prévois que les images soient utilisables gratuitement par l'Etat.

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- C'est un fait nouveau, ce que vous venez de dire et je trouve que c'est vraiment une très, très bonne chose. Je crois qu'il faudrait, dans votre réflexion, associer les personnes intéressées à la cause, c'est-à-dire les Ballets, l'Orchestre, l'Opéra... et qu'on parle tous de la même chose au même moment.

M. le Ministre d'Etat.- Normalement, c'est M. CURAU qui préside et Mme GAMERDINGER dans le Conseil, mais enfin on va y penser, on va le faire.

Par exemple, le projet VASCONI, je ne vais pas remettre le sujet de l'hôpital sur la table...

(Rires).

M. le Président.- ... Non, ce n'est pas la peine !

M. le Ministre d'Etat.- ... mais le projet VASCONI il y a des images, il y a des films... cela présente un intérêt patrimonial, enfin d'archives et si on le laisse dans le placard du Département et bien il y a de fortes chances, dans 20 ans, de ne plus l'avoir. Donc, cela va être envoyé et classé aux archives.

M. Jean-Louis GRINDA.- Monsieur le Ministre, je voudrais conclure avec l'autorisation du Président sur ce sujet, pour l'illustrer par un exemple que tout le monde a pu voir, c'est le mariage de notre Souverain. Nous avons pour le mariage du Souverain organisé, je crois, une cérémonie artistique en plus de la cérémonie religieuse qui était particulièrement brillante, qui a été filmée en direct et encore aujourd'hui, il est impossible d'en sortir le moindre D.V.D.. Pourquoi ? Parce que la question des droits audiovisuels n'avait pas été réglée et c'est quand même extrêmement dommageable. Je suis sûr qu'il y a des dizaines de milliers de touristes qui achèteraient un D.V.D. de ce mariage parce que le film était réussi, la cérémonie brillante, formidable, c'est une merveilleuse image de la Principauté. Donc nous n'avons jamais pu – enfin je dis, nous, mais c'est la Principauté – et ce n'est pas faute d'avoir travaillé, M. VATRICAN sans aucun doute et modestement moi-même au sujet et tout cela parce que l'histoire des droits n'avait pas été bouclée en amont.

Je voulais bien attirer votre attention sur cela.

M. le Ministre d'Etat.- Moi j'ai regardé le très beau D.V.D. du mariage du Souverain dans la Cour du Palais et il y a des trous.... C'est-à-dire que les artistes qui interviennent, on ne les voit pas ! Au cours de la Messe !

M. Jean-Louis GRINDA.- Mais cela est un problème de réalisation ?

M. le Ministre d'Etat.- Non ! Absolument pas, c'est un problème de droit, il y a des « coupes » je ne sais pas qui s'en est occupé, c'est ni M. VATRICAN ni vous, ni moi... donc, voilà.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Je viens d'apprendre qu'il y a eu un film sur le projet VASCONI, c'est un film à gros budget puisque le projet en lui-même a coûté 25 M€ à l'Etat....

(Rires et Brouhaha).

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 5 - DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

305.111 - Traitements Titulaires	553.800
305.211 - Traitements Non Titulaires	789.400
305.010 - Frais de Personnel.....	1.343.200
305.251 - Missions & Etudes	106.000
305.020 - Frais Etudes & Formation	106.000
305.252 - Frais de Contentieux.....	610.000
305.254 - Comité Sup. Etudes Juridiques.....	112.000
305.323 - Frais d'Administration	107.000
305.030 - Frais de Fonctionnement.....	829.000
305.350 - Entretien Matériel.....	1.500
305.040 - Achat & Entretien Matériel	1.500
	<u>2.279.700</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président

Monsieur le Ministre, dans le programme gouvernemental d'action il est fait état de moderniser la législation et d'améliorer la connaissance du droit monégasque, notamment du droit du sport. Je salue d'ailleurs l'apparition au Journal de Monaco de l'Ordonnance Souveraine n° 5.089 et de l'Arrêté Ministériel 2014-671 du 3 décembre dernier instituant un Comité Monégasque Antidopage en application du Code mondial antidopage.

Je souhaiterais connaître le calendrier du Gouvernement quant à la présentation du projet de loi sur le sport qui permettrait la mise en place d'une réglementation ambitieuse de la pratique sportive. Je tiens à rappeler que l'engagement du Gouvernement de soumettre un tel projet de loi était déjà présent dans le programme général d'action de l'année budgétaire 2012.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci. Il s'agit, Monsieur le Ministre, du projet de loi sur le sport dont on entend parler depuis trois ou quatre ans. Savoir juste s'il arrive doucement ou pas et s'il sera déposé sur le Bureau du Conseil National.

M. le Ministre d'Etat.- Il n'est pas mis dans un placard.... Mais la Direction des Affaires Juridiques est très surchargée et puis il n'y a pas que la D.A.J. il y a aussi le Département de M. MASSERON, il y a le Comité Olympique, toutes les Fédérations Sportives, c'est un texte un peu compliqué.

Vous en savez plus, Monsieur MASSERON ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Non, vous l'avez dit, il avance doucement.

M. Christian BARILARO.- Je comprends bien l'encombrement de la Direction des Affaires Juridiques, je ne comprends juste pas pourquoi, si vraiment c'est si compliqué et que vous n'êtes pas certains de pouvoir le présenter, il en est fait état dans le programme général d'action du Gouvernement.

M. le Ministre d'Etat.- Parce qu'il n'est pas abandonné !

M. Christian BARILARO.- C'est juste pour nous rassurer ?

M. le Président.- Pour nous préparer psychologiquement !

(Rires).

M. Christian BARILARO.- ... C'est une forme de sport quoi, c'est le côté psychologique du sport.....

M. le Président.- Merci beaucoup.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 5 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 6 - CONTROLE GENERAL DES DEPENSES

306.111 - Traitements Titulaires	639.600
306.211 - Traitements Non Titulaires	90.300
306.010 - Frais de Personnel.....	729.900
306.323 - Frais d'Administration	10.000
306.030 - Frais de Fonctionnement.....	10.000
	<u>739.900</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur FICINI.

M. Alain FICINI.- Merci, Monsieur le Président.

Suite à des directives communautaires, le Code des marchés publics sur le territoire voisin, par une Ordonnance du 6 juin 2005, impose des obligations de publicité de mise en concurrence à l'Etat et aux collectivités locales. C'est un principe de libre accès à la commande publique, d'égalité, de transparence et de traitement entre les divers souscrivants.

Dernièrement nos deux Institutions ont engagé une réflexion sur un texte qui pourrait répondre aux problèmes que rencontrent nos entreprises lors d'attributions de marchés publics.

Un Etat de droit se doit de se doter de textes de cette importance et nous comptons sur vous, Monsieur le Ministre, pour faire avancer ce projet.

Merci.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Je considère ce texte comme étant prioritaire, il devrait être finalisé assez vite. On a le texte déjà mais il faut encore discuter, il faut en fait que la Direction des Services Judiciaires discute avec les Services Techniques qui vont être les utilisateurs. Cette discussion n'est pas terminée, mais je souhaite vraiment que ce texte ne soit pas enterré et sorte vite. Il fait partie des urgences pour moi.

M. le Président.- Merci beaucoup.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 7 – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES & DE LA FORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

307.111 - Traitements Titulaires.....	2.667.700
307.211 - Traitements Non Titulaires	1.145.000
307.217 - Pre-Salaires	96.200
307.010 - Frais de Personnel.....	3.908.900
307.267 - Formation Professionnelle.....	1.050.000
307.020 - Frais Etudes & Formation.....	1.050.000
307.323 - Frais d'Administration	46.000
307.030 - Frais de Fonctionnement.....	46.000
307.350 - Entretien Matériel.....	2.500
307.040 - Achat & Entretien Matériel	2.500
	<u>5.007.400</u>

M. le Président.- Merci. Nous en avons déjà parlé.

Je vais mettre ce chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 9 - SERVICE CENTRAL ARCHIVES & DOCUMENTATION ADMINISTRATIVE

309.111 - Traitements Titulaires	266.600
309.010 - Frais de Personnel.....	266.600
309.323 - Frais d'Administration	15.000
309.364 - Fournitures Techniques.....	15.000
309.030 - Frais de Fonctionnement.....	<u>30.000</u>
	296.600

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 9 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 10 - PUBLICATIONS OFFICIELLES

310.000 - Publications Officielles	958.500
--	---------

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 10 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 10 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 11 - DIRECTION INFORMATIQUE

311.111 - Traitements Titulaires	267.900
311.211 - Traitements Non Titulaires	1.413.200
311.010 - Frais de Personnel	1.681.100
311.323 - Frais d'Administration	6.000
311.030 - Frais de Fonctionnement.....	6.000
311.350 - Entretien Matériel	500.000
311.351 - Achat Matériel.....	20.000
311.040 - Achat & Entretien Matériel	<u>520.000</u>
	2.207.100

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 11 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 11 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 12 - DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ELECTRONIQUE & DE L'INFORMATION AUX USAGERS

312.111 - Traitements Titulaires.....	153.100
312.211 - Traitements Non Titulaires	266.600
312.010 - Frais de Personnel.....	419.700
312.323 - Frais d'Administration	12.000
312.030 - Frais de Fonctionnement.....	<u>12.000</u>
	431.700

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 12 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 12 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 13 - INSTITUT MONEGASQUE DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES

313.111 - Traitements Titulaires.....	157.400
313.211 - Traitements Non Titulaires	194.500
313.010 - Frais de Personnel.....	351.900
313.323 - Frais d'Administration	45.000
313.030 - Frais de Fonctionnement.....	<u>45.000</u>
	396.900

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 13 aux voix.

Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais ici remercier les fonctionnaires qui travaillent à l'I.M.S.E.E. et le dirigeant qui est très impliqué, qui est passionné et qui fait un travail remarquable. Je profite de cette occasion puisque nous avons parlé hier dans le cadre des Dépenses, du service informatique – pour souligner qu'il serait judicieux que la modernisation de ce service se fasse en étroite collaboration avec l'I.M.S.E.E. qui est grand consommateur de données interservices : par exemple avec les Services Fiscaux pour mener certaines études tout en préservant, évidemment, le secret fiscal. Mais je crois que c'est là l'occasion aussi pour disposer de plus de données et donc encore plus d'études, lesquelles nous seront utiles à la prise de décisions.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Je partage, évidemment, votre avis et je vous remercie, Monsieur BURINI, de ce que vous avez dit sur l'I.M.S.E.E., sur les fonctionnaires qui y travaillent et sur son Directeur. Je transmettrai volontiers à M. GALFRE cette appréciation que je partage entièrement.

M. le Président.- Merci beaucoup, effectivement M. GALFRE et ses équipes font un travail remarquable.

Monsieur CROVETTO.

M. Thierry CROVETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je m'associe bien volontiers aux félicitations de M. BURINI.

A propos de l'I.M.S.E.E., j'espère que l'on pourra aboutir au calcul d'un point d'inflation, d'un indice d'inflation monégasque qui tiendrait compte à la fois de la consommation des habitants de la Principauté et des prix payés par ces derniers donc forcément à Monaco mais également à l'extérieur, qui soit plus proche de la réalité. Ce n'est pas facile mais ce serait très utile à bien des égards.

Enfin, puisque je suis un lecteur assidu des bulletins trimestriels de l'I.M.S.E.E. je m'interroge sur l'état de l'économie monégasque lorsque je constate que le chiffre d'affaires des entreprises monégasques sur les neuf premiers mois de l'année 2014 était en baisse

de 10 % par rapport au chiffre d'affaires sur la même période en 2013 avec, notamment, un recul de 24 % du commerce de gros. Je voulais savoir, Monsieur le Conseiller pour les Finances comment on pouvait interpréter cette évolution.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Compte tenu de la taille du pays, compte tenu du montant des chiffres en cause, il est assez difficile de tirer une conclusion après quelques mois. Les grands pays arrivent à calculer leur taux d'inflation par mois, le taux de chômage par mois, ici, je crois me souvenir que M. GALFRE avait expliqué que c'était compliqué. Quant au taux d'inflation monégasque, pour l'instant M. CHIAPPORI, qui préside le Conseil Scientifique, mais je crois vous l'avoir déjà dit, a exprimé l'hypothèse que le taux d'inflation monégasque serait inférieur au taux d'inflation français et que cela ne présenterait pas forcément d'intérêt de le calculer. M. CHIAPPORI est bien plus savant que moi sur le sujet, je peux vous passer le mail dans lequel il a expliqué cela à M. GALFRE, Monsieur COLLE va le faire. Sur les résultats je ne sais pas s'il y a une meilleure réponse.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Sur la variation du chiffre d'affaires, moi aussi j'ai pris connaissance de ces chiffres assez récemment donc j'ai demandé un travail plus détaillé d'explications, c'est toujours délicat de se prononcer avant d'avoir une année complète. Lorsque je compare la situation du troisième trimestre 2013 au troisième trimestre 2014, je retrouve plutôt des résultats positifs. On en saura plus, évidemment, avec l'année complète mais surtout, ce qui est important, c'est de se dire qu'on observe des variations qui sont plus fortes dans le cadre du chiffre d'affaires que dans le cadre du calcul du PIB. Il est vrai que le calcul du PIB est une estimation plus fiable de la performance réelle de l'économie monégasque et les variations sont de moindre envergure que celles que l'on constate au niveau du chiffre d'affaires qui, alors que ce soit à la hausse comme à la baisse, dépendent parfois d'un secteur, d'une opération, d'un sous-secteur. On a évoqué justement hier dans le cadre des rencontres du commerce le fait que les résultats, dans leur ensemble, étaient plutôt

bons mais que la réalité à l'intérieur du secteur pouvait être très contrastée et qu'on pouvait avoir à un moment donné un sous-secteur, comme par exemple du secteur de l'automobile, des ventes d'automobiles ou encore du secteur de la bijouterie/joaillerie qui a tiré le chiffre d'affaires du commerce vers le haut alors que la réalité est quand même beaucoup plus complexe à analyser. Lorsqu'on voit ces chiffres-là bruts, encore un fois en hausse comme en baisse, on a une indication qui est un peu, pas éloignée de la réalité, mais enfin qui demande à être approfondie et c'est justement le travail que je suis en train d'essayer de faire pour mieux comprendre la réalité. Toutefois, il convient, évidemment, de ne pas s'inquiéter outre mesure parce qu'il faut encore, lorsqu'on compare les chiffres sur une année complète et, notamment, une année glissante, troisième trimestre 2013, troisième trimestre 2014, les résultats sont plutôt stables, voire plutôt bons.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Conseiller.

Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais juste m'associer à la satisfaction générale sur l'I.M.S.E.E. et au vu du budget de 400 000 €, je me demandais si on n'était pas un peu bas... N'ont-ils pas besoin de plus, parce que nous avons quelque chose qui marche bien, ils ont des produits qui répondent à un besoin de la population, des résidents et de tout le monde... 400 000 € lorsque je compare avec certains autres instituts plus ou moins indépendants, on en est à une petite fraction à moins, évidemment, que ces coûts-là ne prennent pas les loyers comme on l'avait évoqué une fois.

Par ailleurs, peut-être un point plus général, Monsieur le Ministre, ce serait bien d'avoir un traitement comptable qui soit le même pour tous ces organismes, parce que si je comprends bien, certains ont les loyers dans leur budget, d'autres pas et pour les modestes Conseillers Nationaux que nous sommes, la comparaison n'en est que plus ardue.

Merci, Monsieur le Ministre.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Normalement pour les Services qui dépendent directement de l'Etat, les loyers ne sont pas inclus, évidemment, puisqu'ils sont logés par l'Etat.

M. Bernard PASQUIER.- Permettez-moi de rebondir parce que je crois que c'est un point important. Dans beaucoup de pays, les instituts de statistiques, par exemple aux Etats Unis, *congressional budget office*, dépendent du congrès et si vous voulez, un tel institut se situe entre les deux pôles de l'exécutif, entre l'exécutif et entre le législatif. Je serais favorable, sans aller jusque-là parce que je comprends bien que c'est un peu compliqué, mais qu'on en fasse un organisme qui soit plus indépendant qu'il l'est aujourd'hui. J'aurais la même réflexion en ce qui concerne le Centre de Presse d'ailleurs.

M. le Ministre d'Etat.- Maintenant l'on trouve l'I.M.S.E.E. formidable, etc... mais je rappelle qu'il a fallu une décision prise personnellement contre l'avis de beaucoup à l'intérieur de l'Administration pour créer l'I.M.S.E.E. que j'ai d'ailleurs rattaché directement au Ministre. Pour cette raison et comme j'ai été, évidemment, sensible à ce que vous dites, c'est-à-dire qu'un institut statistique n'est crédible que si ce n'est pas le Gouvernement qui « tripote » les chiffres, encore que les générations d'élèves ont travaillé en sciences économiques et sociales sur les statistiques de l'Union Soviétique sans que cela gêne beaucoup finalement, ni les parents, ni les professeurs...

M. le Président.-... Et la Corée du Nord aussi.

M. le Ministre d'Etat.- ... Oui la Corée du Nord, Cuba, etc... nous nous sommes par la suite aperçus que tout cela était du vent ! Donc, pour éviter ce reproche, on a créé un Conseil Scientifique, qui est piloté par une personnalité de référence qui est assistée de plusieurs personnalités indépendantes auxquelles le Gouvernement ne donne pas d'instructions.

Voilà l'état des choses, nous verrons l'évolution mais à mon avis je pense que l'I.M.S.E.E. finira par être un institut indépendant. Aujourd'hui, il est quand même très indépendant, évidemment, je peux passer des commandes d'études et vous aussi d'ailleurs, lorsque le Conseil National émet un vœu d'une étude je passe une commande tout de suite, mais la présence de M. CHIAPPORI à la tête garantit qu'il n'y a pas une réécriture des chiffres parce que tous les chiffres sont

vérifiés par lui, par M. CHAMPSAUR qui est une sommité des statistiques, plus les autres membres du Conseil dont Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie.

M. le Président.- C'est Monsieur BURINI qui y assiste.

Monsieur le Ministre, moi je salue, effectivement, tout à fait volontiers parce que c'est un fait, votre implication personnelle dans cette décision. J'étais dans la minorité à l'époque et j'ai d'ailleurs toujours soutenu la démarche et c'est vrai que vous avez tenu bon et vous avez obtenu de créer une véritable structure de référence avec un Comité Scientifique qui, aujourd'hui, est reconnu de tous. Si, dans le cadre des budgets futurs, du Budget Rectificatif, du Budget Primitif, un peu comme la Sûreté, cela fait partie des sujets où je suis sûr, les Conseillers Nationaux seront à vos côtés, si vous avez besoin d'une ouverture de crédit ou de choses supplémentaires et je dois dire que les idées nous viennent au fur et à mesure, à chaque fois que l'on « charge » l'I.M.S.E.E. d'une étude supplémentaire, ce qui n'est pas non plus très facile parce que les effectifs ne sont que de huit personnes, ils ne peuvent pas tout faire tout de suite.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président, de vos mots auxquels je suis sensible. Il faut laisser je crois à M. GALFRE le soin de gérer la croissance. Déjà il y a huit personnes actuellement, alors que lorsqu'il a été nommé il n'y avait qu'une ou deux personnes. Donc en quatre ans on a beaucoup augmenté et je ne crois pas qu'on ait rayé des demandes de crédits qu'il avait faites. Donc, il faut lui laisser gérer cette montée en puissance.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur CLERISSI, je vous en prie.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Juste deux mots encore sur l'I.M.S.E.E. qui est un outil absolument indispensable. On ne peut plus dire n'importe quoi, vous avez raison, les chiffres sont vérifiés, aujourd'hui on sait. J'ai lu les mêmes chiffres que M. CROVETTO au sujet du commerce de gros, en effet, on note cette baisse de 24 %. Je parlais avec M. GALFRE à l'issue des rencontres sur le commerce et il me disait que justement, cette année est en légère baisse de 1 % mais que le commerce de détail qui, je vous le disais, est plutôt mal en point, est tiré vers le haut et aujourd'hui il est en augmentation de 9 % par rapport à l'année précédente. C'est dire si le commerce de joaillerie, bijouterie, et le luxe en général, tire tout le monde vers le haut. C'est à méditer.

M. le Ministre d'Etat.- Et les vêtements aussi.

M. Philippe CLERISSI.- Et les vêtements aussi.

M. le Ministre d'Etat.- Mais cela prouve la volatilité aussi...

M. Philippe CLERISSI.- Alors, j'ajoute aussi que M. GALFRE, je vous l'ai dit en séance privée, aujourd'hui peaufine, affine en permanence ces résultats. Il nous demande chaque mois à tous les commerçants d'imaginer la tendance sur le mois suivant, ce qui est fait régulièrement et je dois dire que c'est absolument indispensable aussi pour prévoir, éventuellement, des actions à mener dans un futur proche. Encore une fois, bravo à M. GALFRE.

M. le Président.- Merci. Je mets donc ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 13 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-*B) DEPARTEMENT DES RELATIONS EXTERIEURES ET DE LA COOPÉRATION*

CH. 15 - CONSEILLER GOUVERNEMENT

315.111 - Traitements Titulaires.....	1.266.000
315.211 - Traitements Non Titulaires	182.300
315.261 - Frais de Représentation	31.000
315.010 - Frais de Personnel.....	1.479.300
315.251 - Missions & Etudes.....	107.000
315.020 - Frais Etudes & Formation.....	107.000
315.262 - Déplacements.....	45.000
315.264 - Réceptions.....	26.000
315.323 - Frais d'Administration	55.000
315.325 - Promotion.....	12.000
315.030 - Frais de Fonctionnement.....	138.000
315.350 - Entretien de Matériel.....	1.500
315.040 - Achat & Entretien Matériel	1.500
315.266 - Particip. Conférences Intern.....	270.000
315.314 - Manifest. Intervent. Extérieures	55.000
315.060 - Frais Propres Activité Service.....	325.000
	<u>2.050.800</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 15 aux voix.

Excusez-moi, Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Excusez-moi mais avant de commencer l'étude de ce Département je voudrais informer la Haute Assemblée, Monsieur le Président le sait déjà, que le mandat de négociation a été adopté par le Conseil Européen. Alors il n'existe aujourd'hui qu'un communiqué de presse qui est sur le site de la Commission Européenne, que chacun pourra voir et que j'ai fait parvenir à Monsieur le Président à l'heure du déjeuner. Ce texte dit en gros que le futur ou les futurs accords permettront la participation au marché unique de l'Union Européenne et permettrait des coopérations dans d'autres domaines. Donc il est clair que le mot intégration dans l'Union Européenne même, et même dans le marché n'est pas utilisé.

Ensuite, le communiqué parle de réduction substantielle des barrières au commerce et à la libre circulation des marchandises. Ensuite il dit : tout en tenant compte de la situation particulière de chacun de ces trois pays.

Je vais essayer par notre réseau à Bruxelles d'en savoir plus sur comment cela s'est passé, d'obtenir les documents préparatoires que j'espère récupérer et je proposerai à Monsieur le Président que le groupe de travail *ad hoc* se réunisse début janvier pour que l'on réfléchisse avant que nous, nous adressions une réponse, savoir si on négocie ou pas.

Voilà les dernières nouvelles.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Ministre, vous m'avez fait parvenir un document qui est arrivé lorsque nous étions en Séance Publique qui est le mandat en anglais...

M. le Ministre d'Etat.- ... C'est le communiqué... le mandat est secret.

M. le Président.- ... Oui, c'est le communiqué, le mandat n'est donc pas officiel, donc lorsque je l'aurai en ma possession, il vous sera transmis mes chers collègues, bien entendu. Je vous ai écrit, Monsieur le Ministre, cet après-midi, concernant le groupe de travail qui est à votre disposition, avec le représentant de la minorité et la délégation du Conseil National qui sera comme nous en avons convenu, variable, en fonction des différents sujets.

Merci beaucoup, nous attendons de vos nouvelles et nous sommes bien entendu à la disposition du Gouvernement au mois de janvier, pour en discuter.

Donc, je mets aux voix ce chapitre 15.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 15 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 16 - POSTES DIPLOMATIQUES

316.111 - Traitements Titulaires.....	3.514.700
316.211 - Traitements Non Titulaires.....	181.900
316.218 - Personnel Ambassades.....	3.476.900
316.261 - Frais de Représentation.....	186.600
316.010 - Frais de Personnel.....	7.360.100
316.252 - Indemnités de Scolarité.....	155.200
316.262 - Déplacements.....	798.100
316.264 - Réceptions.....	768.500
316.323 - Frais d'Administration.....	293.400
316.335 - Fonctionnement des Ambassades.....	1.432.300
316.030 - Frais de Fonctionnement.....	3.447.500
316.351 - Achat Matériel.....	129.500
316.040 - Achat & Entretien Matériel.....	129.500
	<u>10.937.100</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

Une question pour Monsieur le Conseiller, j'ai l'impression que les gens arrivent dans les ambassades et ils y restent *ad vitam aeternam*. Il y en a certains qui sont là depuis, cinq, six, sept ou huit ans. Lorsque j'étais à la Banque Mondiale, on avait une expression qui était « *going local* » et on disait que quand quelqu'un passe plus de trois ou quatre ans dans un même poste très naturellement, que ce soit un homme ou une femme d'ailleurs, il perd un peu le sens de défendre son pays et il devient un local.

J'ai peut-être tort de dire cela mais est-ce que l'on fait quelque chose là-dessus ?

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. José BADIA.- *Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération.-* Vous avez raison si on se réfère alors je ne dirai pas aux règles mais aux coutumes, bien que parfois il s'agisse de dispositions législatives, les ambassadeurs et d'une manière générale les diplomates tournent, effectivement, selon un rythme qui est en général de trois, quatre, cinq ans maximum.

Si ce n'est pas le cas, si cela n'a pas été en tout cas de manière systématique à Monaco, c'est d'abord en raison du petit nombre de personnes susceptibles d'occuper ces postes, du fait de l'expérience que cela exige et donc de la difficulté d'organiser ces mouvements. Ceci dit depuis quelques temps – en tout cas on va fêter l'année prochaine les dix ans du Département des Relations Extérieures et la Coopération – nous tablons sur ces dix années de diplomatie officielle. Un certain nombre de diplomates ont émis le souhait, émettent le souhait de commencer

à se déplacer, à changer dans un esprit d'ouverture. Bien sûr, pour l'essentiel ils n'émettent pas le vœu de rentrer sur la Principauté mais par contre ils souhaitent enrichir leur expérience, se trouver dans d'autres pays et aborder d'autres sujets.

L'affaire est un peu complexe parce qu'on n'est pas diplomate dans une ambassade faisant du multilatéral comme on est diplomate dans une ambassade qui fait du bilatéral, ce n'est quand même pas le même travail, il y a une expérience, une connaissance des institutions internationales qui est importante et donc l'organisation des mouvements est un peu délicate.

Ce que je peux néanmoins dire c'est qu'à la fin de l'année 2015 un certain nombre d'ambassadeurs vont atteindre un âge qui peut justifier qu'ils cessent leurs fonctions ou qu'à tout le moins, par rapport à leur ancienneté, ils changent de poste, cela sera donc sans incidence sur leurs collaborateurs ou d'éventuels nouveaux collaborateurs. Si l'on tient compte du fait que de jeunes gens, des jeunes filles, à l'issue du vivier, forment le vœu, effectivement, d'intégrer la diplomatie je pense qu'à partir de fin 2015, début 2016 on pourra amorcer une circulation assez large au sein des Ambassades.

Ceci dit, nous ne disposons pas de règle comme certains pays qui systématisent le mouvement.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président.

Pour rejoindre un peu les propos de Monsieur le Conseiller pour les Relations Extérieures et la

Coopération, en effet, il n'existe pas à ce jour de règle, en revanche eu égard au nombre de jeunes compatriotes qui font des études de plus en plus poussées et qui peut-être – vous verrez d'un bon œil – aspirent à embrasser une carrière diplomatique, il serait peut-être un jour bienvenu de penser un texte législatif qui puisse prévoir justement une vraie carrière diplomatique, avec l'obligation de changer d'ambassade tous les trois ans, ou quel que soit le délai, et de vraiment donner envie aux jeunes Monégasques de devenir des diplomates de carrière pour ne pas avoir à chercher justement dans les anciens hauts fonctionnaires ou assimilés qui peuvent prétendre à ces postes.

C'est-à-dire que l'expérience dont vous parlez et qui manque cruellement à certains jeunes fonctionnaires pourrait justement être contrebalancée par une vraie formation dans la diplomatie. Que ces jeunes n'aient pas à passer par le vivier parce que le vivier ne doit pas être un frein à ce genre de carrière diplomatique, le vivier c'est vraiment de l'administration, la diplomatie c'est autre chose. Ce serait une bonne idée qu'un jour, un texte législatif définisse une carrière diplomatique.

En tous les cas c'est ce que je souhaite. Merci.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 16 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 16 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 17 - DIRECTION DES RELATIONS DIPLOMATIQUES & CONSULAIRES

317.111 - Traitements Titulaires.....	404.100
317.211 - Traitements Non Titulaires	78.600
317.010 - Frais de Personnel.....	482.700
317.264 - Réceptions.....	330.000
317.323 - Frais d'Administration	44.800
317.030 - Frais de Fonctionnement.....	<u>374.800</u>
	857.500

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 17 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 17 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 18 - DIRECTION DES AFFAIRES INTERNATIONALES

318.111 - Traitements Titulaires.....	261.500
318.211 - Traitements Non Titulaires	263.600
318.010 - Frais de Personnel.....	525.100
318.323 - Frais d'Administration	14.000
318.030 - Frais de Fonctionnement.....	<u>14.000</u>
	539.100

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 18 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 18 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 19 - DIRECTION DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

319.111 - Traitements Titulaires.....	434.900
319.211 - Traitements Non Titulaires	186.700
319.010 - Frais de Personnel.....	621.600
319.251 - Missions & Etudes.....	70.000
319.020 - Frais Etudes & Formation.....	70.000
319.262 - Déplacements	105.000
319.323 - Frais d'Administration	40.000
319.030 - Frais de Fonctionnement.....	<u>145.000</u>
	836.600

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Très brièvement j'avais posé déjà une question à Monsieur BADIA lors d'une Commission Plénière d'Etude me semble-t-il et je voudrais attirer à nouveau l'attention du Conseiller et des membres du Gouvernement pour savoir où en sommes-nous de nos relations avec l'UNESCO. Nous avons fêté il y a quelques années le 60^{ème} anniversaire de l'adhésion de la Principauté à l'UNESCO qui est une association internationale qui me semble particulièrement être fertile pour ce qu'est la Principauté de Monaco puisqu'elle y défend l'éducation, la culture, les valeurs de partage, tout ce qui fait la richesse également de notre pays et j'ai l'impression – mais peut-être je me trompe – que ce canal est un petit peu aujourd'hui non pas sous-estimé parce que l'on a un excellent Ambassadeur qui s'en occupe. Dans l'action internationale qui est la nôtre, quelle est la place de l'UNESCO ? Brièvement, bien sûr.

M. José BADIA.- *Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération.-* Ecoutez je vous remercie de cette intervention. Vous savez qu'il y a eu pendant une durée de cinq ans une participation effective de la Principauté au Comité exécutif de l'UNESCO. Cette période s'est achevée l'an dernier donc il est vrai que l'on peut avoir l'impression que l'action de la Principauté au sein de l'UNESCO a un peu chuté. En réalité il n'en est rien, l'ambassadeur qui est resté en poste, et son équipe n'a même pas été réduite au sens pratique du terme, les actions sont maintenues et se poursuivent au sein de l'UNESCO,

elles sont même dans la continuité de ce qui s'était fait pendant la période de la présence de Monaco au Conseil exécutif.

Ceci dit, je crois qu'il y a une réelle continuité dans ces actions, peut-être pourrait-on faire un peu plus dans ces domaines mais il y a un Comité de l'UNESCO à Monaco qui doit œuvrer et synchroniser ces actions avec celles de l'Ambassade. Un certain nombre de sujets sont valorisés, et je peux dire que peu de temps avant la Journée Nationale de Monaco à Milan, la veille, Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain participera à une journée des océans qui est organisée à la demande de Mme BOKOVA qui est la Secrétaire Générale. Ce sera pour cette année une des actions spécifiques de Monaco auprès de l'UNESCO tout en assurant la continuité, bien sûr, des actions déjà entreprises.

M. Jean-Louis GRINDA.- Je vous remercie beaucoup.

M. le Président.- Merci beaucoup.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 19 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 19 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

C) DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

CH. 20 - CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

320.111 - Traitements Titulaires.....	762.600
320.211 - Traitements Non Titulaires	518.600
320.261 - Frais de Représentation	31.000
320.010 - Frais de Personnel.....	1.312.200
320.251 - Missions & Etudes.....	33.500
320.020 - Frais d'Etudes & Formation.....	33.500
320.262 - Déplacements	65.000
320.264 - Réceptions.....	20.000
320.323 - Frais d'Administration	22.000
320.358 - Protection Civile.....	142.000
320.030 - Frais de Fonctionnement.....	<u>249.000</u>
	1.594.700

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, dans le programme d'action vous parlez d'une étude qui va être finalisée en 2015 qui fait suite à une étude déjà menée au cours de cette année sur les mineurs délinquants.

J'aimerais savoir s'il était possible d'avoir un peu plus de précision sur cette réflexion. Quels sont les professionnels et les institutions auprès desquelles ces enquêtes ont été menées ? Avez-vous déjà à ce jour des premiers résultats, des ébauches de statistiques sur la situation en Principauté des mineurs délinquants ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Comme vous le savez, Monsieur BARILARO, malheureusement, la Principauté de Monaco n'échappe pas aux mêmes évolutions que les pays voisins et comme vous le savez, notamment à l'occasion des enquêtes que nous faisons au titre de l'Education

Nationale, de la Jeunesse et des Sports, nous nous sommes aperçus que nos jeunes avaient les mêmes addictions que les jeunes des pays voisins. Ces addictions amènent malheureusement parfois un certain nombre de mineurs à franchir la ligne blanche. L'étude en question consiste à rechercher la réalité de la situation, les causes et également des solutions dans toute la mesure du possible. Il est bien évident que c'est une étude qui est multiforme et qui concerne plusieurs acteurs, non seulement bien sûr la Direction de la Sûreté Publique mais également les magistrats, les personnels sociaux puisque c'est une situation qui est très complexe, comme vous l'imaginez, et qui nécessite de prendre, dans chacun des services, les éléments de renseignement dont nous avons besoin.

Nous avons évidemment quelques mineurs délinquants régulièrement et nous essayons de remettre les choses dans le droit chemin, ce qui n'est, malheureusement, pas toujours facile.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Conseiller.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 20 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 20 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 21 - FORCE PUBLIQUE - CARABINIERS

321.111 - Traitements Titulaires.....	5.147.500
321.121 - Indemnités diverses	850.600
321.211 - Traitements Non Titulaires	292.600
321.010 - Frais de Personnel.....	6.290.700
321.252 - Indemnités & Vacations.....	51.000
321.265 - Transport & Déménagement	30.000
321.323 - Frais d'Administration	13.000
321.371 - Habillement.....	219.200
321.030 - Frais de Fonctionnement.....	313.200
321.350 - Entretien Matériel.....	104.800
321.351 - Achat Matériel.....	112.100
321.040 - Achat & Entretien Matériel	<u>216.900</u>
	6.820.800

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 21 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 21 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 22 - SÛRETÉ PUBLIQUE - DIRECTION

322.111 - Traitements Titulaires.....	22.684.100
322.121 - Indemnités Diverses	2.784.800
322.211 - Traitements Non Titulaires	1.310.800
322.010 - Frais de Personnel.....	26.779.700
322.252 - Indemnités & Vacations.....	1.500
322.323 - Frais d'Administration	162.000
322.030 - Frais de Fonctionnement.....	163.500
322.350 - Entretien Matériel.....	670.800
322.351 - Achat Matériel.....	1.077.100
322.371 - Habillement.....	300.100
322.040 - Achat & Entretien Matériel	2.048.000
322.352 - Groupe de Sécurité	725.000
322.514 - Frais Financiers	2.500
322.060 - Frais Propres Activité Service.....	727.500
	<u>29.718.700</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Très brièvement, juste deux mots pour féliciter l'action de la Sûreté Publique, Messieurs ASSO et MARANGONI, pour les résultats obtenus, qui participent grandement aussi à l'attractivité de la Principauté. La sécurité aujourd'hui c'est un de nos principaux atouts et dans tous les domaines que ce soit en accidentologie, les cambriolages, les délits divers, encore une fois merci pour tout et que cela continue.

M. le Président.- Merci.

Je vous en prie, Monsieur le Conseiller.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Je remercie Monsieur CLERISSI pour ses propos que je transmettrai à mes collaborateurs de la Direction de la Sûreté Publique qui y seront très sensibles parce qu'effectivement, nous avons la chance en Principauté de Monaco d'avoir des fonctionnaires de police qui sont particulièrement motivés et justement peut-être aussi parce qu'ils sont particulièrement motivés et particulièrement soutenus par l'ensemble des pouvoirs publics, par le Prince Souverain, bien entendu, par le Gouvernement mais aussi par les élus, cela leur amène une motivation beaucoup plus forte et je pense que ce n'est pas pour rien dans les résultats qui sont effectivement obtenus.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Conseiller, effectivement, et également saluer le travail qui a été fait lors de la réunion d'Interpol qui ne fait que renforcer le côté « à part » et remarquable de la Sûreté Publique Monégasque, par la présence du Souverain qui l'a inaugurée et dans la continuité d'un de ses aïeux qui était le Prince Albert 1^{er}. Je crois

qu'il était très important et très intéressant d'avoir ce rappel près de 100 ans après.

Je voulais également vous dire que dans le cadre des équipements immobiliers de la Sûreté Publique, la rue Notari le QG doit, manifestement, se rénover. Monsieur le Ministre, je sais que l'on ne peut pas tout faire en même temps et que ce n'est pas simple mais manifestement les conditions de travail d'un certain nombre de personnels ne sont pas très faciles, avec une superficie réduite et des missions de plus en plus grandes, une délinquance de plus en plus complexe à gérer. Vous aurez également le Conseil National à vos côtés dès que vous l'aurez décidé. Je crois que d'ores et déjà il faut réellement engager une grande réflexion là-dessus, sur les infrastructures de la Sûreté Publique et les structures immobilières en bas. J'y suis allé plusieurs fois, pas uniquement de façon officielle, même de façon officieuse et il est vrai qu'il faut le faire. Donc le Conseil National est à vos côtés sur ce sujet important.

Je vous en prie, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président. L'enquête faite par un Cabinet indépendant sur l'accueil à partir de questionnaires anonymes montrait dans les deux ou trois mauvaises notes relatives, nous sommes au-dessus de 90 % mais enfin nous ne sommes pas à 100 %. Le service des cartes de résidents était en rouge et avait une mauvaise note s'agissant plus particulièrement de l'accueil, à cause des locaux, pas à cause des fonctionnaires. Donc nous avons un projet – je n'ai plus en tête le calendrier – mais qui devrait arriver vite.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* C'est en fonction de l'aménagement de la médiathèque et donc des transferts de la Bibliothèque municipale...

M. le Président.- Et oui, c'est le système des puzzles à la monégasque ...

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* ... bien sûr, et cela a le gros avantage d'être tout à fait proche et il est vrai que l'amélioration des conditions d'accès, notamment, des résidents étrangers, est une priorité du Gouvernement d'autant plus comme le rappelait Monsieur le Ministre d'Etat, qu'il y a une augmentation sensible de demandes de cartes de séjour en Principauté de Monaco.

M. le Président.- Exactement. Et vous avez aussi d'ailleurs, de l'autre côté de la Bibliothèque Notari un espace qui est totalement inutilisé, qui pourrait être une terrasse, qui pourrait être un espace dédié peut-être à la Sûreté ou en tous les cas l'Administration qui occupe cet immeuble, vous vous souvenez, au-dessus du Casino, en gravier et comme à Monaco chaque espace doit être utilisé, je pense que ce serait bien de lancer une réflexion là-dessus aussi. Je livre cette idée à Madame le Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme ainsi qu'à Mme FROIDEFOND-CANIS qui est aussi sa collaboratrice, voilà un espace qui n'est pas du tout utilisé et qui dépend en partie d'une copropriété où l'Etat à son mot à dire et je crois qu'il serait bien d'essayer d'y réfléchir.

Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Sur un autre sujet, je voudrais faire part de mes encouragements. Depuis de nombreuses années nous constatons la volonté du Gouvernement de favoriser pour des Monégasques l'accessibilité à l'école de Commissaire de Police en France.

Dans le passé, trois Monégasques devinrent Commissaires de Police.

Depuis 2006, des accords entre la France et Monaco permettent qu'un Commissaire Divisionnaire monégasque puisse diriger la Sûreté Publique, ce que nous espérons dans l'avenir.

Depuis 2006, trois Monégasques sont ou seront de nouveaux commissaires. Un, étant devenu Directeur Adjoint, un autre en fonction depuis peu et un troisième à partir de juin 2015.

Les élus félicitent ces Monégasques qui ont su faire valoir leurs capacités, sans privilège ni favoritisme mais dans un cursus de formation particulièrement difficile au même titre que leurs collègues français.

Actuellement nous observons une bonne collaboration et complémentarité entre les personnes compétentes de nationalité française et monégasque. Nous nous en réjouissons car grâce à leur expérience et leur implication dans l'environnement monégasque, le niveau d'excellence de la sécurité est maintenu.

Lorsque nous n'aurons plus le privilège de bénéficier des compétences françaises, il sera opportun de permettre à des Commissaires monégasques d'accéder,

successivement, aux plus hauts postes de responsabilités.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOISSON, nous sommes tous solidaires de votre déclaration.

Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Vous avez raison, Monsieur le Président, nous sommes tous solidaires de la déclaration de M. BOISSON à tel point que c'est exactement la même...

M. le Président.- ... On gagne du temps !

M. Christian BARILARO.- Je voulais, en effet, souligner le fait que deux compatriotes viennent d'être nommés Commandant de Police en charge de la Police Maritime aéroportuaire et Commissaire de Police en charge de l'Administration et de la Formation. Je pense qu'ici tout le monde s'en réjouit et, en effet, il y a eu un compatriote qui a occupé de façon intérimaire la fonction de Directeur de la Sûreté Publique et j'espère dans un futur proche qu'il pourra à nouveau, de façon définitive, occuper ce poste. C'est tout ce que nous lui souhaitons ici et c'est bien de pouvoir le rappeler quand même lors des Séances Publiques.

M. le Président.- Merci, Monsieur BARILARO, nous l'espérons tous.

Je vous en prie, Monsieur le Conseiller.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Pour être tout à fait exact, le Commandant Patrick RAINIER qui était déjà en l'occurrence chef de division puisqu'il avait la Division de l'Administration et de la Formation, est passé effectivement à la Division de la Police Maritime et aéroportuaire en remplacement du titulaire du poste qui est parti à la retraite. Il a été remplacé à la Division de l'Administration et de la Formation par le nouveau commissaire monégasque qui est sorti de l'école nationale des commissaires il y a donc quelques mois, en l'occurrence au mois de juin et le poste dont ce commissaire avait occupé l'intérim, c'est-à-dire la Division d'accueil des étrangers sera occupé par le commissaire qui est actuellement en fin de formation à l'école des commissaires. Je crois que c'est une bonne chose et en l'occurrence, effectivement, c'étaient d'ailleurs les engagements qui avaient été pris ici et qui avaient été répétés et qui sont tenus.

M. le Président.- Merci beaucoup.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 22 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 22 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 23 - THÉÂTRE DES VARIÉTÉS

323.111 - Traitements Titulaires.....	98.600
323.211 - Traitements Non Titulaires	115.800
323.214 - Personnel vacataire.....	50.000
323.010 - Frais de Personnel.....	264.400
323.323 - Frais d'Administration	3.000
323.343 - Frais Généraux	57.000
323.030 - Frais de Fonctionnement.....	60.000
323.351 - Achat Matériel.....	12.700
323.381 - Petits travaux et entretien.....	13.200
323.040 - Achat & Entretien Matériel	<u>25.900</u>
	<u>350.300</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BOERI, je vous en prie.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Presque pour la forme, c'est un lieu où toutes les associations travaillent en permanence et je sais que des aménagements et des souplesses ont été faits avec le personnel. Toutefois, cinq personnes pour faire tourner la maison ça me semble très insuffisant, d'autant que les gens travaillent et préparent le soir. Je pense qu'il faudrait regarder comment allouer

quelques ressources supplémentaires, même si de la souplesse a été introduite avec l'Auditorium.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Conseiller de Gouvernement l'a noté.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 23 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 24 - AFFAIRES CULTURELLES

324.111 - Traitements Titulaires.....	630.400
324.211 - Traitements Non Titulaires	232.900
324.010 - Frais de Personnel.....	863.300
324.323 - Frais d'Administration	20.600
324.325 - Promotion.....	24.900
324.030 - Frais de Fonctionnement.....	45.500
324.340 - Annuaire des Artistes.....	6.200
324.346 - Dépôt légal - Acquis. ouvrages	13.300
324.347 - Chapelle de la Visitation.....	4.800
324.348 - Salle quai Antoine 1 ^{er} & Atelier.....	155.300
324.349 - Patrimoine artistique	95.000
324.060 - Frais Propres Activité Service.....	<u>274.600</u>
	1.183.400

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 24 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 24 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 25 - MUSÉE D'ANTHROPOLOGIE

325.111 - Traitements Titulaires.....	103.400
325.211 - Traitements Non Titulaires	368.000
325.010 - Frais de Personnel	471.400
325.313 - Prospection, Fouilles & Etudes.....	7.500
325.323 - Frais d'Administration	43.200
325.371 - Habillement.....	1.000
325.030 - Frais de Fonctionnement.....	51.700
325.350 - Entretien Matériel.....	10.200
325.351 - Achat Matériel.....	8.500
325.040 - Achat & Entretien Matériel	<u>18.700</u>
	541.800

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 25 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 25 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 26 - CULTES

326.111 - Cultes - Traitements	918.700
326.211 - Traitements Non Titulaires	423.400
326.261 - Evêché - Frais représentation	11.500
326.010 - Frais de Personnel.....	1.353.600
326.321 - Evêché - Chancel. & Curie épisc.	107.900
326.326 - Evêché - Frais de pastorale	142.300
326.030 - Frais de Fonctionnement.....	250.200
326.344 - Cathédrale - Subvention Fonctionnement	80.100
326.3441 - Paroisse Ste Devote - Subvention	86.600
326.3442 - Paroisse St Martin - Subvention	97.400
326.3443 - Paroisse St Nicolas - Subvention	67.600
326.3481 - Maîtrise - Fonctionnement	141.400
326.3483 - Maîtrise - Déplacements	92.000
326.060 - Frais Propres Activité Service.....	<u>565.100</u>
	2.168.900

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Une intervention très brève qui fait montre d'une sacrosainte curiosité. Les frais de fonctionnement ont augmenté entre le Primitif 2014 et le Primitif 2015 de manière conséquente bien qu'ils ne soient en valeur absolue spécialement élevés, est-ce qu'il y a une explication à cela ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.*- Je vais la chercher et je vous donnerai l'explication avant la fin de nos travaux.

M. le Président.- Merci beaucoup.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 26 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 26 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 27 - EDUCATION NATIONALE - DIRECTION

327.111 - Traitements. Tit. Direction.....	1.466.100
327.112 - Pers. Tit. Affect. Ets. Priv. Div.	3.356.400
327.122 - Heures Suppl. Pers. Tit. Affecté	136.300
327.211 - Traitements Non Tit. Direction	1.203.300
327.212 - Pers. Non Tit. Affect. Et Priv. Div.	369.100
327.222 - Heures Supp. Pers. Non Tit. Affect.	18.200
327.010 - Frais de Personnel.....	6.549.400
327.252 - Vacances Inspection & Examens.....	4.000
327.253 - Orientation Scolaire.....	17.900
327.254 - Promotion Sociale	32.500
327.323 - Frais d'Administration.....	16.500
327.030 - Frais de Fonctionnement.....	70.900
327.350 - Entretien Matériel.....	1.000
327.351 - Achat de Matériel	12.000
327.040 - Achat & Entretien Matériel.....	13.000
327.262 - Transport d'élèves	471.400
327.312 - Hygiène scolaire	46.000
327.324 - Commission Langue Monégasque.....	17.500
327.3281 - Loisirs Dirigés.....	17.800
327.3282 - Prix.....	49.200
327.3283 - Modernisation Equip. Pédag.	19.100
327.329 - Foyers Socio-Educatifs	12.600
327.340 - Cantines Scolaires-Part. Etat	11.700
327.341 - Comité Monégasque Anti Dopage.....	60.000
327.359 - Option Inter.-Anglais Renforcé	20.400
327.060 - Frais Propres Activité Service.....	725.700
	<u>7.359.000</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Je ne sais pas si le Président de la Commission de l'Education et de la Jeunesse souhaite intervenir avant ? Je ne voudrais pas qu'on dise la même chose !

M. le Président.- Allez-y Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Nous avons beaucoup de chapitres à voter, évidemment, un élu se préoccupe de savoir si son vote va être pleinement justifié.

J'ai essayé de me renseigner et de savoir ce qui s'est fait dans ce domaine et j'ai appris qu'en ce qui concerne le développement à l'international il y a eu une évolution avec l'enseignement de la langue Russe ; l'enseignement des langues étrangères en fonction des différents niveaux de maîtrise ; le développement de sections européennes au Collège et la création d'une mention européenne « italien » au baccalauréat et la restructuration de la filière internationale au Lycée Albert 1^{er}.

Concernant l'activité des établissements, la participation active du suivi des projets de reconstruction et de modernisation des établissements scolaires ; la mise en place de mini-séjours au Centre de Loisirs Albert II pendant les vacances d'été et une restauration scolaire rénovée grâce à l'ouverture depuis septembre d'une cuisine centrale pour 1.300 repas quotidiens, quatre jours par semaine... c'est énorme !

Concernant le personnel, l'amélioration du recrutement des personnels enseignants détachés des cadres français ; l'optimisation de l'entrée en fonction des nouveaux chefs d'établissements avec toujours plus de Monégasques et l'accompagnement des nouveaux chefs d'établissements dans l'utilisation du logiciel de suivi des élèves.

Pour l'enseignement supérieur, le partenariat avec l'International University of Monaco (IUM) et avec l'Ecole Supérieure d'Arts Plastiques (ESAP) ; le développement de projets de formation de l'enseignement supérieur en collaboration avec des partenaires privés – le diplôme d'Université (DU) de Droit Social – et le « Bachelor monégasque négociation joaillière internationale ».

Dans l'éducation et le sport, tout le monde le sait, l'ouverture de l'Espace St Antoine ; la mise en œuvre d'un partenariat avec la Fondation Princesse Charlene pour la sauvegarde aquatique ; l'accroissement du soutien aux élèves sportifs de haut niveau et le financement de cursus scolaire spécifique pour des élèves intégrant une structure de type « sport-études ».

Dans le domaine de la solidarité, nous noterons tout particulièrement la célébration de la Journée

Internationale des Droits de l'Enfant et la sensibilisation au don d'organe.

Compte tenu de toute cette dynamique je voterai volontiers l'ensemble des articles relevant de ce domaine et Monsieur le Conseiller, si j'ai oublié quelque chose, n'hésitez pas à compléter.

M. le Président.- Merci.

Je vous en prie, Monsieur le Conseiller MASSERON.

M. PAUL MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Je voudrais remercier Monsieur BOISSON qui m'évite de dire tout ce que la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports fait à longueur d'année et le fait très bien et je le remercie d'avoir ainsi rappelé toute la diversité de ses missions et d'avoir également rappelé que ces missions sont exercées avec là-aussi beaucoup de dynamisme et de motivation et je suis certain, Monsieur BOISSON que vos compliments iront droit au cœur de l'ensemble des collaborateurs, le Directeur, son équipe dirigeante et l'ensemble des enseignants et des équipes pédagogiques de la Principauté.

Je voudrais apporter une réponse rapide au Docteur RIT, si vous me permettez.

Il y a, effectivement, sur le chapitre 326.321 une augmentation de 100.00 € qui a été inscrite à la demande de Monseigneur BARSÌ et qui correspond à une opération de communication externe et interne de l'Archevêché également, accessoirement, la conception d'un nouveau logo pour les Paroisses, c'est ce qui explique l'augmentation de ce chapitre, c'est une action importante de communication que Monsieur BARSÌ jugeait nécessaire entre les différentes Paroisses en Principauté de Monaco et également vis-à-vis des fidèles.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Conseiller.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 27 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 27 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 28 - EDUCATION NATIONALE - LYCEE

328.111 - Traitements Titulaires.....	6.470.700
328.122 - Heures Supplémentaires - Tit.....	477.100
328.123 - Nourriture Personnel Cantine.....	2.000
328.211 - Traitements Non Titulaires.....	883.800
328.222 - Heures Supplémentaires - Non/Tit.	21.200
328.010 - Frais de Personnel.....	7.854.800
328.323 - Frais d'Administration.....	8.900
328.348 - Aumonerie - Fonctionnement.....	200
328.359 - Matériel d'Enseignement.....	81.500
328.366 - Matériel des cantines.....	2.700
328.371 - Habillement.....	1.700
328.030 - Frais de Fonctionnement.....	<u>95.000</u>
	7.949.800

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 28 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 28 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 29 - EDUCATION NATIONALE - COLLÈGE CHARLES III

329.111 - Traitements Titulaires.....	6.290.100
329.122 - Heures Supplémentaires - Tit.....	288.400
329.211 - Traitements Non Titulaires.....	1.672.800
329.222 - Heures Supplémentaires - Non/Tit.	39.700
329.010 - Frais de Personnel.....	8.291.000
329.323 - Frais d'Administration.....	8.100
329.348 - Aumonerie - Fonctionnement.....	900
329.359 - Matériel d'Enseignement.....	97.700
329.366 - Matériel des cantines.....	3.400
329.371 - Habillement.....	900
329.030 - Frais de Fonctionnement.....	<u>111.000</u>
	8.402.000

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 29 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 29 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 30 - EDUCATION NATIONALE - ECOLE SAINT-CHARLES

330.111 - Traitements Titulaires.....	2.280.100
330.122 - Heures Supplémentaires-Tit.....	4.800
330.123 - Nourriture Personnel Cantine.....	2.700
330.211 - Traitements Non Titulaires.....	475.600
330.222 - Heures Supplémentaires-N Tit.....	11.900
330.010 - Frais de Personnel.....	2.775.100
330.323 - Frais d'Administration.....	4.100
330.359 - Matériel d'Enseignement.....	29.400
330.366 - Matériel des Cantines.....	2.800
330.030 - Frais de Fonctionnement.....	<u>36.300</u>
	2.811.400

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 30 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 30 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 31 - EDUCATION NATIONALE - ECOLE DE FONTVIEILLE

331.111 - Traitements Titulaires.....	1.411.200
331.122 - Heures Supplémentaires-Tit.....	1.100
331.123 - Nourriture Personnel Cantine.....	2.900
331.211 - Traitements Non Titulaires.....	316.000
331.222 - Heures Supplémentaires-N Tit.....	3.000
331.010 - Frais de Personnel.....	1.734.200
331.323 - Frais d'Administration.....	3.900
331.359 - Matériel d'Enseignement.....	19.400
331.366 - Matériel des Cantines.....	1.500
331.371 - Habillement.....	2.200
331.030 - Frais de Fonctionnement.....	<u>27.000</u>
	1.761.200

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 31 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 31 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 32 - EDUCATION NATIONALE - ECOLE DE LA CONDAMINE

332.111 - Traitements Titulaires.....	1.680.700
332.122 - Heures Supplémentaires-Tit.....	2.000
332.123 - Nourriture Personnel Cantine.....	3.000
332.211 - Traitements Non Titulaires.....	355.800
332.222 - Heures Supplémentaires-N Tit.....	16.400
332.010 - Frais de Personnel.....	2.057.900
332.323 - Frais d'Administration.....	2.800
332.359 - Matériel d'Enseignement.....	23.500
332.366 - Matériel des Cantines.....	1.500
332.371 - Habillement.....	1.400
332.030 - Frais de Fonctionnement.....	29.200
	<u>2.087.100</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BARILARO, je vous en prie.

M. Christian BARILARO.- Je voulais justement faire une répétition comme nous en avons déjà eu l'occasion ici, à de nombreuses reprises, pour souligner et rappeler l'importance aujourd'hui essentielle, urgente du choix définitif par le Gouvernement d'une implantation d'une école supplémentaire primaire dans ce quartier.

Nous avons évoqué hier la nécessité d'une école supplémentaire similaire dans le quartier Est de Monte-Carlo. Là, au moins, on a le temps de voir venir. En revanche, aujourd'hui, nous sommes dans une zone, c'est vrai, très complexe et difficile pour trouver la meilleure des solutions, que ce soit dans le projet Ida, moyen Ida, Grand Ida, appelez-le comme vous voulez, ou bien pourquoi ne pas revenir à l'idée d'une école adjointe au Collège Charles III futur puisque, pour l'instant rien n'est définitif. Quoiqu'il en soit, à très court terme, il faudra que cette école voie le jour pour absorber tous les enfants qui sont dans les appartements des Jardins d'Apolline, d'Hélios jusqu'au Tamaris.

Enfin bref, cette école, Monsieur le Ministre, il faut que rapidement les élus aient une réponse favorable du Gouvernement.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur BARILARO.

Effectivement, c'est un sujet compliqué et voilà un besoin réel.

Je vous en prie, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- La réponse de principe est clairement favorable et je souhaiterais vraiment que Ida, Grand Ida, Très Grand Ida soit réglé, qu'avant l'été on sache ce que l'on fait afin que l'on puisse envisager un délai parce qu'évidemment le délai de réalisation de l'école dépend de l'ampleur des travaux que l'on va faire dans le quartier. Donc, je souhaiterais qu'avant l'été prochain on puisse dire des choses plus concrètes sur le sujet. Sur le principe, le Gouvernement partage complètement votre analyse, Monsieur BARILARO.

M. le Président.- Merci. L'ensemble du Conseil National est à votre disposition, Monsieur le Ministre, lorsque vous nous donnerez le « la » sur ce sujet.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 32 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 32 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 33 - EDUCATION NATIONALE - ECOLE DES REVOIRES

333.111 - Traitements Titulaires.....	1.245.000
333.122 - Heures Supplémentaires-Tit.....	2.400
333.123 - Nourriture Personnel Cantine.....	1.600
333.211 - Traitements Non Titulaires.....	400.200
333.222 - Heures Supplémentaires-N Tit.....	36.100
333.010 - Frais de Personnel.....	1.685.300
333.323 - Frais d'Administration.....	3.400
333.359 - Matériel d'Enseignement.....	18.200
333.366 - Matériel des Cantines.....	600
333.371 - Habillement.....	700
333.030 - Frais de Fonctionnement.....	22.900
	<u>1.708.200</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 33 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 33 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 34 - EDUCATION NATIONALE - LYCÉE TECHNIQUE

334.111 - Traitements Titulaires.....	4.462.000
334.122 - Heures Supplémentaires-Tit.....	219.700
334.211 - Traitements Non Titulaires.....	1.110.100
334.222 - Heures Supplémentaires-N Tit.....	29.600
334.010 - Frais de Personnel.....	5.821.400
334.323 - Frais d'Administration.....	8.000
334.359 - Matériel d'Enseignement.....	335.000
334.366 - Matériel des Cantines.....	2.100
334.371 - Habillement.....	900
334.030 - Frais de Fonctionnement.....	346.000
	<u>6.167.400</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 34 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 34 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 36 - EDUCATION NATIONALE - ECOLE DU PARC

336.111 - Traitements Titulaires.....	832.000
336.123 - Nourriture Personnel Cantine.....	3.400
336.211 - Traitements Non Titulaires.....	207.400
336.010 - Frais de Personnel.....	1.042.800
336.323 - Frais d'Administration.....	3.200
336.359 - Matériel d'Enseignement.....	12.700
336.366 - Matériel de Cantine.....	1.400
336.371 - Habillement.....	800
336.030 - Frais de Fonctionnement.....	18.100
	<u>1.060.900</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 36 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 36 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 37 - EDUCATION NATIONALE - PRÉSCOLAIRE DES CARMES

337.111 - Traitements Titulaires.....	619.300
337.123 - Nourriture Personnel Cantine.....	3.100
337.211 - Traitements Non Titulaires.....	262.600
337.010 - Frais de Personnel.....	885.000
337.323 - Frais d'Administration.....	2.400
337.359 - Matériel d'Enseignement.....	9.500
337.366 - Matériel des Cantines.....	900
337.371 - Habillement.....	900
337.030 - Frais de Fonctionnement.....	13.700
	<u>898.700</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 37 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 37 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 38 - AGENCE MONÉGASQUE DE SÉCURITÉ NUMÉRIQUE

338.111 - Traitements Titulaires.....	122.600
338.211 - Traitements Non Titulaires	145.700
338.010 - Frais de Personnel.....	268.300
338.323 - Frais d'Administration	25.000
338.030 - Frais de Fonctionnement.....	25.000
338.351 - Achat Matériel.....	10.000
338.040 - Achat & Entretien Matériel	10.000
	<u>303.300</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre, même si nous en avons parlé tout à l'heure ?

Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Par le rapport de la Commission des Finances et votre réponse à ce dernier vous avez, Monsieur le Ministre, échangé information et réflexion avec M. BURINI au sujet du projet de création d'une agence monégasque de sécurité numérique.

Conscient de l'urgence qu'il y a de créer ce type de dispositif en raison de l'importance toujours croissante du risque d'intervention malveillante sur les systèmes informatiques nous ne pouvons que saluer et accompagner du mieux possible cette création. Dans le dernier paragraphe de ce passage de votre réponse, les mots ont pour objet d'apaiser les préoccupations du rapporteur quant à l'encadrement juridique de cette nouvelle structure.

Je vous l'avoue, Monsieur le Ministre, partager les inquiétudes de M. BURINI tant l'actualité internationale presque chaque semaine nous apporte des exemples de dérives parfois de la plus haute gravité dans l'utilisation de ces moyens. Ces derniers par la nature même et par leur performance, seul gage de leur efficacité, disposent de fonctions de protection et nécessairement aussi d'investigation qui leur donne

des aptitudes toutes particulières à l'acquisition. Seul un cadre législatif robuste peut parvenir à son tour à protéger l'image de la Principauté et nous ne pouvons que souhaiter pour reprendre et accentuer vos propres termes que cet appareil législatif soit déjà opérationnel lors de la mise en route des moyens que devra développer cette agence.

Il y a un an environ, le Député Européen Yan Philippe ALBRECHT présentait à la Commission des Libertés Civiles de la Justice et des Affaires Intérieures son rapport sur la proposition de règlement du Parlement Européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Le rapport et ses amendements est long d'environ 220 pages.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur RIT, merci de votre intervention très documentée et qui fait avancer la réflexion. Alors, vous voulez dire clairement que cette agence n'est pas une agence d'espionnage politique ?

M. le Président.- Il n'y aurait pas beaucoup de matière...

(Rires).

M. le Ministre d'Etat.- C'est un bouclier contre des attaques. Bien évidemment l'action de l'agence s'inscrira dans le cadre législatif de protection des données personnelles. La C.C.I.N. ne sera pas en marge des actions de l'agence, le cadre législatif, c'est en ce sens que ma réponse signifiait que le cadre législatif de protection des données existait déjà. Si, une fois que la rédaction de l'ordonnance est achevée, le Gouvernement s'aperçoit d'une part qu'il empiète sur le domaine législatif, évidemment, on déposera un projet de loi immédiatement et s'il faut compléter on le fera. Donc, pour l'instant l'ordonnance, je ne sais pas si M. MASSERON l'a vue, moi pas encore, elle est à la Direction des Affaires Juridiques et elle va arriver en début d'année. Mais, évidemment il faut être attentif au sujet, bien sûr.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Juste une précision. Pourquoi est-ce que c'est dans le chapitre Education Nationale ?

M. le Président.- Non c'est dans le chapitre de l'Intérieur. C'est dans la Section du Département de l'Intérieur, c'est chapeauté par le Département de l'Intérieur, enfin je crois ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Oui, oui tout à fait.

M. le Président.- Voilà, donc cela répond à votre question. C'est vrai que cela aurait pu être à la fin...

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- C'est parce qu'il y avait un chapitre de disponible dans la bonne section.

M. le Président.- Pardon, Monsieur le Secrétaire Général ?

(Rires).

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- C'était parce qu'il y avait un chapitre disponible dans la bonne section.

M. le Président.- Merci beaucoup.

S'il n'y a plus d'intervention...

Oui, Monsieur le Vice-Président.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais m'associer entièrement aux propos du Docteur RIT. Non pas que je pense que cette agence soit une mauvaise idée, je suis convaincu et j'en avais déjà parlé il me semble il y a deux budgets de ça en disant que c'était une nécessité pour la Principauté de Monaco. Il est vrai qu'il ne faut pas oublier l'actualité, ce qui s'est passé sur les trois dernières années. Un cadre législatif, Monsieur le Ministre, comme vous l'avez dit, même si c'est rattaché à la législation concernant les « données » et la C.C.I.N., il serait quand même bon que l'on réfléchisse ensemble, si vous le voulez bien, à permettre de placer ce dispositif dans un cadre plus législatif que réglementaire.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- On peut y réfléchir et si on a besoin je ne dis pas que je connais tout de « A » à « Z » sur le sujet, donc oui réfléchissons à partir du texte de l'ordonnance peut-être, du projet d'ordonnance. Tant qu'on ne sait pas exactement comment est construite l'ordonnance il est difficile d'en parler. Mais d'accord sur le principe.

M. le Président.- Merci.

Je vais mettre le chapitre 38 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 38 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 39 - EDUCATION NATIONALE - BIBLIOTHÈQUE CAROLINE

339.111 - Traitements Titulaires.....	175.800
339.211 - Traitements Non Titulaires	48.200
339.010 - Frais de Personnel.....	224.000
339.323 - Frais d'Administration	13.500
339.359 - Matériel d'Enseignement	16.500
339.030 - Frais de Fonctionnement.....	<u>30.000</u>
	254.000

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 39 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 39 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 40 - EDUCATION NATIONALE - CENTRE AÉRÉ

340.211 - Traitements Non Titulaires	327.000
340.010 - Frais de Personnel.....	327.000
340.258 - Fonct. Ctre d'Hébergement	1.000
340.341 - Frais de Transport	122.000
340.343 - Frais Généraux	147.000
340.030 - Frais de Fonctionnement.....	<u>270.000</u>
	597.000

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 40 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 40 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 42 - EDUCATION NATIONALE - CENTRE D'INFORMATION

342.111 - Traitements Titulaires.....	41.700
342.211 - Traitements Non Titulaires	104.700
342.010 - Frais de Personnel.....	146.400
342.323 - Frais d'Administration	6.500
342.329 - Activités d'Animation.....	4.600
342.030 - Frais de Fonctionnement.....	<u>11.100</u>
	157.500

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 42 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 42 est adopté.

*(Adopté).***M. le Secrétaire Général.-**

CH. 43 - EDUCATION NATIONALE - CENTRE DE FORMATION PEDAGOGIQUE

343.111 - Traitements Titulaires.....	453.500
343.211 - Traitements Non Titulaires	196.400
343.010 - Frais de Personnel.....	649.900
343.262 - Déplacements	1.500
343.323 - Frais d'Administration	13.400
343.030 - Frais de Fonctionnement.....	<u>14.900</u>
	664.800

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président.

Je me sers de ce chapitre puisqu'il est question de formation du personnel de l'Éducation Nationale pour évoquer un sujet complexe et même si on est d'accord que l'orthodoxie budgétaire doit prévaloir, je pense que parfois un problème de manque d'effectif dans les classes maternelles pose des soucis aux enfants en bas âge. En effet, parfois il arrive que deux aides-maternelles soient présentes pour surveiller quatre

classes dont une grande partie des enfants mangent à la cantine et les salles sont parfois trop petites pour accueillir tous les enfants. En conséquence, il n'y a pas d'autre choix pour les aides-maternelles que de faire assoir les enfants devant des télévisions. Donc à la fin de la garderie, la maîtresse reprend ses activités et les enfants qui sont supposés avoir eu un temps de repos sont en réalité assez excités parce qu'ils ont passé du temps devant la télévision. Pour le soir, la même chose à 16 heures 30 après l'école, il est fréquent de retrouver les enfants enfermés devant la télévision de 17 heures jusqu'à 18 heures 30 en raison toujours de ce manque d'effectif.

Il y a un célèbre pédopsychiatre qui disait qu'après trois ans le problème consiste à cadrer la durée de l'écran entre 1 heure et 1 heure 30 par jour. D'inviter

l'enfant à choisir les programmes qu'il a vraiment envie de voir, de l'inviter à parler... sachant qu'ensuite il rentre à la maison et les parents le mettent encore devant la télévision bien souvent.

C'est vrai que Monaco est exemplaire en matière de droit et de protection des enfants mais je trouve que c'est dommage de restreindre le personnel éducatif nécessaire à la surveillance des enfants, dommage de ne pas donner d'autre solution que de le mettre devant des images que les enfants n'ont même pas choisies, d'autant qu'en général ce sont les mêmes.

Il y a peut-être une solution qui serait compatible avec ce problème qui n'en est pas un, c'est juste une suggestion que l'on m'a rapporté et que je me permets de vous livrer, c'est peut-être l'utilisation d'animateurs qui ne seraient pas justement du personnel pédagogique, des animateurs comme dans les colonies de vacances qui seraient vraiment destinés à l'occupation et à l'animation de l'enfant dans les périodes extra-scolaires.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Secrétaire Général.-

CH. 46 - EDUCATION. NATIONALE - STADE LOUIS II

346.000 - Stade Louis II 9.077.400

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Juste une précision, je ne comprends pas pourquoi ce Stade Louis II est dans le chapitre de l'Education Nationale ? Alors, j'anticipe votre réponse à savoir que c'est parce qu'il y a les salles de sports, etc... mais alors pourquoi les recettes du Stade Louis II ne sont-elles pas dans le même chapitre ?

Merci.

Mme Isabelle ROSABRUNETTO.- *Directeur du Budget et du Trésor, Délégué aux Affaires Financières.-*

M. le Président.- Merci, Monsieur BARILARO.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* On ne m'avait pas signalé ce problème, Monsieur BARILARO, mais je vais le faire examiner au mieux et si, effectivement, la situation est celle que vous dites, nous trouverons forcément une solution puisque, comme vous le savez, l'éducation est une priorité en Principauté de Monaco du Gouvernement et, je le sais aussi, du Conseil National.

M. le Président.- Merci beaucoup de votre réponse.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 43 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 43 est adopté.

(Adopté).

Le chapitre 46 n'est pas dans l'Education Nationale, c'est juste après l'Education Nationale, c'est tout. Nous passons ensuite au chapitre 48 qui est la Force Publique donc nous ne sommes pas dans l'Education Nationale. La deuxième chose c'est que là vous avez un service commercial, vous avez donc le détail comme dans tous les chapitres de fonctionnement, avec un détail complet à la page 66 des Recettes et des Dépenses.

M. le Ministre d'Etat.- La raison simple c'est que les Recettes ne sont jamais affectées.

M. Bernard PASQUIER.- Ok mais là, moi je lis quand même chapitre 46, Education Nationale, Stade Louis II...

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.*- Monsieur PASQUIER, tout à fait, je vous le confirme parce qu'en réalité l'Education Nationale c'est l'Education Nationale, Jeunesse et des Sports et le Stade Louis II, me semble-t-il, est un élément tout à fait important non seulement d'éducation, il y a l'éducation physique et sportive qui s'y passe fréquemment, mais de la jeunesse et des sports tout particulièrement. Donc il est logique que le Stade Louis II soit placé à ce niveau-là.

M. Bernard PASQUIER.- Je veux bien, Monsieur le Conseiller, qu'une partie des frais du Stade Louis II soit affectée à l'Education Nationale, cela me paraît parfaitement légitime, mais est-ce que ce sont tous les frais du Stade Louis II qui sont affectés à l'Education Nationale ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.*- Non, pas tous les frais mais prioritairement.

M. le Président.- Donc vous suggérez un retraitement de l'ensemble du budget de façon plus précise.

M. Bernard PASQUIER.- Monsieur le Président vous enlevez les paroles de ma bouche.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 46 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 46 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 48 - FORCE PUBLIQUE - POMPIERS

348.111 - Traitements Titulaires.....	6.877.800
348.121 - Indemnités Diverses	955.400
348.211 - Traitements Non Titulaires	154.000
348.256 - Prestations.....	256.000
348.010 - Frais de Personnel.....	8.243.200
348.252 - Indemnités & Vacations.....	14.000
348.265 - Transport & Déménagement	34.000
348.323 - Frais d'Administration	41.000
348.371 - Habillement.....	180.900
348.030 - Frais de Fonctionnement.....	269.900
348.350 - Entretien Matériel.....	342.100
348.351 - Achat Matériel.....	406.000
348.040 - Achat & Entretien Matériel	748.100
	<u>9.261.200</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 48 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 48 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 49 - AUDITORIUM RAINIER III

349.111 - Traitements Titulaires.....	74.700
349.211 - Traitements Non Titulaires	639.200
349.010 - Frais de Personnel.....	713.900
349.252 - Indemnités et Vacations	7.000
349.323 - Frais d'Administration	14.000
349.371 - Habillement.....	3.000
349.030 - Frais de Fonctionnement	24.000
349.350 - Entretien Matériel.....	24.000
349.351 - Achat Matériel.....	38.000
349.040 - Achat & Entretien Matériel	62.000
349.381 - Petits travaux	61.000
349.050 - Entretien - Amélioration locaux.....	<u>61.000</u>
	860.900

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 49 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 49 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-*D) DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE*

CH. 50 - CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

350.111 - Traitements Titulaires.....	898.000
350.211 - Traitements Non Titulaires	334.100
350.261 - Frais de Représentation	31.000
350.010 - Frais de Personnel.....	1.263.100
350.262 - Déplacements	95.000
350.264 - Réceptions.....	13.000
350.323 - Frais d'Administration	22.000
350.030 - Frais de Fonctionnement.....	<u>130.000</u>
	1.393.100

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur SVARA.

M. Pierre SVARA.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie, il y a un peu plus d'un an vous nous aviez dit en Séance Publique avoir rencontré les différents gérants en charge de la gestion des avoirs liquides du Fonds de Réserve Constitutionnel et les avoir mis devant leurs responsabilités en ce qui concerne les performances réalisées, jugées par vous, comme par nous d'ailleurs, trop souvent insuffisantes.

Vous aviez évoqué à l'époque la possibilité, d'une part, d'augmenter ou de réduire les montants accordés à telle ou telle banque ou gestionnaires de fonds selon les résultats obtenus et, d'autre part, d'ajouter ou de retirer de la liste des gestionnaires du Fonds de Réserve Constitutionnel de nouveaux gérants.

Alors, j'ai trois questions à vous poser, Monsieur le Conseiller.

La première d'ordre général : êtes-vous globalement satisfait cette année de la performance des valeurs mobilières du Fonds de Réserve Constitutionnel ?

La seconde, comme je vous l'ai dit, avez-vous ajouté un nouveau gestionnaire ou retiré éventuellement ?

Et enfin, pouvez-vous nous dire si aujourd'hui l'hypothèse d'une équipe de gérants uniquement dédiée à la gestion du Fonds de Réserve Constitutionnel est envisagée ?

Merci.

M. le Président.- Merci.

Je vous en prie, Monsieur le Conseiller.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Merci pour votre question à tiroirs.

Premier élément de réponse, oui, je suis plus satisfait que je ne l'étais l'année dernière. Il conviendra évidemment, au vu de l'extrême nervosité des marchés ces derniers jours, de faire un point lorsque nous disposerons des chiffres à la fin décembre, bien sûr, mais même les chiffres de vendredi de la semaine dernière et de ce vendredi, on suit tout cela d'extrêmement près, on le suit au jour le jour puisque cela ne vous a pas échappé les marchés d'actions, en particulier, sont à nouveau assez fébriles mais ce qui m'avait gêné l'année dernière, c'était pour des gestionnaires avec des responsabilités équivalentes, ceux que l'on appelle les gérants diversifiés, qui ont plus ou moins les mêmes consignes, c'était une trop

grande hétérogénéité des performances et je ne trouvais pas cela acceptable d'où, effectivement, les remontrances que j'ai faites à l'intention de ces gérants il y a un peu plus d'un an. Celui qui était le plus faible a pris les mesures nécessaires puisque l'équipe de gestion a changé, un certain nombre de processus nous ont été soumis, que nous avons acceptés, que nous suivons de très près également.

Donc de manière générale, les gérants diversifiés ont des performances qui sont plus en phase avec leurs objectifs, ça c'est la première bonne nouvelle de cette année et les gérants spécialisés, ceux qui au lieu d'investir à la fois sur des marchés d'actions et des marchés d'obligations selon des proportions qui sont semblables d'un gérant à l'autre, mais les gérants spécialisés qui investiront uniquement sur un marché, uniquement sur une catégorie d'avoirs et biens, ceux-là apportent la diversification nécessaire au sein du portefeuille. Puisque si l'on a ce type de gestionnaire dans les portefeuilles c'est pour soit mitiger les risques, soit augmenter les performances et on voit que cette année de manière générale l'objectif est atteint. Il avait déjà été atteint les années précédentes. Certains gérants qui eux sont plus sur des marchés d'actions pourront connaître une volatilité plus forte mais ils proposeront une diversification par rapport à des gérants qui eux investissent sur d'autres classes d'actifs.

De la même manière, les gestionnaires qui privilégient des stratégies de préservation du capital qui sont donc moins liées au fonctionnement des marchés ou des indices internationaux nous procurent aujourd'hui cette sécurité que l'on est en droit d'attendre puisque, d'un côté, on sacrifie de la performance avec ce type de gérant mais on leur demande en contrepartie, lorsque les marchés sont négatifs ou lorsqu'ils connaissent des périodes fortement volatiles comme ces derniers jours ou ces dernières semaines, de nous procurer une certaine garantie.

Donc, de manière générale les chiffres dont nous disposons à la fin novembre, ils devront être revus à la baisse, bien évidemment, malgré une performance globale du Fonds qui était de l'ordre de plus de 5 % avec des avoirs liquides pour le Fonds de Réserve Constitutionnel qui avoisine les 2 milliards d'euros. Donc, oui je suis assez satisfait des résultats.

Toutefois, et cela m'amène à la deuxième partie de votre question, il y a eu des réajustements au sein des poches, certains gérants se sont vus retirer des avoirs et d'autres confier d'avantage de sommes à gérer. De la même manière, nous nous posons la

question aujourd'hui et elle sera évoquée en Commission de Placement des Fonds, certains de ces thèmes l'ayant d'ailleurs déjà été lors de la commission précédente, mais ce qui est intéressant de se poser comme question dans ce monde de la gestion c'est quand une société change d'actionariat, car parfois elle est rachetée par un grand groupe ou parfois c'est le contraire, c'est le grand groupe que la vend et ce sont les équipes de gestion elles-mêmes qui s'accaparent le processus, ça peut être une bonne nouvelle, une mauvaise nouvelle ou pas de nouvelle du tout si le processus de gestion est suffisamment stable et pérenne, mais au moins, ça oblige à ce que l'on pose des questions. Je crois que c'est ce vendredi que nous rencontrerons l'un de ces gérants qui a fait l'objet d'un changement d'actionariat très récent, cela me semblait indispensable.

Donc, ces interventions se font à la fois au sein de chaque poche, on ré-alloue, les actifs, on peut embaucher de nouveaux gérants, changer de nouveaux gérants, c'est un processus qui est continu. Je pense de la même manière faire ce que j'avais fait l'année dernière, c'est-à-dire prendre mes profits – enfin, ce ne sont pas les miens, ce sont ceux du Fonds – cela me semble une bonne politique, c'est ce que font souvent les particuliers lorsqu'ils ont eu une performance de quelques pourcents, ils remettent les compteurs à zéro au début de chaque année parce que cela évite, justement, que la performance d'une année soit mangée par la contreperformance de l'année suivante, cela permet de dégager des liquidités. Il est probable que nous aurons besoin d'investir ces liquidités dans les mois qui viennent.

Sur le troisième point là encore, je redis ce qui m'est cher, c'est que le Fonds est géré par des spécialistes. Lorsque j'entends ici ou là dire que le Fonds de Réserve Constitutionnel n'est pas géré... le Fonds de Réserve Constitutionnel est géré par une quinzaine de sociétés de gestion qui figurent parmi les plus grands noms de la gestion et de la finance internationale qui sont des experts suivis et gérés par nous. Donc, effectivement, nous au niveau de l'Etat et de la Direction du Budget en particulier, nous gérons ces gérants. Ce que j'avais dit et qui prend d'autant plus de poids cette année puisque nous avons concrétisé cette deuxième étape de la modernisation du Fonds, c'est de disposer d'un outil qui nous donne en temps réel les positions des portefeuilles. Par exemple, dans les jours que nous venons de vivre c'est particulièrement utile de savoir si tel ou tel gérant est exposé à tel ou tel marché... je prends juste un exemple même si nous ne sommes pas exposés de manière notable, mais ce qui se passe en Russie, vous voyez

le rouble être dévalué, perdre de sa valeur quasiment tous les jours. Vous pouvez vous poser la question aussi de certaines valeurs qui seraient sensibles aux cours du pétrole qui eux aussi ont connu une forte chute ces dernières semaines, donc nous sommes en mesure de répondre, de savoir ce qu'il y a dans les portefeuilles et le cas échéant d'interroger les gestionnaires qui ont la charge des mandats de l'Etat. En revanche, il me semblait prématuré dans les mois et les années passées, en l'absence d'un pareil outil qui est comme un outil de reporting de pilotage, de chercher à intervenir alors que nous ne disposerions pas de toutes les informations ou que nous ne disposerions de ces informations avec un retard de quelques semaines ou de quelques mois.

Donc, l'année 2013 a été l'année du contrôle des coûts et nous avons, grâce à un consultant qui nous a grandement aidés et qui continue de nous aider en suivant ces efforts, économisé plusieurs millions d'euros. Nous avons, en 2014, mis en place un outil qui nous permet de suivre davantage l'évolution des portefeuilles et des marchés et nous verrons dans le cadre de l'année qui commence si se pose à nouveau la question de dédier une équipe plus particulière, plus spécialisée à ce suivi ou si sur la base de l'outil dont nous disposons et des compétences qui sont les nôtres aujourd'hui, nous pouvons parvenir à un résultat satisfaisant. Mais dans tous les cas de figure, il aurait été prématuré d'agir avant de disposer de ces informations. Nous les avons aujourd'hui, nous pouvons donc affiner nos analyses nous-mêmes.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais savoir où on en était des grilles en ce qui concerne les appels d'offres du marché public pour d'Administration des Domaines qui ne sont pas soumis au vade-mecum comme c'est le cas au Département de l'Equipement et de l'Urbanisme, on vous avait proposé un certain nombre de grilles objectives, en gros un petit vade-mecum qui permettait une certaine souplesse et qui permettait aussi à l'ensemble des entreprises monégasques de travailler car on a l'impression, ou le groupement des entreprises

monégasques du bâtiment nous dit, que c'est souvent les mêmes entreprises qui sont consultées.

Pour avoir une espèce d'équité on aurait aimé établir ces grilles, cela fait un moment qu'on vous les a proposées et on aimerait bien qu'elles soient mises en place.

M. le Président.- Merci, Monsieur CLERISSI.

J'ai écrit d'ailleurs à Monsieur le Ministre, fin de semaine dernière, sur ce sujet et il nous a promis dans les séances privées une réunion très précise, fin janvier début février, là-dessus.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Effectivement, je ne peux que confirmer les propos du Président. Je suis également régulièrement tenu informé par le groupement des entreprises du bâtiment de leurs préoccupations. On a pris un petit peu plus de temps que prévu pour analyser les propositions qui nous ont été faites mais très prochainement nous allons nous réunir pour aborder cette question ensemble et chercher, là encore, comme nous l'avons fait lorsque nous avons ensemble réfléchi par exemple aux critères d'attribution des logements, de trouver une approche qui correspondrait à la fois aux préoccupations des élus et des entreprises qui vous sollicitent et en même temps à des propositions concrètes de la part du Gouvernement.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur CROVETTO et ensuite Monsieur BOISSON.

Mes chers collègues, comme vous le savez nous travaillons sur le Fonds de Réserve Constitutionnel à la fin de ces travaux donc cela voudra dire que le Fonds de Réserve Constitutionnel a été étudié.

Je vous en prie, Monsieur CROVETTO.

M. Thierry CROVETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je tiens à remercier le Conseiller pour les Finances tout d'abord puisque nous avons demandé à plusieurs étapes sur la gestion de ce Fonds de Réserve Constitutionnel et, effectivement, vous avez travaillé de bon sens, étape par étape, la première étape « réduction des coûts », comme vous l'avez annoncé,

la deuxième étape, la « consolidation ». Bien évidemment, ce sont deux avancées remarquables, maintenant je pense que nous pourrions, effectivement, envisager de passer à l'étape suivante, l'étape qui ne serait pas la ré internalisation mais c'est bien de constituer une équipe pour vous appuyer, pour vous aider, pour contrôler cette gestion avec cet outil, pour déterminer les objectifs, déterminer la location d'actifs, donc avoir une équipe dédiée dans ce sens-là. Je sais qu'aujourd'hui on a des spécialistes mais ce sont des spécialistes externes et l'idée c'est d'avoir une équipe interne qui puisse vous appuyer. C'est un peu ça le sens de notre proposition.

J'ai évoqué dans ma déclaration de politique générale que les fonds de pension ont tendance à réinternaliser leur gestion de leurs actifs et je pense que c'est une mesure à laquelle nous tenons et nous allons sans doute y arriver, naturellement.

Dans le même ordre d'idées j'avais lancé la piste de la caisse des dépôts au sein de laquelle fonctionnaires et agents de l'Etat ouvriraient un compte sur lequel leur salaire serait versé. C'est une idée à approfondir. Cette caisse, si on regarde ce qui se fait, notamment, au Québec, pourrait gérer les prêts effectués par le Gouvernement aux Monégasques et s'occuper du financement du Fonds de Réserve Constitutionnel. La caisse des dépôts du Québec a également une autre fonction – et cela pourrait être assez logique – elle est dépositaire des fonds des institutionnels, donc des caisses de retraite, etc... du pays et cela pourrait être également un dépositaire pour les fonds du Fonds de Réserve Constitutionnel. Cette gestion resterait déléguée à des personnes externes sous le contrôle, bien évidemment, d'une équipe dédiée.

Je voulais aborder un dernier point au niveau du Fonds de Réserve Constitutionnel, il s'agit de l'augmentation de capital de la S.B.M. qui, il me semble devrait se faire via le Fonds de Réserve Constitutionnel pour l'ensemble des participations de l'Etat, qu'elle soit logée au budget ou déjà logée au Fonds de Réserve Constitutionnel. Compte tenu des particularismes de cette société et de ses obligations envers la Principauté et des Monégasques, de son patrimoine immobilier important et sous valorisé je m'interroge, pourquoi ne pas retirer la société de la cote et pourquoi l'Etat ne reprendrait pas 100 % de la société ? La question mérite d'être posée, des partenariats avec d'autres sociétés du secteur peuvent se faire différemment par, éventuellement, la création de filiales communes.

M. le Président.- Merci, Monsieur CROVETTO.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Sur la question de l'équipe dédiée, une fois encore nous verrons bien dans les mois qui viennent les enseignements que nous tirerons de l'utilisation de cet outil, j'ai la faiblesse de penser que je bénéficie d'ores et déjà d'une équipe dédiée en la personne de certains des membres de la Direction du Budget et du Trésor, évidemment ils et surtout elles ne dédient pas 100 % de leur temps mais la qualité de l'information de Mme Isabelle ROSABRUNETTO et de ses équipes pour l'instant suffit à mon bonheur, si j'ose dire.

La réinternalisation, attention ! réinternalisation ne voudrait pas dire forcément que ce sont des équipes internes qui surveillent lorsque les fonds pensions réinternalisent, ils réinternalisent eux-mêmes ma gestion. C'est-à-dire ils récupèrent au lieu de déléguer à des gérants tiers les sommes, ils les gèrent eux-mêmes. Nous, nous n'aurions pas, dans tous les cas de figure, l'ambition de les gérer tout au plus aurions-nous des spécialistes qui suivraient ce que font nos gérants professionnels. Donc, il faut savoir là encore où placer la barre. Dans tous les cas de figure, oui, se poserait la question de l'attribution de ces personnes dédiées, fonctionnaires, à qui reporterait-ils ? A moi ? Enfin, moi je n'ai pas d'état d'âme particulier là-dessus, la seule chose qui importe c'est véritablement d'optimiser la performance et ça c'est ce que pour l'instant, nous nous sommes attelés à concrétiser.

Concernant la S.B.M. là aussi c'est une question assez large. Aujourd'hui, le flottant représente une trentaine de pourcent, les actionnaires minoritaires, certains des fonds d'investissements spécialisés n'ont peut-être pas en terme d'évolution du cours de l'action ou de capacité d'action sur la politique de la société aient bien le même impact qu'ils peuvent avoir sur des sociétés qui, elles, bénéficient d'un flottant plus important ou qui n'ont pas justement les caractéristiques stratégiques et historiques que la S.B.M. possède pour Monaco, donc nous n'avons pas étudié cette piste particulièrement. Moi, tout ce que je sais c'est que dans le cadre du projet d'augmentation de capital et de la souscription de la participation de l'Etat, de la garantie également qu'apporte l'Etat à cette opération nous conservons la conviction que c'est une très bonne opération qui est dans le meilleur intérêt des finances publiques et du pays. Alors, à ce moment-là si on pousse, effectivement, la logique jusqu'au bout on peut se dire pourquoi n'en serions-

nous pas bénéficiaires d'une manière encore plus importante.

Aujourd'hui, essayons de concrétiser cette opération, elle s'effectuera sans doute dans les premières semaines de l'année 2015 et nous serons particulièrement attentifs également sur cette période à l'environnement de marchés et aux documents définitifs qui nous seront proposés par la société, notamment, sur le cours auquel devrait s'opérer cette augmentation de capital.

M. le Président.- Merci.

Monsieur BOISSON, je vous en prie.

M. Claude BOISSON.- Monsieur le Président j'ai besoin de votre avis. Suite à l'intervention de M. CLERISSI, je voulais savoir si je traitais le sujet de la priorité nationale maintenant ou si j'attends la Direction du Travail ?

M. le Président.- C'est mieux.

M. Claude BOISSON.- Très bien.

M. le Président.- De toute façon c'est un sujet qui est un fil rouge sur l'ensemble du budget.

Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais rebondir sur les propos de M. CROVETTO et suite à la réponse du Conseiller en ce qui concerne l'éventuel « dé listing » de la S.B.M.. Alors, évidemment, lorsqu'on regarde du côté financier cela pourrait paraître attrayant, l'autre côté de la médaille, les problèmes de gouvernance que l'on a constatés dans cette société, le fait d'être cotée en bourse nous donne des paramètres qui, je crois, sont extrêmement utiles, n'est-ce pas, puisque nous avons une entreprise qui doit se comparer au marché, qui doit avoir des comptes qui sont audités par des entreprises de renommée mondiale, pour vous dire franchement, si on sortait de ce cadre-là, je serais encore plus inquiet pour cette société que je ne le suis aujourd'hui.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur PASQUIER.

Je vais mettre le chapitre 50 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 50 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 51 - BUDGET ET TRESOR - DIRECTION

351.111 - Traitements Titulaires.....	638.700
351.211 - Traitements Non Titulaires	444.100
351.010 - Frais de Personnel.....	1.082.800
351.323 - Frais d'Administration	29.000
351.030 - Frais de Fonctionnement	29.000
351.350 - Entretien Matériel.....	1.000
351.040 - Achat & Entretien Matériel	1.000
	<u>1.112.800</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 51 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 51 est adopté.

(Adopté).

Je vous en prie, Monsieur le Conseiller.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir permis que nous ayons

maintenant la discussion concernant le Fonds de Réserve Constitutionnel. Si d'aventure un peu plus tard dans la soirée d'autres questions se font jour, j'y répondrai bien volontiers mais, souvent, ce volet-là est un peu sacrifié parce qu'il arrive en toute fin de session, à une heure avancée où tout le monde est fatigué et n'a pas envie d'entendre mes arguments techniques sur la question alors que vous savez bien que cela me passionne. Donc, merci d'avoir ouvert le débat à cette heure plus propice à ce type de propos.

M. le Président.- Merci. D'ailleurs dorénavant, mes chers collègues si vous en êtes d'accord, on engagera le débat sur le Fonds de Réserve Constitutionnel au titre du Conseiller pour les Finances, parce que moi c'est aussi un sujet qui me passionne et il est vrai que dans les heures tardives nous sommes moins au fait des choses.

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 52 - BUDGET ET TRESOR - TRESORERIE

352.111 - Traitements Titulaires.....	276.300
352.211 - Traitements Non Titulaires	237.400
352.010 - Frais de Personnel.....	513.700
352.323 - Frais d'Administration	23.500
352.030 - Frais de Fonctionnement	23.500
352.350 - Entretien Matériel.....	1.200
352.040 - Achat & Entretien Matériel	1.200
	<u>538.400</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 52 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 52 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 53 - SERVICES FISCAUX

353.111 - Traitements Titulaires.....	1.464.100
353.211 - Traitements Non Titulaires	1.116.200
353.010 - Frais de Personnel.....	2.580.300
353.256 - Frais de Poursuites.....	9.000
353.323 - Frais d'Administration	120.000
353.030 - Frais de Fonctionnement.....	129.000
353.350 - Entretien Matériel.....	1.100
353.040 - Achat & Entretien Matériel	1.100
	<u>2.710.400</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 53 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 53 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 54 - ADMINISTRATION DES DOMAINES

354.111 - Traitements Titulaires.....	720.100
354.211 - Traitements Non Titulaires	594.600
354.010 - Frais de Personnel.....	1.314.700
354.252 - Frais de Contentieux.....	45.000
354.323 - Frais d'Administration	70.000
354.030 - Frais de Fonctionnement.....	115.000
354.350 - Entretien Matériel.....	2.000
354.040 - Achat & Entretien Matériel	2.000
354.387 - Exploitation Plate-Forme Frêt	130.000
354.060 - Frais Propres Activité Service.....	130.000
	<u>1.561.700</u>

M. le Président.- Merci. Nous en avons parlé longuement hier.

Monsieur FICINI, nous vous écoutons.

M. Alain FICINI.- Merci, Monsieur le Président.

Sur le chapitre Administration des Domaines je voulais revenir juste un petit moment sur la création d'un nombre important de postes au sein de l'Administration. S'il n'est pas question pour nous d'en contester l'utilité, je voulais néanmoins faire deux observations.

Au fil du temps, certains services voient leur fonctionnement évoluer c'est dans la normalité des choses. Que ce soit dans un sens comme dans l'autre, accroissement comme diminution de tâches cela entraîne soit un sous-effectif soit un sur-effectif. Obtenir une création de poste c'est un chemin du combattant, garder son effectif est un parcours beaucoup plus subtil. J'ai donc quelques doutes sur ces postes « récupérables » ; la création restera toujours plus d'actualité que la récupération.

Toujours donc sur ce sujet, je constate, et c'est une observation personnelle, que le Service de l'Administration des Domaines n'est pas concerné par ces créations de postes hormis deux, le premier de mètreur vérificateur et le second de géomètre, plus affectés à la rénovation qu'à l'administratif. Régulièrement et ce depuis des années un nombre conséquent d'appartements vient grossir le parc domanial et c'est tant mieux.

Les Jardins d'Apolline, les Tamaris, l'Hélios et bientôt la Tour Odéon pour ne citer que les derniers programmes domaniaux, ce sont près de 500 appartements à gérer de plus pour ce service sans que pour autant le nombre de ses agents n'évolue en rapport avec la charge de travail. Lorsqu'on connaît l'importance du logement pour les compatriotes, je pense que ce service mériterait qu'il soit affecté de un, voire deux agents supplémentaires pour une gestion plus efficace même si j'ai bien noté la mise en œuvre d'un logiciel Ulysse de gestion immobilière qui devrait être mis en route dans le courant de l'année 2015, mais même un logiciel a besoin de mains pour être efficace. Si les Bâtiments Domaniaux ont bénéficié de deux recrutements dans le cadre de la réfection des appartements domaniaux, pourquoi pas le Service des Domaines ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur FICINI.
Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Vous l'avez dit vous-même il y a des embauches au niveau de l'Administration des Domaines dans des secteurs comme la rénovation qui sont particulièrement essentiels pour permettre – je ne vais pas redire ce que j'ai déjà redit hier – que les appartements soient rénovés en plus grand nombre et dans les meilleurs délais. En revanche, l'on attend de la part du logiciel de nous permettre d'optimiser le fonctionnement des autres fonctionnaires de ce service. Donc il faut, là aussi je pense, être raisonnable dans un premier temps, je pense que les finances doivent aussi montrer l'exemple, de ne pas inflater excessivement les recrutements et de chercher, comme on l'évoque assez régulièrement, à mieux redistribuer au sein d'un service et c'est à cela que doit servir un logiciel comme Optimo, mieux redistribuer les compétences et les attributions et en revanche, sur le terrain, pour permettre justement ces rénovations dans des conditions et des délais les meilleurs possible de dédier des ressources humaines nouvelles.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Conseiller.

Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Juste une petite note humoristique. Je remercie Monsieur FICINI de faire remarquer que grâce aux majorités précédentes on a augmenté de 500 appartements et, de plus, on fait d'avantage travailler les Domaines. Merci beaucoup, Monsieur FICINI.

M. le Président.- Monsieur ROBILLON, le logement c'est un sujet apolitique, c'est un sujet qui nous dépasse tous, c'est une des priorités, Monsieur le Ministre l'a dit, il faut qu'on sorte de ces luttes stériles concernant le logement. C'est tout.

Vous avez été Président du Conseil National pendant trois ans, vous avez un certain nombre de logements à votre actif, votre prédécesseur aussi, les autres Présidents du Conseil National également, les autres majorités aussi, nous ne sommes que dans cette

continuité et la seule chose que l'on peut dire c'est que nous avons tout mis en œuvre depuis vingt mois pour essayer de rattraper un certain nombre d'impréparations ou de manque d'anticipation. Les Monégasques ont tranché il y a vingt mois maintenant il n'y a aucune polémique.

Je vous en prie, Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Si je peux me permettre ce n'était pas du tout polémique c'était humoristique comme je l'ai dit, première chose.

Je vous dirai simplement, Monsieur le Président, que le problème du logement à Monaco est un domaine essentiellement politique et non pas apolitique puisque c'est véritablement notre souci de Conseillers Nationaux de transmettre et de fabriquer des logements pour nos compatriotes. Donc, c'est éminemment politique mais pas politicien.

M. le Président.- Voilà.

M. Jean-François ROBILLON.- Donc, nous sommes absolument d'accord là-dessus. Je voudrais que votre majorité aussi arrête de dire qu'il y a eu des absences de préparation, nous étions dans une période, et ce n'est pas du tout pour me justifier, purement et simplement de restriction budgétaire, Monsieur le Ministre d'Etat peut en témoigner. Je pense que si on a l'honnêteté de le dire, on était dans une période où l'on n'avait pas les possibilités que vous avez aujourd'hui et je suis très content, je vous l'ai déjà dit, que L'Engelin soit acté, je suis moins content que Testimonio soit mis un peu plus loin mais en tout cas, moi, je suis très content et j'ai toujours félicité la majorité et dit que vous avez très bien fait d'insister dans ce sens pour ce dossier. Donc je crois que c'est éminemment politique mais absolument pas politicien.

M. le Président.- Je reprends vos propos, politique mais absolument pas politicien, j'aurais dû préciser la fin du mot.

Monsieur RIT, vous souhaitez dire un mot.

M. Jacques RIT.- Oui, qui n'est en l'occurrence pas humoristique mais je veux dire que c'est quand même vrai que ce n'est pas politique, on va dire que le fioul du politique est le logement et pour conclure si vous l'acceptez sur le siège je voudrais proposer de planter un Tamaris de la paix.

M. le Président.- Je suis sûr que cette phrase sera reprise par nos amis de la presse.

Monsieur le Vice-Président et ensuite je donne la parole à Monsieur le Doyen.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais revenir sur vos échanges avec M. ROBILLON, non pas pour jeter de l'huile sur le feu ou parler de pénurie ou pas de pénurie, à qui la faute, à qui pas la faute, je pense que ce qui se passe actuellement dans le monde, des négociations qui vont débiter avec l'Union Européenne, le caractère presque dogmatique de l'immobilier dans les revenus de l'Etat font qu'à un moment donné notre devoir de Conseiller National, notre devoir d'homme politique est de considérer que le logement est, certes, un élément, un facteur, mais que le Conseil National doit aussi se préoccuper des autres éléments ; le social est important certes, mais sans finances, sans rentrées et sans la recherche de nouvelles recettes on ne pourra pas continuer à financer le social. Dont il faudrait qu'on élargisse le débat et qu'on arrête de se concentrer uniquement sur un secteur.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Vice-Président, j'adhère tout à fait à vos propos. Pour pouvoir avoir une politique avancée sur le plan social et particulièrement pour le logement de nos compatriotes, il nous faut des comptes équilibrés, structurellement excédentaires ce qui était le cas avant, il y a vingt ans, pendant trente ans, ce qui nous permet aujourd'hui d'avoir des réserves et de pouvoir continuer à construire bien et mieux pour nos compatriotes.

Monsieur BOERI, je vous en prie.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Avec ces interventions politiques ou politiciennes et larges je voulais simplement dire que l'Administration des Domaines, avec son budget, coûte environ 2,3 % des recettes et je crois que c'est une bonne performance globalement. Je crois même qu'il faut penser que lorsque c'est trop bon c'est peut-être qu'il n'y en a pas assez.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOERI.

Je vous en prie, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Sur cette question de poste, évidemment, le logement est en tête des priorités, Monsieur FICINI, c'est tout à fait vrai. Je voudrais quand même faire remarquer que si on entre par chapitre ou par politique et que l'on regarde uniquement cette politique ou ce chapitre il manque toujours des postes. Monter un budget c'est un choix global et en même temps, Monsieur BURINI me dit que nous créons trop de postes et vous soulignez vous-même la difficulté de redéployer des postes. Donc vous voyez les forces contradictoires qui s'exercent sur la création d'un budget et que le Conseil National partage avec le Gouvernement. Donc, deux postes pour les Domaines, ce n'est pas parce que les Domaines ne sont pas prioritaires c'est parce que le besoin, là, était urgent, de vérificateur, de métreur et parce que cela conditionne le délai de remise en location des appartements.

Le logiciel va entrer en vigueur avant l'été... au mois de juillet, donc nous allons avoir un retour assez vite et s'il faut rajouter un poste ou deux au Budget Rectificatif, je vous donne mon accord par avance, mais attendons de voir comment le logiciel fonctionne, il devrait normalement libérer beaucoup de tâches et accélérer tout le travail des Domaines.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur CUCCHI, nous vous écoutons.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais abonder dans le sens de la déclaration du Vice-Président et même aller un peu plus loin...

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 55 - EXPANSION ECONOMIQUE

355.111 - Traitements Titulaires.....	1.023.200
355.211 - Traitements Non Titulaires	694.200
355.010 - Frais de Personnel.....	1.717.400
355.251 - Surveillance dépôt des marques.....	4.000
355.323 - Frais d'administration	156.500
355.030 - Frais de Fonctionnement.....	160.500
355.350 - Entretien Matériel.....	500
355.040 - Achat & Entretien Matériel	500
355.322 - Contribution Off. Europ. Brevets.....	1.050.000
355.385 - Gest. Titres Propriété Industrielle	121.000
355.060 - Frais Propres Activité Service.....	1.171.000
	<u>3.049.400</u>

pour moi mon rêve serait que ma commission n'ait plus de travail du tout, cela voudrait dire que l'on a tous bien travaillé, que tout a été prévu et que donc le logement n'est plus un problème. Parce que dans le fond, qu'est-ce qu'on veut tous ? Que ce ne soit plus un problème et l'action que nous menons, ce qui nous motive et qui parfois peut peut-être me faire passer pour un peu plus véhément que ce que je suis en réalité, c'est justement cette impérieuse nécessité d'arriver à ce que ce problème n'en soit plus un, un jour.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur CUCCHI.

Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Je voudrais revenir sur les propos de M. CUCCHI, on a l'habitude de dire « quand les poules auront des dents » je dirai « quand les Monégasques auront des branchies »...

(Rires).

M. le Président.- C'est une deuxième formule, merci Monsieur RIT.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 54 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 54 est adopté.

(Adopté).

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 55 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 55 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 57 - TOURISME ET CONGRES

357.111 - Traitements Titulaires.....	1.398.500
357.211 - Traitements Non Titulaires	1.023.400
357.010 - Frais de Personnel.....	2.421.900
357.323 - Frais d'Administration	45.000
357.325 - Publicité	1.769.000
357.329 - Transferts Hélicoptères	775.000
357.371 - Habillement.....	7.500
357.030 - Frais de Fonctionnement.....	2.596.500
357.350 - Entretien Matériel.....	4.000
357.351 - Achat Matériel.....	145.000
357.357 - Achat Matériel Communication	787.000
357.040 - Achat & Entretien Matériel	936.000
357.314 - Exposit. & Foires à l'Etranger	930.000
357.315 - Bureaux de Monaco à l'Etranger	4.032.500
357.060 - Frais Propres Activité Service.....	<u>4.962.500</u>
	10.916.900

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 57 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 57 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 60 - REGIE DES TABACS

360.000 - Régie des Tabacs.....	4.850.000
---------------------------------	-----------

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 60 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 60 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 61 - OFFICE DES EMISSIONS DES TIMBRES-POSTE

361.000 - O.E.T.P.....	3.324.300
------------------------	-----------

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 61 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 61 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 62 - DIRECTION DE L'HABITAT

362.111 - Traitements Titulaires.....	392.300
362.211 - Traitements Non Titulaires	206.100
362.010 - Frais de Personnel.....	598.400
362.323 - Frais d'Administration	26.500
362.030 - Frais de Fonctionnement.....	26.500
362.350 - Entretien Matériel.....	500
362.040 - Achat & Entretien Matériel	500
	<u>625.400</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 62 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 62 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 63 - CONTRÔLE DES JEUX

363.211 - Traitements Non Titulaires	523.400
363.010 - Frais de Personnel.....	523.400
363.251 - Missions et Etudes.....	89.500
363.020 - Frais Etudes & Formation.....	89.500
363.323 - Frais d'Administration	1.900
363.030 - Frais de Fonctionnement.....	1.900
	<u>614.800</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président.

Nous venons d'évoquer le problème entre politique et politicien au niveau des Domaines et du logement des Monégasques, pour moi et pour répondre à M. ROBILLON sur son intervention de mercredi dernier, sur le fait que le Conseil National ne devrait pas se mêler des affaires de la Société des Bains de Mer, je trouve que là aussi, nous sommes dans un problème politique et non politicien puisque plus de 500 de nos compatriotes travaillent dans cette société et qu'aujourd'hui, elle est en difficulté et aussi, comme l'a dit, le Président du Conseil National, elle navigue à vue. J'estime donc que c'est de la responsabilité de chacun d'entre nous, quelles que soient les origines de nos mouvements politiques, que l'on soit dans la minorité ou dans la majorité. La Société des Bains de Mer historiquement a plus de 150 ans d'âge et j'espère qu'elle aura encore 150 ans pour vivre et pour bien vivre.

J'espère que le contrôle des jeux est vraiment utile au Gouvernement pour recevoir les informations nécessaires à l'appréciation la meilleure du climat social, du climat humain, de cette société au moment où on doit s'approprier à voter ou pas un texte d'une nouvelle convention collective dans les jeux. J'espère que les services qui sont très bien dirigés par la personne aujourd'hui qui occupe le poste de Directeur de la police des jeux, font remonter les informations au Gouvernement et qu'elles vous sont utiles et que vous pourrez avec ces informations vous faire un avis objectif de la situation.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Monsieur ELENA.

M. Eric ELENA.- J'ai une question tout à fait technique. Est-ce qu'un jour il y aura des Monégasques à la surveillance, au contrôle des jeux ?

M. Christian BARILARO.- Ce n'est pas la surveillance là, c'est le contrôle des jeux et cela dépend du Ministère des Affaires de la Finance française.

M. Eric ELENA.- Mais est-ce qu'il est possible de mettre un national à la tête ?

M. Christian BARILARO.- Sauf à vous répondre de façon fautive, c'est incompatible puisque cela dépend du Ministère des Finances de la France et c'est incompatible avec la fonction. Maintenant, un Monégasque à ce poste, personnellement, moi, je suis contre.

M. le Ministre d'Etat.- Il n'y a pas de tutelle de la France, je m'inscris en faux...

M. Christian BARILARO.- ... Ce n'est pas ce que j'ai dit...

M. le Président.- Je me demande s'il n'y a pas une interconnexion avec la convention douanière ?

M. le Ministre d'Etat.- Simplement, c'est du personnel qui ne relève pas de la Sûreté Publique parce qu'ils ne dépendent pas de M. MASSERON, mais qui sont tous des policiers.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.-
 Au moment de la création de la police des jeux il faut se souvenir que le Gouvernement de l'époque, avec le Conseil National de l'époque, étaient tout à fait d'accord pour considérer qu'il était peut-être plus opportun qu'il y ait une séparation étanche entre des gens qui sont des professionnels venant de la police des jeux en France avec des Monégasques. Pourquoi ? Tout simplement parce que quelque part il peut y avoir des promiscuités surtout dans une entreprise aussi petite, où est exercé un contrôle qui se fait véritablement au quotidien. La Sûreté Publique et les Monégasques dans la vie de tous les jours ce n'est pas pareil. Donc, je crois que c'était cette option-là qui avait été retenue. Pour avoir été Commissaire de Gouvernement auprès de la S.B.M. avec deux chefs de service différents et pour connaître celui qui exerce aujourd'hui ces fonctions avec des adjoints, je crois que cela se passe

très bien, comme le disait M. BARILARO, il y a une très bonne osmose avec les croupiers. Pour autant, je ne suis pas certain que ce soit vraiment nécessaire d'avoir un mélange qui peut créer une suspicion. Cela protège aussi, je crois, les employés de jeux.

M. le Président.- Merci beaucoup.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 63 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 63 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 64 - SERVICE D'INFORMATION SUR LES CIRCUITS FINANCIERS

364.111 - Traitements Titulaires	341.700
362.211 - Traitements Non Titulaires	379.700
364.010 - Frais de Personnel	721.400
364.251 - Missions et Etudes	380.000
364.020 - Frais Etudes & Formation	380.000
364.323 - Frais d'Administration	17.000
364.3241 - Base de données	79.700
364.030 - Frais de Fonctionnement	96.700
	<u>1.198.100</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 64 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 64 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 65 - MUSEE DU TIMBRE ET DES MONNAIES

365.000 - Musée du Timbre et des Monnaies.....	593.900
--	---------

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 65 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 65 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

E) DEPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE

Chap. 66 - CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

366.111 - Traitements Titulaires	1.107.600
366.211 - Traitements Non Titulaires	187.200
366.261 - Frais de Représentation.....	31.000
366.010 - Frais de Personnel.....	1.325.800
366.251 - Missions & Etudes.....	64.500
366.020 - Frais d'Etudes & Formation.....	64.500
366.252 - Indemnités et Vacations	4.000
366.262 - Déplacements	35.700
366.264 - Réceptions	11.800
366.323 - Frais d'Administration.....	23.000
366.325 - Communication	12.000
366.030 - Frais de Fonctionnement	86.500
366.350 - Entretien Matériel.....	1.500
366.040 - Achat & Entretien Matériel.....	1.500
	<u>1.478.300</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Un mot sur la réforme de la loi sur l'inaptitude, Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé, cela fait un moment qu'elle est attendue. Vous m'aviez dit l'année dernière à la même époque que vous vous faisiez fort de la déposer sur le Bureau dans le courant, je crois, du premier semestre de cette année. On n'a toujours rien vu venir, vous m'aviez dit aussi que cela concernait peu d'employeurs. Mais cela reste ennuyeux pour ceux concernés.

Vous le savez, aujourd'hui, le médecin conseil est le seul à décider si la personne est inapte à tout poste alors que c'est une loi de reclassement à l'origine,

c'est devenu une loi d'inaptitude à tout poste et l'employeur n'a pas le droit de faire appel. Donc il faut réformer et c'est une double peine si vous voulez. L'employeur qui n'a rien demandé est obligé de payer les indemnités de licenciement et en plus il ne peut pas se retourner devant un expert indépendant ou un nouveau médecin conseil pour invalider la décision du premier. Je sais qu'elle est couplée aussi avec la loi sur la réforme de la médecine du travail. J'aimerais bien qu'on arrive à s'en sortir parce que cela pénalise fortement les employeurs monégasques.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Conseiller VALERI, je vous en prie.

M. Stéphane VALERI.- Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Merci, Président.

Oui, je suis pleinement d'accord avec vous, Monsieur CLERISSI. Nous sommes d'accord sur le fond. Il est

normal que l'employeur ait le droit lui aussi de faire appel d'une décision. On a souhaité intégrer cette réforme dans une réforme plus vaste qui sera – ce sera une loi importante à étudier par le Conseil National bientôt – la modernisation de la médecine du travail. Les textes sont très anciens. Aujourd'hui il n'est manifestement pas nécessaire par exemple de voir des cadres tous les ans pour des contrôles médicaux. Ils sont parfaitement bien suivis par ailleurs et on peut largement espacer ces contrôles. Par contre, il y a de nombreuses missions modernes à faire faire par la médecine du travail, notamment au sein des entreprises pour l'ergonomie, pour le soutien d'un certain nombre de mesures techniques, de prévention des risques, auprès des employeurs et ce projet de loi je vous le confirme, est terminé depuis plusieurs mois du côté du Département des Affaires Sociales et des services qui dépendent de ce Département, je pense bien sûr à la Direction du Travail et à la Direction de la Médecine du Travail. Donc, ce texte est à l'étude à la Direction des Affaires Juridiques. Je sais qu'il est quasiment près, parce qu'il y a encore eu des retours de la Direction des Affaires Juridiques ces derniers jours et là je parle sous le contrôle du Ministre d'Etat et de son Secrétaire Général. Du côté des Affaires Sociales, cela fait quelques temps que le travail est fait et terminé.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Je vous confirme que le texte sera déposé dans les premières semaines du mois de janvier.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Madame ROUGAIGNON-VERNIN et ensuite Madame LAVAGNA.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, dans le cadre de nos discussions avec les partenaires sociaux nous avons souvent été questionnés sur la problématique de la représentativité des syndicats ou groupements de syndicats de salariés. L'Union des Syndicats de Monaco représente une partie des salariés syndiqués, la F2SM une autre toute récente et qui semble être très liée à la S.B.M..

Ma question est double : la F2SM a-t-elle vocation à étendre son implantation alternative auprès des salariés d'autres secteurs ? Deuxièmement, le Gouvernement entend-il légiférer pour encadrer les dispositifs de représentativité syndicale dans un avenir proche ?

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* C'est un sujet qui, effectivement, est sur mon bureau. Vous savez que j'ai été mobilisé ces dernières semaines par un certain nombre de textes importants. Comment ne pas rappeler le débat et le vote tout récent, le 26 novembre dernier, de la loi sur le handicap ou la finalisation – promesse faite, promesse tenue – du projet de loi sur l'accessibilité qui a été déposé hier et qui m'a aussi beaucoup occupé avec ma collègue Mme GRAMAGLIA, pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme, bien sûr.

Vous n'êtes pas sans savoir, on en a parlé aussi dans ces débats, que je suis mobilisé par un certain nombre de plans sociaux où, avec les équipes du Service de l'Emploi et de l'Inspection du Travail, nous sommes sur le terrain en ce moment pour accompagner au mieux les salariés concernés dans la discussion du plan, mais aussi et surtout vers le retour à l'emploi. Pour autant, cette réflexion sur la représentativité est, effectivement, à l'ordre du jour.

Vous avez raison de rappeler qu'une nouvelle fédération syndicale, la Fédération des syndicats des salariés de Monaco, en abrégé la F2SM, a été créée il y a maintenant environ deux ans, c'était fin 2012, et que cela pose effectivement la question légitime aujourd'hui de la représentativité des syndicats à Monaco, de chaque syndicat. L'U.S.M. l'organisation historique, l'Union des Syndicats de Monaco, qui a eu depuis la deuxième guerre mondiale le monopole de la représentation ou quasiment le monopole – il y avait quelques syndicats indépendants non affiliés, mais il n'y avait pas d'autre fédération de syndicat – a souhaité que nous ayons ce débat sur la représentativité à Monaco. Question très complexe et on peut y répondre, évidemment, de multiples manières.

Qu'est-ce que c'est qu'être représentatif pour un syndicat ? C'est une question, croyez-moi on s'y penche depuis quelques mois, qui n'est pas simple dans la réponse. Moi je vous dirais d'abord qu'il y a partout en Europe et à Monaco aussi, une crise de représentativité des syndicats. Si on voulait être dur, on pourrait dire qu'aucun syndicat n'est vraiment représentatif. Si je prends les chiffres revendiqués par

les fédérations, l'U.S.M. et la F2SM, nous avons une U.S.M. qui revendique 2.000, 2.500 adhérents et la F2SM quelques centaines. Je vous rappelle qu'aujourd'hui il y a près de 50.000 salariés en Principauté, c'est-à-dire que même en prenant des chiffres qui sont ceux des organisations, donc on ne peut pas imaginer qu'ils soient inférieurs à la vérité, et bien nous sommes à peine à 4 % ou 5 % de salariés syndiqués. Alors est-ce que l'on peut dire qu'on est représentatif lorsqu'on ne représente que 4 % à 5 % d'une population qu'on dit représenter ? Ceci dit, Monaco a tout intérêt à avoir des syndicats représentatifs, parce qu'il faut avoir des interlocuteurs pour le dialogue social et c'est important qu'ils parlent au nom de beaucoup de monde pour justement traduire des aspirations et des revendications légitimes des salariés.

Pour terminer je vous dirais que notre but à nous ce n'est certainement pas d'éliminer et d'exclure. C'est-à-dire que nous croyons, au Gouvernement, aux bienfaits du pluralisme. Nous croyons que l'expression d'idées parfois différentes est une richesse et donc évidemment les décisions que nous serons amenés à prendre respecteront le pluralisme. Pour autant, nous sommes d'accord de définir des critères qui permettent de vérifier la représentativité d'une fédération par rapport à l'autre et il est normal que la fédération qui est historique et qui a aujourd'hui incontestablement plus d'adhérents et plus de syndicats adhérents que la nouvelle fédération, ait une représentation plus importante dans les instances justement représentatives que ce soit le Conseil Economique et Social, le Tribunal du Travail, les Comité de Contrôles des Caisses Sociales et de retraites, etc... Pour le moment, nous avons décidé de lui attribuer les 2/3 des sièges. Après nous aurons une vraie difficulté : ce sera de vérifier les critères, parce que entre ce qui est revendiqué et ce qui est vérifié, on peut imaginer qu'il y aura parfois des différences. Donc il faudra aussi que nous ayons les moyens de vérifier et que les organisations acceptent la transparence pour vérifier la vraie représentation de chacun.

Donc, ce n'est pas gagné.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Madame LAVAGNA et ensuite Monsieur POYET.

Mes chers collègues, juste pour vous dire qu'il est 20 heures 10 et que je prévois si vous en êtes d'accord d'aller dîner une fois que nous aurons terminé les Dépenses Ordinaires.

Je vous en prie, Madame.

Mme Sophie LAVAGNA.- Juste un petit mot, Monsieur le Président, je voulais simplement rejoindre les propos de M. CLERISSI et je me réjouis que la Médecine du Travail soit revue et corrigée dans ses excès parce qu'il est vrai que parfois l'employeur se trouve face à, comme l'a dit M. CLERISSI, une double peine et c'est bien que chacun puisse avoir son mot à dire dans ce genre de situation.

M. le Président.- Merci, Madame.

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Très rapidement, Monsieur le Président.

D'une part, oui, Monsieur VALERI, je suis tout à fait d'accord avec vous, il y a un problème de représentativité du syndicat et je pense que le patron a aussi ce souci parce que lorsqu'il mène une négociation, lorsqu'il ouvre son dialogue social, avec qui doit-il l'ouvrir et dans quelles conditions ? C'est un point qui est important on a des exemples, j'ai des exemples de choses qui se sont passées bizarrement où justement on a négocié avec celui qui était le plus intéressé ou intéressant et on en a oublié d'autres, volontairement.

Mes chers collègues, j'entends plein de nouveaux projets de loi qui seront déposés à la rentrée et je m'en félicite, c'est une chose positive. En tant que Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, je m'inquiète de la liste de courses que nous allons avoir en 2015...

M. le Président.- Et oui, du travail pour notre équipe de juristes qui se renforcera, je vous rassure, grâce aux postes ouverts et accordés par le Gouvernement.

Oui, Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Juste puisqu'on est pressé mais je crois...

M. le Président.- ... Nous ne sommes pas pressés... Moi j'ai toute la nuit, je ne suis pas pressé du tout

en plus je m'endors tard donc il n'y a pas de problème....

M. Daniel BOERI.- ... tout simplement, je crois que c'est une vraie question, le Conseiller l'a dit, c'est un peu partout dans les pays du Sud, la représentativité syndicale est limitée mais, néanmoins, elle est par processus la reconnaissance d'un partenaire pour les entreprises et je crois que même s'il n'y avait que 2.000, 2.500 inscrits aux syndicats c'est quand même quelque chose d'important d'avoir un interlocuteur.

Je crois que c'est réellement un point important pour la démocratie sociale.

M. le Président.- Absolument, vous avez tout à fait raison.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 66 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 66 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 67 - ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

367.111 - Traitements Titulaires.....	1.647.100
367.211 - Traitements Non Titulaires	1.466.400
367.010 - Frais de Personnel.....	3.113.500
367.323 - Frais d'Administration	58.700
367.325 - Publications.....	4.000
367.030 - Frais de Fonctionnement.....	62.700
367.350 - Entretien Matériel.....	4.500
367.351 - Achat Matériel.....	2.500
367.040 - Achat & Entretien Matériel	7.000
367.252 - Indemnités & Vacations.....	16.000
367.254 - Conseil Supérieur Médical	100
367.262 - Déplacements Travailleurs Soc.	15.000
367.312 - Vaccins & Produits Pharmac.	100
367.313 - Analyses	60.000
367.314 - Frais de Vaccination.....	60.000
367.337 - Participation Jeunes Majeurs.....	20.000
367.338 - Logements Sociaux	15.000
367.060 - Frais Propres Activité Service.....	186.200
	<u>3.369.400</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 67 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 67 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 68 - DIRECTION DU TRAVAIL

368.111 - Traitements Titulaires.....	938.400
368.211 - Traitements Non Titulaires	556.000
368.010 - Frais de Personnel.....	1.494.400
368.323 - Frais d'Administration	90.000
368.371 - Habillement.....	300
368.030 - Frais de Fonctionnement.....	90.300
368.350 - Entretien Matériel.....	5.800
368.351 - Achat Matériel.....	2.300
368.040 - Achat & Entretien Matériel	8.100
	<u>1.592.800</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BOISSON.

M. Claude Boisson.- Monsieur le Président je ne veux pas parler du Service de la Direction du Travail, ils ont assez de soucis comme cela avec tous les problèmes sociaux qui se posent actuellement. Je souhaite aborder le problème de la priorité nationale rebondissant sur le mot travail.

Je ne suis pas un nationaliste aveugle et borné, mais lorsque je vois des Monégasques à compétences égales ne pas pouvoir accéder à certains postes dans le secteur privé au profit d'étrangers qui débarquent à Monaco, ou voir des marchés attribués à des personnes étrangères à la Principauté, qui ne vivent pas et ne consomment pas dans notre pays mais qui se targuent de diriger une entreprise monégasque parce que le siège social est à Monaco, alors je défends haut et fort le respect de la priorité nationale. Et je le fais avec discernement, comme cela est pratiqué par vous-même, Monsieur le Président, et par le responsable de la cellule de veille de la priorité nationale.

En effet, il est normal d'écarter les demandes fantaisistes et injustifiées. De plus, on ne peut défendre un emploi pour un Monégasque si le profil de poste ne lui correspond pas et s'il n'a pas les compétences adéquates ; la nationalité ne permet pas d'accéder à n'importe quel travail... c'est d'ailleurs dans l'intérêt du compatriote d'être reconnu à ses justes compétences.

Certes, un étranger peut bénéficier d'un poste à la place d'un Monégasque, si ce dernier n'a pas les compétences requises, mais encore faut-il que l'appréciation soit juste et objective. Pour tous les

autres cas, le Monégasque reste prioritaire, et en ce sens je crois que c'est la bonne interprétation de la loi.

Il n'est plus acceptable que des entreprises du bâtiment, des prestataires de service et divers fournisseurs dans divers domaines soient privilégiés sur le seul critère de prix au détriment d'une entreprise monégasque dont le dirigeant est effectivement le patron de son entreprise. En précisant effectivement, j'exclus évidemment les « prête-nom », qui ne connaissent le siège social que lorsqu'ils vont retirer les indemnités d'administrateur. Ainsi, un Patagonais, avec tout le respect que j'ai pour cette nationalité, qui achète une société monégasque est consulté prioritairement comme toutes les autres entreprises monégasques.

Mais ce n'est pas cela un patron monégasque !

Un patron monégasque, et il existe encore quelques vieilles familles et enseignes, c'est celui qui mouille la chemise, qui a le souci chaque mois de payer les salaires et les charges, qui assume les frais fixes de l'entreprise alors que l'étranger les fait passer sur les frais des groupes étrangers dont ils sont les filiales, c'est celui qui connaît son personnel et qui a la détermination de vendre des produits ou d'offrir des services de qualité pour l'image de son entreprise et de son pays, Monaco.

On me dira peut-être que le monégasque est un peu plus cher ; j'ai dit un peu plus ! Certes, si c'est trop, on l'écarte, mais pour un différentiel supportable, n'est-il pas plus cohérent de se priver d'une économie afin de faire travailler un compatriote dans son pays ?

(Sonnerie).

... est-ce que je peux bénéficier, Monsieur le Président, des avoirs des interventions précédents où je suis intervenu très peu ?

(Rires).

M. le Président.- Vous avez trente secondes.

M. Claude Boisson.- Je vais aller très vite.

Des décideurs du secteur privé ou public aimeraient-ils que l'on choisisse des étrangers à leur place qui accepteraient d'être payés moins cher pour pouvoir travailler à Monaco ? Et je rappelle aux employeurs que la loi s'applique pour tout le monde de la même manière, y compris pour un Monégasque qui fait des fautes professionnelles ou graves. S'il doit être licencié pour un motif valable, il suffit d'appliquer les textes et les procédures et le Tribunal du Travail monégasque ne juge pas en fonction de la nationalité.

Alors je demande aux dirigeants du secteur public et du secteur privé de prendre en compte que pour un entrepreneur monégasque, travailler à Monaco a un coût, compte tenu des loyers et du personnel – je rappelle qu'un SMIC coûte plus cher à Monaco à un employeur monégasque, qu'à un employeur français –. Je rappelle que la retenue de 33,33 % pour les prestataires de services monégasques qui interviennent en France est plus que dissuasive, c'est l'exclusion d'office car personne ne choisira en France une entreprise monégasque qui coûte 33,33 % de plus.

Il faut aussi s'assurer que le produit ou le service vendu par une entreprise qui n'est pas monégasque soit de qualité. La pratique du moins disant génère souvent des malfaçons, des contentieux, ou des produits ou matériels de moins bonne qualité.

Le Monégasque doit en répondre devant ses clients de Monaco ou être désormais écarté des appels d'offres. L'étranger, il s'en moque, s'il ne profite plus du gâteau monégasque, il se servira ailleurs...

Certains ne peuvent être pratiqués dans les secteurs du bâtiment et des services qu'en usant partiellement du travail dissimulé. Malgré tous les efforts en 2014 des Inspecteurs du travail – ils ne sont pas assez nombreux pour faire face à tous les besoins de contrôle – il faut donc savoir analyser le juste prix.

En fait ma conclusion revient à ce qui a été dit tout à l'heure par M. CLERISSI, vous avez eu un échange de courriers, Monsieur le Président, avec

Monsieur le Ministre, Monsieur le Ministre a répondu très favorablement pour qu'il y ait une réunion en 2015, et bien c'est très bien que cela puisse se faire pour traiter ce sujet.

J'avais prévu une autre intervention et en deux mots je dirai simplement que l'on peut comprendre aussi les professions réglementées, les avocats et bien d'autres, des médecins, architectes et autres qui se préoccupent de la priorité monégasque parce qu'actuellement, s'ils vont travailler en France, on ne les a pas attendus pour les faire vivre. Par contre à Monaco, compte tenu de la manne financière que nous avons, il y en a beaucoup qui aimeraient pouvoir en bénéficier.

Donc, priorité nationale à conserver, c'est la survie professionnelle pour beaucoup de Monégasques.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur BOISSON, c'est la survie tout court pour notre modèle économique, pour notre modèle social, pour nos traditions aussi et pour la vigueur d'un certain nombre de familles de compatriotes. Vous savez que sur ce sujet nous serons intransigeants tout en étant intelligents et pragmatiques dans le cadre des pourparlers et des négociations qui risquent de s'ouvrir avec l'Union Européenne.

Je vous en prie, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Juste un mot, Monsieur le Président, pour dire que ce que vient de dire Monsieur BOISSON est un vrai sujet de préoccupation pour le Gouvernement qui n'a malheureusement pas une réponse 100 % efficace à cette question. Le Gouvernement est très demandeur de partager avec les élus des pistes de réflexion pour améliorer le choix des entreprises et, notamment, pour détecter celles qui sont monégasques de nom... mais quels critères objectifs et juridiques inventer pour écarter ces entreprises qui agissent masquées ?

M. le Président.- ... C'est un réel problème !

M. le Ministre d'Etat.- Donc c'est un sujet pour lequel il faut se mettre autour d'une table avec des juristes et que l'on réfléchisse à trouver des critères, peut-être des critères de charges dans le bilan...

M. le Président.- ... oui, et d'implication dans le tissu social...

M. le Ministre d'Etat.- Si nous avançons là-dessus nous aurons fait œuvre utile.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Monsieur FICINI.

M. Alain FICINI.- Merci, Monsieur le Président.

La priorité nationale que la majorité ne cesse de défendre est une évidence. Nous savons que le bassin de l'emploi en Principauté est essentiellement pour nos compatriotes, la Fonction Publique et la S.B.M.. Reste toutefois le privé et le semi-privé au travers de sociétés concessionnaires et organismes subventionnés.

J'ai bien pris note des tableaux que vous avez bien voulu nous fournir, les chiffres sont éloquents. Dans certaines sociétés nous sommes à 1 %, voire 2 % de l'ensemble du personnel. Je me suis amusé à faire le calcul, au total sur les 1.126 employés que comptent ces sociétés organismes, seuls 63 monégasques y figurent, soit à peine 5 %. Il y a véritablement un problème d'intégration de nos compatriotes au sein du privé et du semi-privé.

Alors, mes questions : Est-ce que les employeurs jouent bien leur rôle vis-à-vis de nos compatriotes ? La seconde question : Est-ce que le Service de l'Emploi a bien tous les moyens pour contrôler les embauches et aider à insérer nos compatriotes dans lesdites sociétés et organismes ? Quelle solution pourrait-on y apporter ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Conseiller VALERI, je vous en prie.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Merci. Cela va d'ailleurs me permettre de répondre à M. BOISSON sur la partie de l'intervention qui concerne l'emploi, le travail, puisque je ne suis pas, bien sûr, compétent pour les entreprises et les marchés. Il s'agit là d'une prérogative du Département des Finances.

Pour l'emploi – vous ne pouvez pas en douter – cette conviction qu'il faut que chaque Monégasque ait, à compétences et diplômes équivalents, la priorité à l'embauche, je la partage depuis le premier jour où je me suis engagé dans l'action publique avec l'Association des Jeunes Monégasques. C'était en 1986, et depuis ma première élection dans cette Assemblée, c'était en 1988. Donc, vous savez que je suis très motivé et sincère sur ce thème. J'ai la chance aujourd'hui, dans mes fonctions, de pouvoir diriger le Service de l'Emploi et d'avoir pu créer la Commission d'Insertion des Diplômés. Il faut quand même commencer à partir du constat que si rien n'est parfait et si on peut sûrement faire encore plus et mieux, la situation n'est pas si mauvaise que ce que l'on veut bien parfois le dire.

La Commission d'Insertion des Diplômés a placé par exemple depuis un peu plus de 4 ans, 150 jeunes monégasques et enfants du pays diplômés dans des entreprises privées. Aujourd'hui, nous avons plus d'un millier de Nationaux qui travaillent dans le secteur privé. Donc l'Administration ne sera plus, bientôt, la première source d'emploi des Monégasques. Nous en sommes là, nous progressons. Le Service de l'Emploi, chaque année, place des centaines de prioritaires dans les entreprises de Monaco. Le nombre de chômeurs de nationalité monégasque, de demandeurs d'emplois, varie selon les mois entre 50 et 100, ce qui pour une population active de l'ordre de 3.000 Monégasques, est très bas. Nous sommes, d'après les économistes au niveau du chômage structurel sous lequel on ne peut quasiment pas tomber, 2 % à 3 % d'une population active.

Pour autant, pour répondre à vos questions précises, Monsieur FICINI, je pense effectivement que tous les employeurs ne jouent pas le jeu et qu'il y a un vrai travail continu de pédagogie et d'explication à faire et qui est fait par le Service de l'emploi, par la Commission d'Insertion des Jeunes Diplômés qui a déjà, vous le savez, plus 100 entreprises qui ont signé un partenariat, que l'on va démarcher, à qui on explique que lorsqu'on s'installe en Principauté, on y vient forcément parce qu'on a intérêt à s'y installer et c'est très bien, mais qu'on a certes les droits qui sont relatifs à toute société qui s'installe, mais on a aussi des devoirs et le premier devoir c'est de respecter les lois du pays où on travaille et où on développe son entreprise et donc forcément de respecter la priorité pour les nationaux. Tout le problème, vous le savez bien Monsieur FICINI, n'est pas dans l'interprétation de cette phrase, « à diplômes équivalents », on peut de manière assez objective répondre à cette question, mais dans la suivante « à compétences égales », c'est

là tout le débat. Croyez-moi toutes les semaines je suis le travail du Service de l'Emploi. Il applique des refus d'embauche, y compris dans les sociétés dont vous venez de parler, y compris à la Société des Bains de Mer dont vous avez beaucoup parlé, des refus d'embauche lorsqu'ils estiment, avec le soutien du Gouvernement, qu'il y avait un candidat prioritaire à qui on n'a pas donné sa chance pour de mauvaises raisons, parce qu'on avait déjà un candidat non prioritaire sélectionné avant le dépôt de l'offre d'emploi, par exemple.

Mais, si je n'ajoute pas ce que je vais dire maintenant, je ne suis pas équilibré dans ma réponse. Il faut aussi expliquer à certains de nos compatriotes, parce qu'il y a aussi des excès dans ce sens-là, qu'être Monégasque ne donne pas toutes les compétences et qu'on ne peut soutenir sur des embauches dans le secteur privé, que des compatriotes qui revendiquent des postes pour lesquels ils ont ou le diplôme ou la compétence et parfois ce n'est pas le cas. Alors là il faut avoir le courage de dire à notre compatriote qu'il va être aidé, mais peut-être à un niveau un peu plus bas que celui auquel il prétend dans ce cas, aujourd'hui, car il faut d'abord faire ses preuves ou avoir le diplôme nécessaire.

En conclusion, je voudrais vraiment vous dire qu'au niveau de la C.I.D. et du Service de l'Emploi il y a des personnes motivées qui partagent nos convictions, vos convictions et qui, tous les jours, sur le terrain, se battent pour mettre en œuvre ce que vous souhaitez, ce que nous souhaitons tous : le respect des priorités pour les Nationaux, en matière d'emploi.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur BARILARO, nous vous écoutons.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, la transition est parfaite puisque je voulais parler de justement la Cellule d'Insertion des jeunes Diplômés.

En matière de politique d'insertion professionnelle force est de constater le succès et la pertinence de la Cellule d'Insertion des jeunes Diplômés qui, depuis sa création a permis à de nombreux jeunes de trouver un premier emploi et de se réorienter.

Cette cellule exécutive assure un suivi personnalisé des étudiants et essaie de les mettre en relation avec

les professionnels de la place. Par ailleurs, nous en avons déjà parlé hier lors du vote du chapitre 1 de la Section 7 sur les futurs éventuels ingénieurs en travaux publics, cette structure tend à informer les lycéens sur les métiers porteurs en Principauté de Monaco et les établissements, qu'ils soient publics ou privés, qui pourraient être des vecteurs d'emplois.

Or, le niveau d'information sans présager de sa qualité ne doit pas rester à un stade embryonnaire et doit devenir, grâce à un système transversal à l'ensemble des Départements du Gouvernement, une démarche construite cohérente et réfléchie à l'intention de tous les lycéens avant même qu'ils n'obtiennent leur baccalauréat, de façon à les sensibiliser à leur futur professionnel même parmi ceux qui ne demanderont pas de bourse d'études et dont nous aurons, malheureusement, du mal à connaître le cursus universitaire qu'ils auront décidé de choisir.

Après la tenue de deux Commissions de Bourse d'études, plus de 533 dossiers ont été instruits, dont 448 émanant de compatriotes. Parmi ces jeunes monégasques, certains suivent des cursus prestigieux : deux ont intégré Sciences Po Paris, un étudie à l'Essec, un dans le cursus de l'Ecole Centrale de Lille, un est en formation à l'Ecole Supérieure des Travaux Publics de Paris, quatre suivent les cours des Ecoles Hôtelières de Lyon ou de Lausanne, deux sont à Central Saint Martins au King's Collège de Londres.

Est-ce que le Gouvernement s'intéresse en amont au retour de ces jeunes compatriotes brillants ? Y a-t-il un schéma qui prévoit leur intégration éventuelle dans un service de l'Etat ou dans une société concessionnaire de l'Etat ? N'y a-t-il pas un besoin de réformer le vivier de l'Administration afin de permettre à certains diplômés d'intégrer tel ou tel service de l'Etat sans passer par ce vivier ?

J'avoue je suis inquiet, parce qu'à la vue de la multiplication des cursus de qualité dont ceux que je viens de vous parler, sans, en plus, faire état de tous ceux, brillants aussi mais qui ne sont pas des écoles prestigieuses je crains que nous soyons un jour tout simplement confrontés à ce phénomène qui, jusqu'à présent était absent à Monaco, qui s'appelle cruellement « la fuite des cerveaux » et ce qui pour moi représenterait vraiment un échec au vu de l'argent qui est attribué par l'Etat pour le système de l'éducation qui, jusqu'à maintenant était excellent.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur BARILARO, de votre intervention, je crois que l'ensemble des élus s'associent à votre intervention et à vos préoccupations.

Monsieur le Conseiller VALERI, je vous en prie.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.* - Merci, Président.

Il y a beaucoup de questions soulevées par M. BARILARO certaines ne relèvent pas de mon Département. Je peux vous répondre pour les étudiants, le suivi de leur cursus et leur retour à Monaco à la fin de leurs études. Cela est un travail, effectivement – et je vous remercie de lui avoir rendu hommage – qui est effectué par la cellule exécutive de la Commission d'Insertion des Diplômés avec une dame, vous la savez motivée et très investie, Mme Maryse BATTAGLIA. Chaque étudiant, soyons précis, à partir de sa deuxième année d'études post-bac, reçoit une lettre qui l'invite à prendre contact, à se faire connaître, à échanger déjà sur ce qu'il souhaite faire, afin que l'on puisse aussi lui passer des informations sur ce que vous demandez ce soir, c'est-à-dire la connaissance de la réalité du marché des entreprises qui pourraient l'engager demain et des secteurs porteurs.

En partenariat avec M. Paul MASSERON et Mme Isabelle BONNAL, depuis trois ans, chaque année, nous voyons tous les élèves de terminale, tous sont invités par demi-journées successives et nous leur présentons des entreprises, des métiers porteurs. Il y a eu par exemple la comptabilité, la finance, les métiers de banque, l'hôtellerie, la restauration, la santé, les ingénieurs et le bâtiment, vous en parliez aussi dans cette enceinte.

Pour répondre également au dernier point de votre intervention qui me concerne, s'agissant du retour au pays de ces cerveaux à la fin de leurs études – ou même un peu plus tard parce que certains peuvent souhaiter travailler quelques années à l'étranger pour acquérir de l'expérience internationale avant de rentrer au pays – la cellule exécutive les reçoit et fait le maximum aussi pour les aider à se réinsérer à Monaco ou à s'insérer tout simplement pour la première fois dans leur pays. C'est plus compliqué, c'est évident, lorsque vous avez dix ou quinze ans d'expérience et que vous avez déjà atteint un niveau de haute responsabilité. C'est un peu plus long et un peu plus difficile, mais nous y travaillons aussi au cas par cas comme on le dit toujours, en faisant de « la haute couture », que nous sommes en droit d'attendre pour les Monégasques dans ce pays.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- C'est un vrai sujet, le rapatriement des cerveaux, c'est sûr, je ne pense pas qu'aller à l'étranger faire des études et commencer à y travailler soit une mauvaise chose pour Monaco si on offre des possibilités de retour et si d'abord on connaît les Monégasques qui sont à l'étranger. Deux jeunes Monégasques qui ont des responsabilités importantes dans les entreprises privées, l'un sur Paris et Londres et l'autre à Singapour ont créé un club sur Internet des Monégasques expatriés et donc ils essaient de croiser leurs fichiers de connaissances avec des gens de leur génération – ce sont des jeunes qui ont 35 ans – pour essayer d'avoir une sorte de communauté virtuelle de Monégasques à l'étranger, cela n'existe pas aujourd'hui et donc le Gouvernement est prêt à aider ces jeunes.

Ensuite il y a le retour. Alors, le retour est soit dans le privé, soit dans l'Administration. S'il est dans le privé, là c'est ce qui a été mis en place par M. VALERI qui peut agir, si c'est dans le public, la difficulté, c'est la différence de niveau de salaire entre des responsabilités dans le privé occupées à l'étranger et le niveau de rémunération de la Fonction Publique. Là il faut imaginer des solutions.

Ce que je voulais aussi vous dire, Monsieur BARILARO, je pense que le vivier ne doit pas être vu comme une école rabaissant le niveau des nouveaux fonctionnaires. Le vivier c'est très important pour qu'il y ait une culture monégasque de la Fonction Publique. Les jeunes que l'on recrute aujourd'hui viennent d'horizons différents, ils ont fait des études différentes et le fait de passer quelques mois ensemble, de découvrir tous les services, contribue à leur donner une culture de la Fonction Publique Monégasque que vous n'avez pas spontanément puisque, ici, il n'y a pas l'équivalent de l'ENA ou l'équivalent des autres centres de formation. Donc, je crois que le vivier est une bonne chose y compris, Monsieur BARILARO, pour les diplomates. Un diplomate doit d'abord être fonctionnaire avant d'être diplomate et donc, ces mois de formation qui ne sont quand même pas très longs et qui permettent de découvrir tous les aspects de la Fonction Publique, me semblent utiles pour l'avenir de la Fonction Publique Monégasque.

M. le Président.- Utile certainement, plus performant c'est sûr.

Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Président.

Je vais être très bref parce que d'abord il est clair que nous sommes tous en faveur de la priorité nationale, et ensuite le Conseiller VALERI a répondu d'une manière, je pense précise et équilibrée, aux questions qui se posent. Je voudrais quand même dire à tous ceux qui nous écoutent qu'à Monaco il y a entre 50 et 70 chômeurs, soit 2 % de la population active, on ne peut pas descendre en-dessous et que, si on veut aller dans le sens de M. FICINI et de mettre plus de Monégasques dans les sociétés, il faut qu'on ait plus de Monégasques parce qu'aujourd'hui ils sont tous employés.

Merci.

M. le Président.- Merci.

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, le plan de départ volontaire de Monaco Telecom vient d'arriver à son terme et si mes chiffres sont corrects 55 personnes ont décidé d'y souscrire plus que les 35 personnes espérées. Je vois pour ma part dans ce chiffre un indicateur de motivation du personnel, de tous les personnels. Des cadres de haut niveau ont souhaité y adhérer, voyez donc la motivation de certain des dirigeants ! A présent, comment la société va faire face à ces départs ? Quelle organisation mettre en place et, comme je le demandais mercredi dernier, comment relancer la machine qui est à l'arrêt ?

Il est urgent de motiver les personnels sur une vision d'entreprise positive, voilà ma préoccupation.

M. le Président.- Monsieur POYET, merci de votre intervention mais nous avons déjà parlé de Monaco Telecom au titre des Recettes.

M. Thierry POYET.- Tout à fait, mais je profitais de la Direction du Travail.

M. le Président.- Merci, tout à fait.

Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais revenir sur vos propos, Monsieur le Ministre, qui m'ont fait très plaisir. Vous avez annoncé, fortuitement vous avez découvert la création de ce site de jeunes Monégasques les aidant somme toute à mettre en commun probablement leurs recherches en fonction de leurs compétences et spécialités. Cela correspond finalement, mais de manière autonome et là sans l'aide de leur Gouvernement, à la structuration de cette diaspora monégasque que j'avais évoquée. Il faut quand même s'en rendre compte même si elle est un peu plus futuriste et malgré toutes les extensions territoriales en mer, c'est une réponse à notre exigüité territoriale également. Là on parle de retour à Monaco mais le lien avec Monaco sans retour systématique ou sans retour immédiat est également une des réponses. Donc, c'est très satisfaisant, on ne peut que souhaiter que le Gouvernement, effectivement très attentif à ce qui se passe, à cette génération spontanée je dirais, justement l'aide, l'accompagne et l'améliore.

La deuxième chose, il a existé sauf erreur de ma part, une Commission Nationale de l'Enseignement Supérieur à Monaco qui s'est réunie une fois. J'ai pu me procurer le compte rendu de séance, c'est quelque chose qui semblait répondre tout à fait à justement l'orientation des Monégasques qui partent faire des études supérieures et également à l'orientation des Monégasques qui sont en train d'en faire par rapport à ce qui se passe dans leur pays en direct. La personne qui m'a mis sur la voie est le Directeur du Centre Scientifique et il me disait déplorer, effectivement, l'absence de cette commission qui a été éphémère mais il n'y a pas eu décision de la supprimer, elle existe toujours.

Vous me confirmez cela Monsieur le Conseiller ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Je vais voir, oui.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur le Vice-Président.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais revenir sur ces Monégasques diplômés qui souhaitent revenir à Monaco, c'est un vœu et il faudrait arriver à faire en sorte que ce vœu puisse se réaliser. Alors, est-ce que c'est la priorité nationale

ou pas qui devrait le permettre ? Lorsqu'on voit les résultats peu nombreux et difficiles que l'on a sur ce sujet il ne faudrait pas non plus que ce désir de retour se transforme – vous me pardonnerez le parallèle qui n'a rien à voir, mais ce serait juste pour jouer avec les mots – en un utopique droit de retour.

M. le Président.- C'est toute une culture aussi, Monsieur le Ministre, et c'est vrai que c'est une nouvelle approche à mettre en place en Principauté parce que de plus en plus de nos jeunes compatriotes et des enfants du pays font des études, des études poussées qui sont soutenues par les bourses d'Etat et en contrepartie, comme cela existe dans d'autres pays, ils doivent un certain nombre d'années à l'Etat et à la structure gouvernementale qui les a aidés. Je crois qu'il faut également commencer à le faire savoir et lorsqu'ils reviennent formés à Monaco, il faut également les accueillir et mettre en place les structures pour les accueillir parce qu'ils ne sont pas toujours très bien accueillis lorsqu'ils n'ont pas les bonnes introductions, pour employer un euphémisme. Cela est très important.

Monsieur BOISSON.

M. Claude Boisson.- Pour cela, il y a une manière qui a été évoquée il y a 10 ans, il y a 15 ans, il y a 20 ans, les anciens s'en souviendront, des organigrammes prospectifs laissés dans les Institutions, pas seulement l'Etat, mais dans d'autres Institutions en Principauté, notamment, la S.B.M., d'essayer d'anticiper et de voir dans les années prochaines en fonction des départs à la retraite quels seront les besoins. Il faut pouvoir orienter aussi les jeunes dans ce sens-là, mais dans le passé, il y a eu une malheureuse situation qu'évoquait peut-être d'ailleurs Monsieur STEINER, un jeune de Monaco qui maintenant est retraité avait été orienté vers un poste, il a suivi une formation et lorsqu'il a terminé la formation, le poste n'était pas disponible. A partir de là, le Gouvernement n'a jamais plus pris cette responsabilité. Cependant cette personne, qui était Directeur d'un établissement public, a quand même eu par la suite le poste...

M. le Président.- ... Monsieur BOISSON, pas de cas particulier en Séance Publique...

M. Claude Boisson.- ... C'est pour cela que je n'ai pas cité le nom...

M. le Président.- Oui, mais même...

M. Claude Boisson.- ... Donc de pouvoir prévoir en amont des postes qui pourraient être éventuellement disponibles dans toutes les Institutions.

M. le Président.- Merci.

Monsieur CUCCHI et ensuite nous avançons s'il vous plaît.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

En fait, en effet, je faisais partie de la Commission des Bourses à l'époque et le souci aujourd'hui n'est pas tellement sur le retour. Certes, il y a eu de gros progrès là-dessus, sur le retour. Les jeunes diplômés que nous avons en monitoring je dirais, ceux-là, ça va, le vrai problème n'est pas là, le réel problème est que lorsqu'il y a des Monégasques qui font une carrière en dehors de Monaco, qui dépassent les premières années – et c'est cela qui est malheureux – là où leur valeur ajoutée devient la plus importante, là il n'y a plus de suivi... donc évidemment pour le retour, ils ne s'attendent pas à un retour sur le même poste et donc forcément le retour est d'autant plus difficile qu'il pourrait être gênant.

Il y a un véritable souci et pour moi la seule solution serait que, comme on a la chance d'être dans un petit pays où plus ou moins les besoins sont connus et les postes et les carrières également, en faisant un rétro-planning, on saurait lorsque certains postes se libéreraient ne serait-ce que pour des raisons de départ à la retraite. Et donc si on pouvait avoir une vision de ces plannings et pouvoir dire à nos compatriotes que dans cinq ans, dans dix ans ou dans quinze ans tels postes de haut niveau vont se libérer. Puisque la fiche de poste sert à cela, en interne mais aussi en externe, cela permettrait de mieux gérer, je pense, la carrière des Monégasques qui sont à Monaco mais également celles de ceux qui sont à l'extérieur de Monaco et rappelons-nous les paroles de notre Souverain qui nous incitait, incitait nos jeunes à aller à l'étranger, à se former et à y rester un certain temps. Je pense que si l'on veut que les gens soient motivés à y rester un certain temps il faut aussi qu'ils soient assurés qu'on leur accordera toute l'attention qu'ils méritent au moment où c'est le mieux pour eux et pour nous qu'ils rentrent.

M. le Président.- Nous sommes tous d'accord.

Je mets donc le chapitre 68 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 68 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 69 - PRESTATIONS MEDICALES DE L'ETAT

369.111 - Traitements Titulaires.....	483.400
369.211 - Traitements Non Titulaires.....	317.400
369.010 - Frais de Personnel.....	800.800
369.323 - Frais d'Administration.....	411.000
369.030 - Frais de Fonctionnement.....	411.000
369.252 - Contrôle Médical.....	30.000
369.253 - Office Médecine Travail.....	290.000
369.254 - CNAMTS.....	190.000
369.364 - Fournitures Techniques.....	7.000
369.060 - Frais Propres Activité Service.....	517.000
	<u>1.728.800</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame FRESKO-ROLFO.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci, Monsieur le Président.

Durant les Séances Publiques mes collègues et moi-même avons à plusieurs reprises évoqué notre modèle social économique performant. Vivre et travailler à Monaco est un privilège pour beaucoup d'entre nous et le Gouvernement veille sans relâche à gommer certaines inégalités et je ne peux que l'en remercier.

Toutefois, parce qu'il y a toujours un « toutefois », si l'on se réfère aux prestations familiales versées sur Monaco, certaines familles monégasques en sont exclues au prétexte que le chef de foyer n'est pas assujéti à la C.C.S.S. ou au S.P.M.E.. Lorsque l'on se réfère au S.P.M.E., soit la caisse de la Fonction Publique, il semble que le Gouvernement ait parfois accepté de palier ce déséquilibre en considérant la femme comme chef de foyer et en versant donc à ces dernières des allocations familiales pour leur enfant alors qu'elles n'y auraient pas droit et là, je félicite le Gouvernement pour ces mesures.

J'ai appris que d'autres femmes monégasques non assujétiées au S.P.M.E., ont pu elles aussi obtenir ces allocations par ce même S.P.M.E. en présentant un dossier complet et finalement en faisant un peu de « forcing » et là je tiens à féliciter Monsieur le Conseiller pour les Affaires Sociales et la Santé pour la bienveillance avec laquelle ses services ont accueilli ces dossiers.

A la suite d'une étude, 138 familles monégasques dont 222 enfants ne reçoivent pas d'allocations familiales. Le budget annuel d'une mesure qui octroierait une prime mensuelle aux parents d'enfants monégasques ne recevant rien de leur caisse d'affiliation aurait un coût annuel inférieur à 700.000 € ce qui ne me semble pas être une dépense inenvisageable.

Je répondrai tout de suite à votre objection, Monsieur le Ministre, que figurent dans ces chiffres les familles qui ont déjà fait le fameux dossier au S.P.M.E..

Je pense qu'il est temps que l'exception devienne la règle et que le Gouvernement se penche sur ce sujet et répare ces différences.

Il est dommage, somme toute que soient accordés des droits à ceux qui connaissent les rouages et rien à ceux qui n'osent pas.

Ces primes pourraient être assimilées à la prime versée pour toute naissance d'un enfant monégasque et n'altèreraient en aucun cas notre système de caisse sociale, c'est une question d'équité.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Conseiller VALERI, je vous en prie.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Merci, Madame FRESKO-ROLFO d'avoir posé cette question. Je vous remercie d'avoir souligné que c'est ce Gouvernement qui a agi depuis trois ans environ. Nous avons en effet décidé que toutes les femmes monégasques qui, par le fait qu'elles ne peuvent pas accéder au statut de chef de foyer, ne peuvent pas recevoir, pour leurs enfants, à cause du travail de leur conjoint, les allocations familiales, percevraient désormais une allocation compensative versée par l'Etat. Il suffit de faire une demande auprès du S.P.M.E.. Il n'y a plus d'inégalité liée à leur statut de femme, pour toutes les femmes monégasques. Prenons des exemples, parce que cela est un peu technique. Si vous êtes une femme salariée ou une femme fonctionnaire, vous auriez droit si vous étiez chef de famille, à des allocations familiales pour les enfants, mais si votre conjoint travaille à l'étranger, par exemple à Nice, pour le premier enfant il n'y a pas d'allocations familiales. Et bien nous versons l'allocation pour l'enfant concerné, donc à la mère monégasque concernée, quel que soit le cas où le conjoint ne permet pas d'avoir des allocations. Prenons un autre exemple, la femme est salariée et le mari est travailleur indépendant et vous savez qu'à Monaco il n'y a pas d'allocation familiale dans le régime des travailleurs indépendants, tout simplement parce que pour en verser il faudrait augmenter les cotisations des travailleurs indépendants de 30 % et que jusqu'à présent les travailleurs indépendants majoritairement n'ont pas souhaité payer 30 % de plus pour avoir des allocations familiales. C'est toujours possible, il suffirait que les dirigeants du régime, ceux qui les représentent au sein des Comités, souhaitent payer 30 % de plus et alors il y aurait des allocations. Dans le cas présent, nous versons, si la femme monégasque est fonctionnaire ou salariée et le mari travailleur indépendant, nous versons les allocations

familiales par le S.P.M.E..

Par contre, ce soir vous allez plus loin. Vous nous dites il faudrait regarder les foyers où personne n'a aucun droit et donc en fait là où il n'y a aucune inégalité de sexe car cela n'est pas lié au fait que la femme ne peut pas être chef de foyer. Vous nous dites qu'il faudrait que tous les foyers monégasques même si l'homme et la femme appartiennent à des régimes qui ne versent pas d'allocations, perçoivent l'allocation de l'Etat. Cela est une mesure différente et, effectivement nouvelle, qui peut être regardée et étudiée, mais en tout cas nous ne sommes plus dans l'égalité homme/femme, nous ne sommes plus dans la correction d'une injustice par rapport au fait que la femme ne peut pas être chef de foyer.

Là où je vous rejoins peut-être, c'est qu'il faut que nous fassions un recensement complet, car il est possible que des femmes monégasques, n'ayant pas été directement contactées, soient dans le cas dont j'ai parlé et n'aient pas fait la demande d'allocation compensatoire décidée par le Gouvernement...

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Je souhaite justement que ce ne soit plus une exception, et que finalement cela devienne la règle. S'il ne peut s'agir d'allocations familiales, que ce soit alors une prime mensuelle qui soit versée pour un enfant Monégasque. L'appellation choisie n'est pas importante. Mais puisque les allocations familiales sont versées par la C.C.S.S. ou le S.P.M.E. et que lorsque l'ayant droit cotise à la C.A.M.T.I., aucune allocation familiale n'est versée. Nous pourrions préférer le terme prime mensuelle en faveur des enfants Monégasques.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* J'en prends note. Déjà, pour l'information des droits décidés par le Gouvernement, on peut faire mieux et donc on va le faire.

M. le Président.- Merci beaucoup...

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* L'extension à d'autres cas, la généralisation à tout Monégasque, cela demande un débat.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Monsieur FICINI.

M. Alain FICINI.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai pris connaissance, dans le document de l'analyse du Budget Primitif 2015, d'un adossement des Prestations Médicales de l'Etat, Service qui s'occupe des remboursements, des feuilles de maladie des fonctionnaires et de la C.C.S.S.. Ce rapprochement appelle quelques interrogations. Le Gouvernement peut-il nous donner des raisons autres que celles explicitées dans son programme gouvernemental d'action de cet adossement et peut-il également nous donner quelques détails dans la forme dans laquelle il est envisagé et jusqu'où faut-il placer le curseur compte tenu des disparités de ces deux services ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Merci, Président.

Les caisses sociales de Monaco sont remarquablement bien gérées depuis de nombreuses années. Elles ont un nombre considérable d'adhérents. L'Administration, évidemment est beaucoup plus petite, n'a pas les mêmes systèmes informatiques notamment et donc par la concertation entre le S.P.M.E. et la Direction de la C.C.S.S., il est apparu qu'ils pouvaient nous faire bénéficier de leur acquis, de leur expérience et même d'un certain nombre de leurs logiciels mis au point au fur et à mesure du développement des caisses.

Donc, ont été engagés des consultants et deux informaticiens qui sont payés par le S.P.M.E., mais qui travaillent au sein des Caisses, pour petit à petit nous faire bénéficier des mêmes logiciels de gestion. Pour être très clair, cela permettra d'abord des remboursements en ligne, d'accéder beaucoup plus facilement à l'Internet et d'être aussi performant que les Caisses Sociales de Monaco. La formule qu'on a trouvée permet de faire de très grosses économies. C'est-à-dire que si le S.P.M.E. avait dû tout seul développer ses systèmes informatiques, ce sont des investissements peut-être dix fois supérieurs que nous aurions dû effectuer.

Nous aurons des remboursements toujours plus rapides et un accès à une information et à des possibilités de déclaration en ligne beaucoup plus performantes pour les fonctionnaires.

Il n'y a que du bonus, on tire vers le haut.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

La parole est à Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais revenir au sujet du chef de foyer, d'abord pour remercier Madame FRESKO-ROLFO d'avoir mis ce sujet sur la table. Comme vous le savez c'est notre groupe politique qui a, si j'ose m'exprimer ainsi, levé ce lièvre, il y a plusieurs mois, nous avons d'ailleurs déposé une proposition de loi à son sujet.

Premier point, je ne mets pas en doute la volonté du Département des Affaires Sociales et la Santé pour trouver une solution à ce problème. Cela manque de publicité parce que si on ne dit pas aux gens qu'ils ont la possibilité d'obtenir quelque chose, évidemment on n'y arrivera pas.

Le point qui me gêne le plus c'est qu'encore une fois on n'attaque pas le cœur du problème qui est une discrimination entre les hommes et les femmes dans ce pays. Discrimination qui, je le répète, est dénoncée et va à l'encontre de notre Constitution. Alors, moi je ne comprends pas pourquoi on va demander à une femme de déposer un dossier pour avoir certains avantages alors qu'on ne demande pas à un homme de faire la même chose. Je crois qu'on avance tout doucement vers la bonne solution mais le problème de fond qui est une discrimination contre les femmes monégasques existe encore.

Merci.

M. le Président.- Merci.

La parole est à Madame FRESKO-ROLFO.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Je voudrais juste apporter une petite information supplémentaire aux propos de mon collègue Monsieur PASQUIER. Je n'ai pas évoqué la notion de chef de foyer, je n'ai parlé

que d'une prime mensuelle pour les enfants Monégasques.

M. le Président.- Merci. De toutes les façons la majorité a commencé déjà à étudier votre proposition de loi, ce qui ne s'est jamais fait auparavant depuis 2002, depuis la modification Constitutionnelle. Une première que nous gardons à notre actif.

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Rapidement, pour rejoindre les propos de Monsieur PASQUIER, il est vrai que la commission s'est chargée de l'étude de la proposition de loi sur le chef de foyer. Effectivement, la position, et en tout cas la déclaration de Madame FRESKO-ROLFO, ne visait pas votre proposition qui continue à être à l'étude à la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, mais visait à essayer de donner des droits à la femme, qui soient les plus favorables possible. Je pense qu'il faut travailler en parallèle.

M. le Président.- Merci.

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Le sujet dont parle Monsieur PASQUIER est, en effet, intéressant puisqu'on se retrouve en fait en balance entre deux choses. Puisque le sujet est abordé, allons-y. Le principe d'une égalité homme/femme auquel évidemment nous souscrivons tous et auquel toutes les Monégasques sont sensibles, je n'en doute pas, et ensuite l'autre sujet auquel je pense, toutes les Monégasques et tous les Monégasques sont aussi sensibles au fait de savoir, en pratique, quel va être le montant des allocations que le foyer va toucher et, si la suppression d'une discrimination doit s'accorder au fait qu'on en ajoute une autres qui serait de remplacer le sexe par la nationalité, on n'aurait fait aucun progrès sur le principe de l'éthique et de la morale. Si par contre on supprime toute discrimination et que l'on verse à tout le monde et bien dans ce cas-là il faudra bien faire comprendre que le montant des allocations versées sera diminué d'au moins 30 %, 40 % voire 50 %, en tous les cas 30 % au minimum,

et alors on devrait s'interroger : est-ce que nos Monégasques, hommes ou femmes, s'en contenteront ? Je n'en suis pas persuadé. Je crois qu'il y a un vrai sujet de fond et que le sujet est particulièrement intéressant parce qu'il pose la problématique d'une position de principe par rapport à une position pratique, de la réalité du terrain. Je pense qu'il ne faut pas oublier le fond de ce sujet qui est beaucoup moins théorique que ce que l'on croit.

M. le Président.- Merci, Monsieur CUCCHI.

Monsieur PASQUIER et ensuite je clôture le débat.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

Ce sera très rapide. Je voulais juste dire à Monsieur CUCCHI, d'abord lire l'article : « les Monégasques sont égaux devant la loi il n'y a pas entre eux de privilège », c'est le premier point. Le deuxième point : en vous écoutant j'avais l'impression que la priorité nationale était limitée aux hommes ! Les femmes aussi ont droit à la priorité nationale.

Merci.

M. le Président.- Merci.

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je crois que si vous pensez que je n'ai pas lu l'article, vous n'avez pas entendu ce que j'ai dit. Je vous ai dit que sur le fond tout le monde ne peut qu'être d'accord avec vous. Après, il faut voir quelles conséquences certaines actions peuvent avoir, c'est tout ce que je dis. Moi je suis, évidemment, un ardent défenseur du fait que les femmes aient les mêmes droits que les hommes mais si pour défendre cela, *in fine*, ces femmes et ces hommes auront moins que ce qu'ils auraient dans l'autre cas, je dis seulement que parfois, défendre les principes va contre l'intérêt immédiat et pragmatique de chaque personne. Ça c'est un point.

Et l'autre point, je me permets de revenir sur le fait que si vous vous placez sur le problème des principes, on ne peut pas soutenir – mais c'est une opinion personnelle – le fait de remplacer ce que vous appelez une discrimination homme/femme, et qui en est une je ne le conteste pas, par une autre qui est celle de ne verser qu'à des Monégasques car là, vous

faites une discrimination en fonction de la nationalité et remplacer une discrimination par une autre, je ne vois pas où est le progrès sur le principe.

M. le Président.- Merci, je sujet...

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Je voudrais juste donner un chiffre...

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, allez-y mais si vous relancez le débat...

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* ... Non, je ne vais pas relancer le débat mais, Monsieur PASQUIER ayant lancé un débat fondamental, je pense qu'il est important de donner un chiffre pour l'information de ceux qui participent à ce débat...

M. le Président.- ... Des personnes concernées, vous avez raison.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Partageant cette idée que l'égalité entre l'homme et la femme est un principe fondamental et essentiel, lorsque je suis arrivé dans mes fonctions, j'ai demandé au Directeur des Caisses Sociales de la Principauté de regarder comment on pourrait essayer d'appliquer ce principe. Il m'a donné une étude qui remonte à deux ou trois ans, qui pourrait être réactualisée dans le cadre de l'étude de cette proposition. Mais dans la mesure où notre régime

de prestation est extrêmement favorable par rapport aux régimes notamment italien et français, nos voisins qui travaillent et qui viennent travailler à Monaco, on a énormément de couples mixtes, où vous avez un des deux membres qui travaille à Monaco et le conjoint travaille à Nice ou à Vintimille, en France ou en Italie. Si nous donnions la possibilité de choisir, c'est-à-dire que chacun puisse choisir dans le couple le régime auquel il pourrait se rattacher, évidemment, ils choisiraient tous le régime de Monaco, parce qu'effectivement nous sommes les seuls, par exemple, à verser des allocations familiales dès le premier enfant, nous avons aussi des meilleurs remboursements pour la maladie, etc... Donc Monsieur CAMPANA a calculé que c'est environ une trentaine de millions d'euros de déficit par an pour les caisses monégasques. Cela veut dire soit des augmentations très importantes de cotisations des employeurs, ce qui serait sans doute insupportable par la FEDEM et les entreprises de Monaco, soit une baisse très forte des prestations pour les salariés. Donc, si on donne la possibilité de choisir et donc à la femme d'être chef de foyer, moi j'ai ce chiffre : 30 M€ par an.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller de cette précision, c'est très instructif. Ceci clôture donc le débat.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 69 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 69 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 70 - TRIBUNAL DU TRAVAIL

370.111 - Traitements Titulaires.....	63.100
370.211 - Traitements Non Titulaires	80.300
370.010 - Frais de Personnel.....	143.400
370.264 - Réceptions.....	12.000
370.323 - Frais d'Administration	11.000
370.030 - Frais de Fonctionnement.....	<u>23.000</u>
	166.400

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 70 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 70 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 71 - D.A.S.S - FOYER DE L'ENFANCE

371.111 - Traitements Titulaires.....	98.200
371.211 - Traitements Non Titulaires	1.157.900
371.010 - Frais de Personnel.....	1.256.100
371.264 - Réceptions.....	6.000
371.323 - Frais d'Administration	10.000
371.371 - Habillement.....	17.800
371.030 - Frais de Fonctionnement.....	33.800
371.350 - Entretien Matériel.....	15.000
371.351 - Achat Matériel.....	77.000
371.356 - Alimentation	84.000
371.359 - Matériel Enseignement.....	5.000
371.040 - Achat & Entretien Matériel	181.000
371.252 - Indemnités et Vacations	47.500
371.258 - Fonctionn. Foyer Intermédiaire.....	45.000
371.262 - Déplacements Travailleurs Soc.	6.000
371.312 - Vaccins & Produits Pharma.	6.000
371.338 - Loyer Foyer Intermédiaire	10.000
371.060 - Frais Propres Activité Service.....	<u>114.500</u>
	1.585.400

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 70 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 70 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 72 - INSPECTION MEDICALE

372.111 - Traitements Titulaires.....	211.000
372.211 - Traitements Non Titulaires	75.900
372.010 - Frais de Personnel.....	286.900
372.323 - Frais d'Administration	10.000
372.371 - Habillement.....	400
372.030 - Frais de Fonctionnement.....	10.400
372.252 - Indemnités et Vacations	28.000
372.312 - Vaccins & Produits Pharma.....	8.500
372.364 - Fournitures Techniques.....	13.000
372.060 - Frais Propres Activité Service.....	49.500
	<u>346.800</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 72 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 72 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 73 - CENTRE MEDICO-SPORTIF

373.111 - Traitements Titulaires.....	118.400
373.211 - Traitements Non Titulaires	172.400
373.010 - Frais de Personnel.....	290.800
373.312 - Produits pharmaceutiques	200
373.323 - Frais d'Administration	5.500
373.364 - Fournitures Techniques.....	4.300
373.030 - Frais de Fonctionnement.....	10.000
373.350 - Entretien Matériel.....	6.000
373.351 - Achat Matériel.....	1.000
373.040 - Achat & Entretien Matériel	7.000
	<u>307.800</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 73 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 73 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-*F) DEPARTEMENT DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT*

CH. 75 - CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

375.111 - Traitements Titulaires.....	764.000
375.211 - Traitements Non Titulaires	506.800
375.261 - Frais de Représentation	31.000
375.010 - Frais de Personnel.....	1.301.800
375.251 - Missions & Etudes.....	300.000
375.020 - Frais d'Etudes & Formation.....	300.000
375.262 - Déplacements	84.000
375.264 - Réceptions.....	9.000
375.323 - Frais d'Administration	18.000
375.325 - Communication.....	89.000
375.030 - Frais de Fonctionnement.....	<u>200.000</u>
	1.801.800

Avant l'adoption de ce chapitre, je vous propose de suspendre la séance afin que nous puissions nous restaurer. Nous avons un peu de retard mais les débats étaient très intéressants et tout à fait enrichissants.

Mes chers collègues nous nous retrouverons à 21 heures 45, je vous rappelle qu'il y a une antenne en direct, je vous demande d'être là, ponctuels s'il vous plaît parce qu'il nous reste encore beaucoup de travail.

Merci. Bon appétit à tous !

—

(La séance est suspendue à 21 heures 05).

—

(La séance est reprise à 22 heures).

—

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, nous reprenons l'examen de ce projet de Budget Primitif où nous nous étions arrêtés, c'est-à-dire au Chapitre 75 concernant le Département de l'Équipement et de l'Environnement et je crois que le Docteur RIT voulait faire une intervention, sans plus tarder je vais lui passer la parole.

Docteur, je vous en prie.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Il s'agit d'une intervention sur le C.H.P.G. 2.

Pour qui a vécu la saga du projet de construction de l'Hôpital Neuf depuis l'instant zéro, que dis-je, avant même les prémices, il est aisé de trouver une indiscutable légitimité aux interrogations du rapporteur de cette loi de budget, quant au coût global du futur hôpital. Mais d'autres questions restent encore pour moi, à ce jour, sans réponse, même si je suis un défenseur acharné de cet indispensable projet.

Revenons à l'année 2003, ses Elections Nationales, et l'émouvante union sacrée sur la priorité absolue du projet Nouvel Hôpital. Très vite, le choix cornélien entre les cinq scénarii est proposé. Cinq scénarii, un vrai festival du septième art ! Et c'est le cinq qui l'emporte. Dans l'enthousiasme général, à Monaco, on se retient presque d'être malade, afin de se réserver pour bénéficier d'un séjour dans la future merveille. Puis vient la désillusion, brutale pour ceux qui avait peut-être eu la naïveté de ne jamais douter. On parvient à vous faire honte d'avoir rêvé d'une structure aussi ostentatoire, aussi luxueuse, aussi coûteuse surtout !

J'évoque là, bien sûr, la conférence de presse du Gouvernement, au cours de laquelle est annoncé le gel du projet VASCONI. Ce dernier est alors estimé à 705 M€ par le Gouvernement, borne haute a priori, car le groupe d'architectes évoque dans la presse un coût global à prévoir d'environ 520 M€, que l'on peut donc considérer comme une borne basse. L'objectif annoncé par le Gouvernement est alors d'obtenir une économie de 200 M€ sur le coût global, soit, selon ses propres estimations, 500 M€ pour un hôpital fini.

La suite, Monsieur le Ministre, vous la connaissez mieux que moi :

En janvier 2015, le coût global du NCHPG 2, le projet actuel, estimé par votre Gouvernement, s'élève à 683,5 M€.

L'hôpital VASCONI devait être terminé en 2018, le projet actuel le sera au plus tôt en 2026. Huit années de retard, qui représentent 80 M€, huit fois les 10 M€ annuels de maintien à niveau du C.H.P.G. actuel. Soit un coût final de 763,5 M€, auxquels il faudrait ajouter, comme le rappelle notre rapporteur, les 25 M€ de l'abandon du premier projet. Mais il est vrai qu'une partie de cette somme correspond à des frais d'études qui ont, certainement, servi au projet actuel donc nous n'en tiendrons pas compte.

Si l'on tient compte de 6,6 % d'inflation entre 2010 et 2015, la réactualisation des coûts du projet VASCONI correspondrait à une somme de 751,5 M€. Soit déjà 12 M€ de moins que le l'actuel projet. Et votre Gouvernement évoquait à l'époque un l'hôpital à 500 M€, donc à 533 M€, convertis en euro 2015.

(Sonnerie).

M. Jacques RIT.- Puis-je continuer, Monsieur le Président ?

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- ...La différence entre le souhait chimérique du Gouvernement et la réalité s'élève bien à 230,5 M€. Une somme dont l'importance me fera pardonner les éventuelles approximations inhérentes aux quelques exercices arithmétiques précédents.

Au début de mon intervention, j'ai évoqué des questions qui restaient encore, pour moi et à ce jour, sans réponse. L'argument principal de l'abandon du projet VASCONI, celui du coût excessif, qui disparaît, et même s'inverse à la lumière de ces chiffres, représente une de ces questions.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur RIT.

Monsieur le Conseiller VALERI, nous vous écoutons.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.*- Merci pour cet historique, Monsieur RIT.

J'ai, effectivement, mais c'était de l'autre côté des Institutions, vécu le début de votre histoire, puisqu'à l'époque j'étais le Président du Conseil National, mais il faut remettre les choses dans leur réalité. Lorsqu'on a, avec le Ministre d'Etat, hérité de ce projet – donc l'ancienne version du nouvel hôpital, on va dire le projet VASCONI, pour simplifier – nous nous sommes interrogés, et c'était une demande du Prince Souverain, pour savoir si c'était bien le meilleur projet pour l'avenir. Ce que je peux vous dire, sans entrer dans des échanges de chiffres, parce que ce serait interminable et surtout personne ne va convaincre personne, je dirai simplement que tout a été fait pour maîtriser le coût du nouvel hôpital, et je vais essayer de vous le démontrer très rapidement.

Pour diminuer donc le coût sans diminuer la qualité de l'hôpital et de la prise en charge des malades, rappelons que nous avons hérité d'un projet avec plus de 500 chambres. Notre projet définitif, choisi par le Souverain et approuvé par le Conseil National, est de 400 chambres environ. Rien qu'avec ce chiffre en surface nous étions à plus de 100.000 m², on est désormais à 70.000 m² de mémoire. Il est évident que lorsque vous faites ¼ de chambres en moins et ¼ de surface en moins, vous dépensez moins, surtout lorsque vous savez en plus que le projet VASCONI avait privilégié l'esthétique avec, notamment, uniquement des chambres vue mer et des ailes extrêmement longues et donc des coûts de construction considérables, parce qu'il est très coûteux d'arriver à faire – on m'avait expliqué la technique du bâtiment à l'époque – des ailes sur la mer extrêmement longues, alors que nous aurons un hôpital avec une majorité de chambres vue mer, mais qui sera construit de manière beaucoup plus économique. J'avais fait un jour un tableau, si on prend 684 M€ en 2014, en appliquant l'indice du coût de la construction moyen estimé à 2,8 % ce qui est très discutable, nous sommes à 1 milliard en 2030, sans dépassement de budget parce qu'on a toujours le chiffre de 2014 en euros constant, sauf qu'il y a un indice qui évolue avec les prix et l'inflation, on ne peut pas comparer les euros d'aujourd'hui avec les euros de 2030 ! Donc je vous dis qu'aujourd'hui c'est au minimum ¼ de dépenses en moins par rapport au projet VASCONI, sans compter, de plus, que l'hôpital nouveau est étudié pour être adapté à la T2A. Vous en savez quelque chose puisque vous m'en parliez déjà en 2003 Docteur, lorsque des esprits un peu naïfs peut-être, ou mal informés, imaginaient que la T2A était la panacée et que cela

allait être une chance extraordinaire pour notre hôpital. Vous nous expliquiez et vous aviez raison, que c'était au contraire un grand danger pour les finances de l'hôpital. Donc cet hôpital on l'a adapté, et ce n'était pas le cas du projet VASCONI, à la T2A. Nous avons, de manière significative, diminué les services non rentables, ceux de chirurgie lourde, notamment, et augmenté les services rentables, tout ce qui est ambulatoire, tout ce qui est hôpital de jour et la dialyse qui, aujourd'hui, est rentable en T2A. Donc je vous assure que tout a été fait pour avoir un hôpital moins coûteux dans sa construction, de grande qualité avec des chambres à un lit uniquement, de grandes dimensions par rapport à la moyenne de tous les hôpitaux, y compris les C.H.U. français et européens. Nous sommes au-dessus des standards, mais nous sommes dans un coût raisonnable et surtout nous aurons un hôpital, et j'en ai terminé, qui a été étudié pour être facile à gérer. Il n'y aura pas des couloirs de 300 mètres de long, pour avoir des chambres vue mer. Nous aurons des unités où tout est systématiquement pensé pour faciliter le fonctionnement, en maîtrisant les dépenses mais aussi en maintenant la qualité des prestations.

Après, on peut échanger des chiffres, mais comment pouvez-vous penser un instant qu'un hôpital moins coûteux dans sa construction au mètre carré sur le plan architectural et d' $\frac{1}{4}$ moins grand, peut coûter plus cher qu'un hôpital conçu pour être plus esthétique et plus coûteux au mètre carré et qui a $\frac{1}{4}$ de m² en plus ! Le bon sens impose de constater que le nouvel hôpital est forcément moins coûteux.

M. le Président.- Merci.

Monsieur RIT et ensuite il faut qu'on avance.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Je vous remercie de cette réponse, Monsieur le Conseiller. Deux points. D'une part, ma question, elle est très directe excusez-moi, elle est peut-être brutale mais comment, sur un projet qui est, somme toute, un des plus coûteux des projets publics passés et à venir, le projet VASCONI en était déjà l'exemple, comment peut-on se tromper à ce point-là si toutefois on s'est trompé ? On a toujours le droit de réparer ses erreurs et de changer d'avis mais c'est énorme.

La deuxième chose, les vraies raisons, vous venez, je pense, de les exprimer, celles-là je les connais et je les comprends mieux mais j'ai un peu la sensation que pour le Conseil National il était facile, n'est-ce pas Monsieur ROBILLON, n'est-ce pas Monsieur le

Président, que de faire miroiter 200 M€ de moins c'était emporter la mise mais c'est un peu infantiliser le Conseil National. Dans le cadre de mon obsessionnelle recherche d'un échange clair, adulte je dirai, entre les deux Institutions. C'est un petit peu là en fait l'objet de mon intervention et non pas de remettre en cause ou en question le choix qui a été fait par le Gouvernement et la décision courageuse, somme toute, qui a été prise.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur RIT.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Je ne pense pas, Monsieur RIT. D'abord, comme vous le dites c'est une décision courageuse, c'est une mission que le Souverain a donnée à M. VALERI et ensuite à moi plus tard lorsque je suis arrivé, de revoir cet hôpital qui était disproportionné, qui n'intégrait pas la T2A qui arrivait. Donc avec M. VALERI nous nous sommes mis au travail et nous n'avons pas décidé tous les deux seuls avec le prédécesseur de Mme GRAMAGLIA d'arrêter de construire le nouvel hôpital. Pour tout cela il y a eu énormément de réunions y compris associant le Conseil National. Monsieur RIT, donc ce n'est pas quelque chose que le Gouvernement a sorti de son chapeau brusquement en disant : on arrête le projet VASCONI, voilà le nouvel hôpital ! Nous avons même pris le temps d'ouvrir un débat et faire faire des études sur la localisation futures – Monsieur ROBILLON s'en souvient – de l'hôpital à un autre endroit qu'actuellement.

Donc, il ne faut pas réécrire l'histoire, Monsieur RIT, et dire que VASCONI c'était une mauvaise solution et que le Gouvernement a méprisé le Conseil National lorsqu'il a choisi le nouvel hôpital. Je regrette mais ce que vous dites est faux et d'ailleurs, Monsieur RIT pour tout vous dire je ne comprends pas le sens de votre intervention.

M. Jacques RIT.- Monsieur le Ministre, en définitive, j'irai même plus loin, j'aurai l'audace de vous dire que j'estime que sur des sujets aussi complexes et spécialisés, lorsque le Souverain prend une décision, cela ne peut être que par rapport aux suggestions qui l'éclairent, ces suggestions ne peuvent venir que de Son Gouvernement. Voilà, ce ne sont pas des intuitions !

M. le Ministre d'Etat.- Je regrette de vous dire que M. VALERI et moi-même nous n'étions pas au Gouvernement lorsque le Prince a décidé d'arrêter le projet VASCONI. Il a décidé de l'arrêter parce qu'il voyait bien la dérive et lorsque vous comparez les chiffres, Monsieur RIT – non, il faut que je modère mes propos – mais vous ne pouvez pas comparer les chiffres annoncés pour le projet VASCONI avec ceux qu'ils auraient été si le projet VASCONI avait été construit parce que forcément il y aurait eu des dérives.

(M. RIT intervient hors micro, inaudible).

M. le Ministre d'Etat.- ... ne vous vexez pas de ce que je dis, mais l'honnêteté intellectuelle consiste à intégrer les dérives potentielles du projet VASCONI.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Monsieur ROBINO et ensuite le sujet est clos, on passe à autre chose.

M. Christophe ROBINO.- Je vais être très bref, Monsieur le Président...

M. le Président.- ... Non, mais cela m'est égal mes chers collègues, je suis très bien avec vous, tout

va bien... moi j'arrêterai les débats ce soir lorsqu'on aura terminé d'étudier le budget, s'il est 2 heures, 3 heures ou 4 heures du matin j'attendrai 2 heures, 3 heures ou 4 heures du matin, je n'ai aucun problème !

Allez-y Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Non, mais ce n'est pas la peine.

M. le Président.- Mais je vous en prie, Monsieur ROBINO, je vous ai donné la parole. Vous ne voulez plus la prendre... très bien.

Parfait.

Concernant le Département de l'Equiperment et de l'Environnement, y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre 75 ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 75 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 75 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 76 - TRAVAUX PUBLICS

376.111 - Traitements Titulaires.....	450.700
376.211 - Traitements Non Titulaires	2.234.600
376.010 - Frais de Personnel.....	2.685.300
376.323 - Frais d'Administration	47.500
376.364 - Fournitures Techniques.....	5.500
376.030 - Frais de Fonctionnement.....	53.000
376.350 - Entretien Matériel.....	2.200
376.040 - Achat & Entretien Matériel	2.200
376.389 - Entretien Ouvrages Maritimes.....	1.312.000
376.050 - Entretien & Amélioration	1.312.000
	<u>4.052.500</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 76 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 76 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 78 - DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN

378.111 - Traitements Titulaires	570.900
378.211 - Traitements Non Titulaires	1.694.000
378.212 - Traitements Tit. Serv. Urbains.....	5.546.500
378.010 - Frais de Personnel	7.811.400
378.323 - Frais d'Administration.....	24.000
378.364 - Fournitures Techniques.....	20.700
378.371 - Habillement.....	93.700
378.030 - Frais de Fonctionnement.....	138.400
378.350 - Entretien Matériel.....	355.000
378.351 - Achat Matériel.....	341.000
378.040 - Achat & Entretien Matériel.....	696.000
378.381 - Entretien Passages Publics.....	1.350.000
378.3811 - Ouvrages d'art.....	815.000
378.384 - Entretien de la Voirie.....	2.100.000
378.386 - Signalisation Routière Entret.	792.000
378.3871 - Four. Tech. Voirie & Prest. Serv.	193.000
378.050 - Entretien & Amélioration	5.250.000
378.365 - Entretien Jardins	600.000
378.3872 - Purges Falaises	38.100
378.388 - Entr. des Ouvrages d'assainiss.	739.000
378.412 - T.V.A.	1.600
378.060 - Frais Propres Activité Service.....	1.378.700
	<u>15.274.500</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Mais vous pouvez parfaitement intervenir, je fais mon travail de Président et je vous informe c'est tout, c'est normal.

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 78 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 78 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 84 - POSTES ET TELEGRAPHES

384.000 - Postes et Télégraphes.....	11.182.000
--------------------------------------	------------

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 84 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 84 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 85 - SERVICE DES TITRES DE CIRCULATION

385.111 - Traitements Titulaires.....	640.400
385.211 - Traitements Non Titulaires	1.200.000
385.010 - Frais de Personnel.....	1.840.400
385.323 - Frais d'Administration	150.900
385.364 - Fournitures Techniques.....	5.000
385.371 - Habillement.....	1.600
385.514 - Frais Financiers	10.000
385.030 - Frais de Fonctionnement.....	167.500
385.350 - Entretien Matériel.....	78.700
385.351 - Achat Matériel.....	157.000
385.040 - Achat & Entretien Matériel	235.700
385.386 - Signalisation Routière Entret.	377.600
385.050 - Entretien & Amélioration	<u>377.600</u>
	2.621.200

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président. Je vais faire bref, bien sûr, vous l'avez compris.

Je profite de ce chapitre pour vous demander si vous avez pu avancer sur la conduite accompagnée pour nos jeunes... L'année passée, j'avais évoqué ce sujet et vous m'aviez répondu, Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, que cela devait passer par un accord avec la France, à cause du kilométrage important qu'il faut réaliser dans le cadre de l'apprentissage.

Merci.

M. le Président.- Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Président, j'ai manqué le chapitre 78, Direction de l'Aménagement Urbain ?

(Brouhaha et rires, plusieurs personnes parlent en même temps, inaudible).

M. le Président.- Monsieur BOISSON, je vous en prie, allez-y.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président, en plus je vais vous fâcher...

M. le Président.- ... Mais rien ne me fâche moi !

M. Claude BOISSON.- ... Si, si vous allez voir.

Il est préférable que le Conseil National ne s'attarde pas en Séance Publique sur les divers sujets anecdotiques de la circulation mais lorsqu'il s'agit d'un problème essentiel de sécurité que personne ne soulève, les élus sont dans le rôle de sensibilisation.

Lors du Budget Rectificatif 2014, j'avais vivement attiré votre attention, Madame le Conseiller, sur le danger que représentait le stationnement des bus avant le giratoire AURÉGLIA (avant La Poste) pour les véhicules et surtout pour les 2 roues, qui après s'être engagés sur la voie de gauche, devaient couper à 90 degrés la route, pour aborder le carrefour AURÉGLIA.

Se posait donc le problème de libérer cette voie de droite pour permettre la visibilité. Madame le Conseiller, vous avez pris en considération cette demande et faisant preuve de réactivité, vous avez fait déplacer l'arrêt de bus un peu plus bas.

Je pense que beaucoup de conducteurs se sentent soulagés, et sans doute aussi les conducteurs de bus, surtout ceux qui démarraient au même moment où ils mettaient le clignotant.

Nous avons ainsi évité de graves inévitables accidents.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- ... et cela à l'initiative du Conseil National ...

M. le Président.- ... Absolument ! Comme d'ailleurs les services de bus à la carte, notamment dans le secteur d'Hector Otto et je salue la décision du Gouvernement et Madame le Conseiller, parce que cela va tout à fait dans le bon sens, dans le sens des demandes des habitants de ce quartier et, notamment, des maisons de retraites.

Je vous en prie, Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaite juste rebondir sur l'intervention de Monsieur POYET, concernant la conduite accompagnée.

En France aujourd'hui, ils sont en train de réfléchir à permettre la conduite accompagnée dès l'âge de 14 ou 15 ans, plutôt que 16 ans. Je pense qu'à Monaco également, il serait préférable pour nos jeunes de passer deux ou trois années à débiter la conduite avec leurs parents à leur côté plutôt que de se retrouver seul au volant du jour au lendemain, comme c'est le cas aujourd'hui avec l'obtention possible du permis de conduire à partir de 18 ans. Cela permettrait à nos jeunes conducteurs de murir tranquillement et d'acquiescer les bons réflexes, ce qui serait très intéressant pour leur sécurité.

M. Jean-Michel CUCCHI.- A condition que l'on puisse encore circuler à Monaco, Monsieur le Président...

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- ... Cela marche pour la France aussi. Donc, j'insiste sur le sujet.

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 86 - SERVICE DES PARKINGS PUBLICS

386.000 - Parkings Publics. 19.701.200

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 86 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

M. le Président.- Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Il suffit de ressortir la proposition de loi de M. Francis PALMARO déposée vingt ans plus tôt !

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Nous n'avons pas eu de réponse claire et définitive des Autorités françaises. En revanche je me propose à la suite de vos interventions, de relancer sachant que ce ne sera certainement pas facile parce qu'il y a des problèmes de kilométrage comme vous le savez, d'assurance, mais bon qui ne tente rien n'a rien....

M. le Ministre d'Etat.- Je vais demander à M. José BADIA de mettre ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine Commission Mixte avec la France.

M. Thierry POYET.- Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup, voilà une bonne chose de faite.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 85 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 85 est adopté.

(Adopté).

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 86 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 87 - AVIATION CIVILE

387.111 - Traitements Titulaires.....	500.900
387.211 - Traitements Non Titulaires	397.100
387.010 - Frais de Personnel.....	898.000
387.267 - Formation professionnelle.....	19.000
387.020 - Frais d'Etudes & Formation.....	19.000
387.323 - Frais d'Administration	8.000
387.371 - Habillement.....	3.400
387.030 - Frais de Fonctionnement.....	11.400
387.351 - Achat Matériel.....	41.500
387.352 - Achat Kérosène	1.295.000
387.040 - Achat & Entretien Matériel	1.336.500
387.343 - Hélicoptère - Frais Généraux.....	500.000
387.381 - Hélicoptère - Entretien Général	112.800
387.412 - T.V.A.....	45.000
387.060 - Frais Propres Activité Service.....	<u>657.800</u>
	2.922.700

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame LAVAGNA.

Mme Sophie LAVAGNA.- Merci, Monsieur le Président.

Juste une petite question. On avait entrepris l'étude du projet de loi sur l'Aviation Civile qui avait bien avancé et le Gouvernement avait indiqué au Conseil National qu'il y avait un certain nombre d'amendements qui devaient être apportés et nous avions aussi sollicité qu'il soit retiré afin que soit rajoutée la question des drones puisque c'est tout à fait d'actualité.

Je voudrais savoir si en définitive ce projet de loi va être retiré, amendé et redéposé afin que l'on puisse le voter finalement ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Equipeement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Le nouveau projet consolidé, comprenant les amendements évoqués avec la Commission de Législation, la prise en compte de drones et quelques mises à jour, a été préparé avec mes services et la Direction des Affaires Juridiques. Le projet de loi n° 876 devra être retiré au profit de ce nouveau projet pour une adoption que nous espérons rapide.

M. le Ministre d'Etat.- Il a dû être retiré, mais pas redéposé encore.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Equipeement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je vais faire un point avec mes Services, mais cela ne saurait tarder.

Mme Sophie LAVAGNA.- En tout cas c'est en bonne voie donc on peut être rassuré sur ce point. Merci.

M. le Ministre d'Etat.- C'est absolument nécessaire.

Mme Sophie LAVAGNA.- Mais oui, je trouve aussi.

M. le Ministre d'Etat.- L'année dernière en plein mois d'août il y a un drone qui s'est écrasé sur le trottoir devant le Lycée Hôtelier, le pilote du drone était à la Tête de Chien.

Mme Sophie LAVAGNA.- Oui, c'est pour cela que c'était une bonne remarque que je vous remercie d'avoir prise en considération et avoir intégré ces drones à ce texte me paraît très important à voter.

M. le Président.- Merci de votre intervention, Madame LAVAGNA.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 87 aux voix.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 87 est adopté.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 88 - SERVICE DE MAINTENANCE DES BÂTIMENTS PUBLICS

388.111 - Traitements Titulaires.....	432.200
388.211 - Traitements Non Titulaires	1.447.900
388.010 - Frais de Personnel.....	1.880.100
388.323 - Frais d'Administration	25.000
388.371 - Habillement.....	3.200
388.030 - Frais de Fonctionnement.....	28.200
388.350 - Entretien Matériel.....	12.000
388.351 - Achat Matériel.....	20.300
388.040 - Achat & Entretien Matériel	32.300
388.320 - G. Informatique Patrimoine Immo.	86.800
388.060 - Frais Propres Activité Service.....	86.800
	<u>2.027.400</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Abstentions ? Pas d'abstention.

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 88 aux voix.

Le chapitre 88 est adopté.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 89 - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

389.111 - Traitements Titulaires	341.500
389.211 - Traitements Non Titulaires	519.800
389.010 - Frais de Personnel.....	861.300
389.2511 - Etudes.....	108.000
389.020 - Frais Etudes & Formation.....	108.000
389.323 - Frais d'Administration.....	19.300
389.325 - Information et Sensibilisation.....	60.000
389.364 - Fournitures Techniques.....	8.800
389.371 - Habillement.....	800
389.030 - Frais de Fonctionnement.....	88.900
389.350 - Entretien Matériel.....	131.800
389.351 - Achat Matériel.....	95.600
389.040 - Achat & Entretien Matériel.....	227.400
389.3813 - Surveillance des Milieux	79.700
389.393 - Protection des Biocénoses	71.500
389.060 - Frais Propres Activité Service.....	151.200
	<u>1.436.800</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 89 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 89 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 90 - DIRECTION DES AFFAIRES MARITIMES

390.111 - Traitements Titulaires	334.700
390.211 - Traitements Non Titulaires	235.300
390.010 - Frais de Personnel	570.000
390.3231 - Frais d'Administration Affaires Maritimes.....	13.000
390.371 - Habillement	8.000
390.030 - Frais de Fonctionnement.....	21.000
390.350 - Entretien Matériel.....	90.000
390.3501 - Lutte contre la pollution.....	32.000
390.3511 - Achat Matériel Aff. Maritimes.....	22.000
390.040 - Achat & Entretien Matériel.....	144.000
390.390 - Entretien Installations Maritimes.....	245.000
390.050 - Entretien & Amélioration locaux	245.000
390.514 - Frais Financiers.....	1.000
390.060 - Frais Propres Activité Service.....	1.000
	<u>981.000</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 90 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 90 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 92 - DIRECTION DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

392.111 - Traitements Titulaires.....	377.600
392.211 - Traitements Non Titulaires	216.000
392.010 - Frais de Personnel.....	593.600
392.323 - Frais d'Administration	27.500
392.030 - Frais de Fonctionnement.....	27.500
392.350 - Entretien Matériel.....	22.000
392.351 - Achat Matériel.....	55.000
392.040 - Achat & Entretien Matériel	77.000
392.330 - Frais de Gestion des Ressources	200.000
392.060 - Frais Propres Activité Service.....	200.000
	<u>898.100</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 92 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 92 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 93 - DIRECTION DE L'URBANISME, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA MOBILITÉ

393.111 - Traitements Titulaires.....	231.900
393.211 - Traitements Non Titulaires	1.266.200
393.010 - Frais de Personnel.....	1.498.100
393.323 - Frais d'Administration	28.000
393.364 - Fournitures Techniques.....	25.000
393.371 - Habillement.....	2.400
393.030 - Frais de Fonctionnement.....	55.400
393.350 - Entretien Matériel.....	2.500
393.040 - Achat & Entretien Matériel	2.500
	<u>1.556.000</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

On a encore ajouté du travail l'autre jour à cette Direction avec l'étude du « Très Grand Ida ». D'abord je voudrais saluer le travail de cette Direction et de l'ensemble de vos Services, Madame GRAMAGLIA, dire que nous y sommes très sensibles et rappeler une nouvelle fois qu'outre des moyens matériels supplémentaires, des re-ventilations ou des engagements, compte tenu de la charge de travail qui augmente et dont nous sommes en partie responsables même si nous assumons tout à fait, il faut veiller à mettre à disposition tous les moyens pour avoir les réponses dans les délais que nous demandons et que vous essayez de tenir.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur CUCCHI.

Madame GRAMAGLIA, je vous en prie.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je vous remercie, Monsieur CUCCHI, je transmettrai vos félicitations au Service et à sa Directrice Mme CANIS-FRODEFOND.

M. le Président.- Merci. Nous nous associons bien volontiers à ces propos pour le travail qu'ils fournissent et qui n'est pas près de se réduire étant donné les différents projets en cours et dans les cartons.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 93 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 93 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-**G) SERVICES JUDICIAIRES****CH. 95 - DIRECTION**

395.111 - Traitements Titulaires.....	685.900
395.211 - Traitements Non Titulaires.....	499.000
395.261 - Frais de Représentation.....	12.000
395.010 - Frais de Personnel.....	1.196.900
395.251 - Missions & Etudes.....	159.000
395.267 - Formation Professionnelle.....	70.000
395.020 - Frais Etudes & Formation.....	229.000
395.252 - Indemnités & Vacations.....	32.000
395.262 - Déplacements.....	20.000
395.264 - Frais de Réception.....	11.000
395.316 - Frais de Greffe.....	117.200
395.323 - Frais d'Administration.....	153.100
395.325 - Diffusion du Droit Monégasque.....	264.000
395.341 - Service Social-Dépenses Div.....	6.500
395.343 - Frais Généraux.....	4.000
395.030 - Frais de Fonctionnement.....	607.800
395.350 - Entretien Matériel.....	800
395.351 - Achat Matériel.....	4.500
395.040 - Achat & Entretien Matériel.....	5.300
	<u>2.039.000</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame LAVAGNA.

Mme Sophie LAVAGNA.- Merci, Monsieur le Président.

Une petite remarque sur ce chapitre. J'ai lu dans le Monaco Matin de samedi que les avocats plaident pour la préférence nationale, vous imaginez bien que je ne vais pas dire le contraire. Ceci étant il me semble que tout justiciable devrait avoir droit à l'accès à toute la jurisprudence puisqu'il n'y a pas que les avocats, elle n'est pas faite que pour eux qui sont censés connaître leurs droits mais plutôt pour le justiciable qui devrait pouvoir déterminer ce qui peut lui arriver lorsque les juges appliquent la loi, justement.

Je me demande si nous devons, en définitive, passer par une proposition de loi pour obliger à la publication des décisions de justice, anonymisées bien évidemment, nous n'avons pas à divulguer le nom des personnes mais nous sommes dans un Etat de droit et je pense que les Monégasques et les habitants de Monaco, ainsi que les travailleurs de Monaco comme tous ceux qui

habitent Monaco doivent savoir exactement comment la loi est appliquée et on ne peut le savoir qu'en publiant les décisions judiciaires. Je ne pense pas que l'on puisse déceimment dire – même si je suis avocat – qu'il faudrait facturer les consultations de jurisprudence, cela ne me semble pas très délicat de le faire de cette manière. Je pense que l'accès aux droits est aussi dû aux Conseillers Juridiques, aux confrères qui viennent de l'étranger, aux experts comptables, que sais-je encore... Il y a plusieurs professions, voire également le Gouvernement qui, je suppose, peut avoir des questions à poser sur la jurisprudence... alors, qu'en est-il ? Que peut-il arriver ? Je me demande s'il ne faut pas – Dieu sais que j'ai essayé par des moyens plus nuancés de demander cette publication – en arriver à une proposition de loi, je vous pose la question.

M. le Président.- Merci, Madame LAVAGNA.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Bien que je ne sois pas constitutionnellement compétent pour vous répondre,

je peux vous dire que j'ai signé ce matin un certain nombre de contrats avec d'anciens magistrats, des juristes, qui vont se charger de ce travail qui ne consiste pas, pour ceux qui ne connaissent pas très bien, à photocopier une décision et à la mettre en ligne. Pour que cela soit utilisable, notamment par les moteurs de recherches, il faut faire un abstract et faire un abstract cela suppose avoir compris la décision. Donc il faut un juriste confirmé pour dans un premier temps faire un abstract de décision, puis dans un deuxième temps le mettre en ligne et que le moteur de recherche ensuite permette la recherche que vous indiquez, Madame LAVAGNA.

J'ai vu personnellement le responsable de cette opération qui est le Conseiller à la Cour de Révision, M. PETIT qui est plus que compétent pour faire cela, il va coordonner cette équipe. Donc je pense que la période où il y a eu un vide très regrettable dû à la maladie, je crois, de la personne qui faisait cela est

terminée et nous allons entrer dans une période où normalement la jurisprudence des Cours et Tribunaux Monégasques va être en ligne sur LégiMonaco.

Mme Sophie LAVAGNA.- Je m'en réjouis, Monsieur le Ministre, je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 95 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 95 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 96 - COURS ET TRIBUNAUX

396.111 - Traitements Titulaires.....	3.735.200
396.211 - Traitements Non Titulaires	671.900
396.010 - Frais de Personnel.....	4.407.100
396.252 - Indemn-Vacation-Contrib Divers	340.000
396.253 - Assist. Judic. & Commis. d'Office.....	370.000
396.255 - Haut Conseil de la Magistrat.....	20.000
396.257 - Frais Justice-Taxes Urgentes	960.000
396.264 - Rentrée des Tribunaux	9.500
396.371 - Habillement.....	4.600
396.030 - Frais de Fonctionnement.....	<u>1.704.100</u>
	6.111.200

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 96 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 96 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 97 - MAISON D'ARRET

397.111 - Traitements Titulaires.....	126.700
397.122 - Heures supplémentaires - Tit.....	16.400
397.211 - Traitements Non Titulaires.....	1.717.100
397.222 - Heures supplémentaires - N/Tit.....	191.000
397.010 - Frais de Personnel.....	2.051.200
395.323 - Frais d'Administration.....	9.000
397.371 - Habillement.....	43.000
397.030 - Frais de Fonctionnement.....	52.000
397.350 - Entretien et Travaux.....	174.000
397.351 - Achat Matériel.....	72.300
395.040 - Achat & Entretien Matériel.....	246.300
397.312 - Soins médicaux Hosp. Hygiène.....	141.800
397.340 - Nourriture des détenus.....	132.300
397.346 - Activités des détenus.....	31.000
397.060 - Frais Propres Activité Service.....	<u>305.100</u>
	2.654.600

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 97 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 97 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

SECT. 4 - DEPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1. 2. 3.

Chap. 1 - CHARGES SOCIALES

401.130 - Charges sociales - Titulaires.....	79.805.800
401.230 - Charges sociales - Non Titulaires.....	19.865.800
401.231 - Caisse Prévoyance retraites avocats.....	<u>261.000</u>
	99.932.600

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je profite de ces deux lignes budgétaires pour revenir sur un point important qui concerne la différence de traitement au moment du départ à la retraite entre les fonctionnaires et les agents

de l'Etat de nationalité monégasque ou résidents en Principauté.

Pour les premiers je fais référence aux fonctionnaires, pas de problème, lors de leur départ à la retraite ils vont bénéficier d'une couverture à 100 % par les S.P.M.E. pour leurs frais de santé et du versement de deux primes annuelles équivalentes à un treizième mois.

Concernant les agents de l'Etat de nationalité monégasque ou résidents en Principauté leur couverture

santé est limitée à 80 % et bien évidemment ils ne bénéficient pas de ce treizième mois mais d'une prime versée, me semble-t-il par la CAR.

Alors, je vous pose la question, Monsieur le Ministre, que peut-on faire pour mettre un terme à cette différence de traitement pour des serviteurs de l'Etat qui sont de nationalité monégasque ou résidents en Principauté et qui vont remplir durant toute leur carrière les mêmes missions que les fonctionnaires ?

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur ROBINO, jusqu'à aujourd'hui le statut des fonctionnaires et le statut des agents de l'Etat n'est pas le même. Si vous voulez dire clairement qu'il doit être le même, dites-le.

M. Christophe ROBINO.- Ce n'est pas ce que je dis, Monsieur le Ministre, mais il y a un certain nombre d'agents de l'Etat qui sont de nationalité Monégasque ou résidents à Monaco qui vont prendre leur retraite en ayant ce statut d'agent de l'Etat et d'après un certain nombre d'informations qui m'ont été rapportées, il semblerait que les considérations en termes d'avantages sociaux au moment de la retraite ne sont pas les mêmes.

M. le Ministre d'Etat.- Moi je n'ai pas connaissance de Monégasque agent de l'Etat, Monsieur ROBINO...

(Quelqu'un intervient hors micro, inaudible).

M. le Ministre d'Etat.- ... Mais enfin ils ont vocation à intégrer la Fonction Publique ?

M. le Président.- Oui, c'est en cours.

M. le Ministre d'Etat.- ... et ce sera d'autant plus rapide après la loi que vous aurez votée...

M. le Président.- ... Moi j'en ai reçu une trentaine, je vous ai écrit d'ailleurs à ce propos il y a six ou sept mois, dans un service particulier...

M. le Ministre d'Etat.- ... Oui, mais ils vont l'intégrer.

Donc Monsieur ROBINO, il faut assumer. Si vous voulez dire publiquement que les agents de l'Etat

doivent avoir le même statut que les fonctionnaires monégasques, dites-le !

M. Christophe ROBINO.- Ce n'est pas ce que je dis, Monsieur le Ministre, je me répète donc. Il y a un certain nombre de Monégasques ou de résidents monégasques qui ont fait toute leur carrière comme agents de l'Etat, qui ont pris leur retraite et qui, du coup, ne bénéficient pas des mêmes prestations sociales au moment de la retraite que celles dont bénéficient les fonctionnaires. Je parle, entre autres, de Monégasques.

M. le Ministre d'Etat.- Mais si on doit réfléchir à l'intégration de Monégasques, agents de l'Etat dans la Fonction Publique, oui ! Si on veut égaliser les situations, ma réponse est non, clairement.

M. Christophe ROBINO.- Je me réjouis que l'on puisse intégrer tous les Monégasques dans le corps des fonctionnaires, mais il y a un certain nombre de familles de Monégasques qui sont déjà retraitées et qui eux restent sous un régime différent.

M. le Président.- Monsieur ROBINO, je vous propose que sur ce sujet précis nous en parlions, nous écrivions au Ministre d'Etat, de façon à intervenir parce que cela doit concerner quelques familles et vous comprenez que c'est compliqué de parler de cela en Séance Publique...

M. Christophe ROBINO.- ... Justement ce n'est pas un grand nombre de personnes, mais il y a des agents de l'Etat qui sont monégasques, qui dans certains services restent agents de l'Etat, ont pris leur retrait en tant qu'agent de l'Etat et donc ne bénéficient pas des mêmes prestations que celles qui sont offertes à ceux qui ont fini leur carrière comme fonctionnaires.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- ... Mais allez au bout. Si dans certains services il y a des agents de l'Etat, notamment, dans les Services Urbains, il y a un service particulier avec des avantages particuliers. Donc, il faut regarder les choses globalement avec une pénibilité, avec les 3/40^{ème}, avec moins d'heures de travail. Pourquoi faire toujours plus ? Essayons d'avoir une vision objective des choses parce que l'on ne peut pas pendant toute sa carrière, avoir un statut plus privilégié et puis lorsque l'on part à la retraite se dire finalement je vais prendre le statut du voisin.

Donc je crois qu'il faut là-dessus faire très attention.

M. Christophe ROBINO.- J'accepte volontiers de regarder cela avec vous.

M. le Ministre d'Etat.- Volontiers.

M. le Président.- On organisera une réunion précise. Monsieur le Secrétaire Général si vous pouvez en

prendre note, c'est important. Merci, Monsieur ROBINO de votre question.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 1, lourd en termes de dépenses mais absolument essentiel, aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 2 - PRESTATIONS & FOURNITURE

402.265 - Transp. & Déménag. Fonction	50.000
402.317 - Réparations Civiles.....	40.000
402.330 - Prest. Services Téléphoniques	3.350.000
402.3311 - Nettoyage Locaux Prestations	2.814.000
402.334 - Eau, Gaz, Electr. Climat. B.D.....	3.938.500
402.336 - Chauffage des Imm. Dom. Publ.	510.000
402.337 - Logements de Fonction.....	2.978.500
402.338 - Location de Locaux Usage Administratif	2.345.600
402.3391 - Assurance Immeubles	2.035.000
402.3392 - Assurance Véhicules, Bateaux.....	415.000
402.371 - Habillement du Personnel Adm.	17.000
	<u>18.493.600</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 3 - MOBILIER ET MATÉRIEL

403.352 - Immobilier des Services Adm.....	355.000
403.353 - Immobilier des Ets d'Enseign.	340.000
403.3541 - Entret. & Manutent. Mat. Educat.....	95.000
403.3542 - Entret. & Manutent. Mat. Administ	120.000
403.355 - Mobilier des Ambassades	160.900
403.356 - Immobilier des Eglises.....	48.800
403.360 - Rés. Radio Numérique Cardelina	363.500
403.368 - Matériel Info. Services Adm.	2.517.000
403.3681 - Matériel Info. Ets Enseignement	346.000
403.369 - Entretien Mat. Infor. Serv. Adm.	16.000
403.370 - Location Photocop. Serv. Admi.	295.000
	<u>4.657.200</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 4 - TRAVAUX

404.381 - Petits travaux et entretien.....	4.332.000
404.383 - Réparation & entretien Ambassades.....	479.400
	<u>4.811.400</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame FRESKO-ROLFO, nous vous écoutons.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci, Monsieur le Président.

Lors des séances privées j'ai eu l'occasion de porter à votre attention que les frais que doivent engager les propriétaires d'appartements sous loi 1.235 pour les remettre aux normes avant une location sont bien au-delà de ce qui est acceptable si l'on se réfère aux loyers qu'ils peuvent en demander après les travaux.

Nous avons alors évoqué le montant de remise en état au mètre carré dans les immeubles domaniaux et je l'avais tout simplement transposé pour un appartement régi par cette loi. Le montant allait jusqu'à 60 000 € pour 80 m².

Alors je voulais savoir comment on pouvait demander à un propriétaire de faire abstraction d'un quelconque revenu car son bien, dans lequel il a investi, a un loyer tellement bas qu'il ne pourra rentrer dans ses frais au minimum que quatre ou cinq ans plus tard.

Beaucoup de ces propriétaires ont choisi cette forme de placement et ne sont pas pour la plupart ceux que l'on a tendance à appeler les grands propriétaires, pour finalement ne pas retrouver de retour sur l'investissement. Ils sont pourvoyeurs de logements au lieu et place de l'Etat, ils font du social alors que ce ne sont pas dans leurs attributions.

Je vous demande donc de vous pencher sur ce sujet délicat qui doit d'un côté assurer aux locataires un environnement sain et sécurisé et en même temps garantir aux propriétaires un revenu pour ce placement qu'ils ont fait en bon père de famille en se privant quelques fois et même souvent.

Merci.

M. le Président.- Merci, Madame FRESKO-ROLFO, Monsieur le Conseiller.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* La réflexion vaut la peine d'être engagée. Je souhaite toutefois que l'on mette l'accent, effectivement, sur la qualité des logements qui sont mis à disposition des locataires puisque c'est un parc avec un nombre de logements qui peut être significatif et, comme vous le dites vous-même, pallier un manque relatif d'appartements domaniaux.

On peut se pencher sur la question, je ne sais pas si *a priori* on parle d'un nombre de logements important, il faut regarder les statistiques et surtout cela m'intéresserait de voir comment vous arrivez – mais cela aussi je suis tout à fait ouvert à ce que l'on en parle – à ce chiffre de remise en état, parce que ce sont parfois, assurément, des appartements qui sont plus anciens avec des surfaces qui ne sont pas toujours aussi importantes... je n'ai pas *a priori* sur la question je crois que c'est un complément tout à fait utile au niveau du logement mais que par décence pour les locataires il faut qu'il y ait un certain nombre

de travaux d'entretien, de rénovation, de mise aux normes, qui sont, effectivement, proposés par les propriétaires.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Je me permets de vous répondre. Les chiffres avaient été avancés lors d'une Commission Plénière d'Etude que nous avons eue sur ce sujet, par un collaborateur ou une collaboratrice, je ne m'en souviens plus exactement, mais c'était 700 € le m² pour un appartement dans les Domaines, c'est pour cela que je me suis permise de le transposer. Je ne dis pas qu'aucun travail ne doit être fait, je dis juste que dans la mesure où les travaux d'une telle importance sont faits, je crois qu'il faut alors commencer soit à prévoir une augmentation de loyer, soit une aide substantielle de l'Etat, c'est tout ce que je demandais.

M. le Président.- Merci. C'est, effectivement, Madame FRESKO-ROLFO l'un des sujets, j'en parlais fin juillet dernier, lors d'une réunion avec M. CUCCHI, avec les propriétaires et cela fait partie des sujets importants et prioritaires que nous avons l'intention – parce que cette majorité ne mettra aucun tabou sur aucun sujet – d'aborder dans les mois qui viennent et particulièrement dès que nous aurons voté les textes prioritaires sur lesquels nous nous sommes engagés à partir de l'automne 2015 sur la loi 1.235 et les différentes décisions du Tribunal Suprême qui rendent aujourd'hui totalement inapplicable un texte, notamment, pour la Direction de l'Habitat qui est particulièrement difficile. Vous avez raison de le souligner, il n'y a aucune raison qu'un certain nombre de petits propriétaires supportent un rôle social qui n'a pas été assumé par l'Etat, pendant de nombreuses années. Nous allons nous emparer là aussi de ce sujet, mais nous ne sommes élus que depuis 20 mois et on ne peut pas tout faire tout de suite.

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Pour en revenir à la 1.235 il y a de grandes disparités dans les appartements qui sont, pour certains, très vieux et les remises en état aussi sont très différentes et cela moi je ne l'explique pas, d'où l'idée aussi d'avoir des grilles et de faire jouer la concurrence pour les entreprises.

Certains de ces appartements n'ont pas d'ascenseur, sont souvent au 3^{ème}, 4^{ème} ou 5^{ème} étage avec des cages

d'escaliers très étroites, des vieilles marches, des parties communes dans un état très vétuste, les pièces comme vous le disiez, Monsieur CASTELLINI, sont de petites pièces, donc là aussi il faut faire attention à ce que l'on raconte.

Je suis d'accord avec le Président, en effet, il faut se soucier aussi des locataires même si je comprends aussi les propriétaires mais il faut analyser au cas par cas, il y a de trop trop grandes disparités dans ces appartements soumis à la loi n° 1.235.

M. le Président.- Merci.

Madame ROSABRUNETTO, je vous en prie.

Mme Isabelle ROSABRUNETTO.- *Directeur du Budget et du Trésor, Délégué aux Affaires Financières.-* Je voulais peut-être rappeler en Séance Publique qu'il existe des aides aux propriétaires de logements soumis à la loi 1.235, retracées au sein de l'Arrêté Ministériel 2011-538 du 29 septembre 2011.

Peut-être ce dispositif n'est pas assez connu, il convient de s'adresser à la Direction du Budget et du Trésor, ce sont soit des aides, soit des prêts et nous en faisons régulièrement, je dois dire, assez peu mais pour ceux qui connaissent on instruit les dossiers de manière rapide et bienveillante.

M. le Président.- Merci, Madame.

Monsieur STEINER.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai une question à poser au Gouvernement. Je crois que la loi lorsqu'elle est votée s'impose à tous, elle s'impose aux particuliers comme elle s'impose aussi au Gouvernement. Donc, je voudrais savoir, lorsque le Gouvernement préempte des immeubles et des appartements dans le secteur 1.235, premièrement, s'il fait les travaux de mise en conformité dans tous les domaines et deuxièmement, si tous les appartements et les immeubles qui ont été préemptés sont mis, comme les propriétaires sont obligés de le faire, à la location, parce que j'ai d'autres échos ?

M. le Ministre d'Etat.- La réponse est oui, sur les deux points.

Oui on fait les travaux, oui on les remet à la location. D'ailleurs on ne va pas préempter pour motif social si on ne remettait pas en location ! Quand même. Et si vous avez des exemples, vous me les donnerez.

M. Christophe STEINER.- Pour la prochaine réunion du logement on va les chercher, Monsieur le Ministre....

M. le Ministre d'Etat.- ... Mais cherchez, cherchez, et vous finirez par en trouver sans doute !!!!

(Rires).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 5 - TRAITEMENTS - PRESTATIONS

405.115 - Traitement Tit. Personnel Service	98.600
405.215 - Traitement Non Tit. Personnel Service	<u>911.800</u>
	1.010.400

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 5 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 6 - DOMAINE IMMOBILIER

406.000 - Domaine immobilier	34.122.000
------------------------------------	------------

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

M. le Président.- Très bien, merci beaucoup. Discussion extrêmement intéressante ce qui explique d'ailleurs que nos débats prennent un peu plus de temps ce soir, nous avons eu beaucoup de discussions et d'échanges particulièrement intéressants et c'est le cadre privilégié de ces Séances Publiques.

Je vais mettre le chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 7 - DOMAINE FINANCIER

407.000 - Domaine financier	330.800
-----------------------------------	---------

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Abstentions ? Pas d'abstention.

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 7 aux voix.

Le chapitre 7 est adopté.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

SECT. 5 - SERVICES PUBLICS

Chap. 1 - ASSAINISSEMENT

501.231 - Déficit Caisse complément. Retr	7.226.000
501.4321 - Nettoyement de la ville	10.820.000
501.4322 - Collecte et incinération	14.400.000
501.4323 - Assainissement collecte pneumatique	230.000
501.436 - Station d'épuration	<u>900.000</u>
	33.576.000

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Abstentions ? Pas d'abstention.

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 1 aux voix.

Le chapitre 1 est adopté.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 2 - ECLAIRAGE PUBLIC

502.434 - Consommation	1.455.000
502.435 - Entretien des installations	<u>2.060.000</u>
	3.515.000

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Abstentions ? Pas d'abstention.

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 2 aux voix.

Le chapitre 2 est adopté.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 3 - EAUX

503.436 - Consommation	1.300.000
503.437 - Entretien des installations.....	<u>235.000</u>
	1.535.000

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 4 - TRANSPORTS PUBLICS

504.438 - Compagnie Autobus MC - Minoration Recette.....	6.560.000
504.439 - Compagnie Autobus MC - Essai lignes NV	<u>160.000</u>
	6.720.000

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame FRESKO-ROLFO.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci, Monsieur le Président.

Depuis leur élection au mois de février 2013, les élus de la majorité n'ont eu de cesse de demander à ce que soit mis en place un transport qui permettrait aux résidents de la Fondation Hector Otto, située dans le quartier du Jardin Exotique, de se déplacer plus facilement.

Mes collègues et moi-même ne pouvons que nous réjouir d'avoir été entendus et je tenais à remercier le Gouvernement pour cette action sociale qui va permettre de désenclaver les résidents, nos aînés, de cette belle fondation.

Le transport à la demande (T.A.D.) est une belle avancée et je souhaite beaucoup de succès à cette opération.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Je remercie également Madame GRAMAGLIA et ses Services.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 5 - COMMUNICATIONS

505.431 - Diffusion Meteo Marine	240.000
--	---------

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 5 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

SECT. 6 - INTERVENTIONS PUBLIQUES

I) COUVERTURE DEFICITS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Chap. 1 - BUDGET COMMUNAL

601.101 - Dotation globale de fonctionnement	39.400.100
601.1012 - Subvention spéciale Commune.....	<u>6.105.600</u>
	45.505.700

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 1 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté.

(Adopté).

Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur souhaite faire une intervention sur ce chapitre.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Oui, sur la ligne 601.101, le Gouvernement vous a proposé sur le siège une augmentation de 90 000 € de la dotation globale de fonctionnement de la Commune pour tenir compte de la demande du Maire de Monaco suite à la suppression d'un certain nombre d'horodateurs qui a été occasionnée par les grands travaux en cours.

Comme vous le savez, une opération financière de ce type ne peut pas se faire à un Budget Rectificatif puisque la dotation globale de la Commune ne peut pas être rectifiée par un Budget Rectificatif, il faut absolument le faire à un Budget Primitif.

Il a été jugé préférable, s'agissant d'un ajustement qui est tout à fait mineur au plan global pour le budget de l'Etat même si pour le budget de la Commune il est évidemment moins négligeable, de vous proposer cette rectification sur le siège étant entendu, bien sûr, que les chiffres, également modifiés, de l'équilibre budgétaire ont été communiqués au Secrétaire Général. Le chiffre qui vous a été donné tout à l'heure au moment du vote qui est à 45.505.700 € tient compte de cette augmentation de 90.000 € de la dotation globale de la Commune.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.
Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Monsieur le Président, je sais qu'il n'est pas d'usage de faire des commentaires dans le domaine communal...

M. le Président.- ... C'est vrai !

M. Claude BOISSON.- ... Mais, là oui...

(Rires).

M. Claude BOISSON.- ... Si je me le permets, Monsieur le Président, c'est parce que vous

comprenez que c'est tout à l'intérêt du Conseil National et des trois Institutions puisqu'une synergie exceptionnelle s'est passée entre la Mairie, le Gouvernement et le Conseil National. Souvenez-vous, Monsieur le Président, lorsqu'un jour sur scène avec M. BOERI nous avons parlé de la Maison des Associations, nous avons dit que c'était peut-être l'Arlésienne, on n'imaginait même pas qu'en peu de temps le Gouvernement trouve des locaux, donne les moyens financiers et que la Mairie puisse le réaliser avec autant d'efficacité, « *La casa del sochi* ».

Vous voyez que l'intervention valait la peine d'être menée parce que c'est à la fois un événement historique mais à la fois une belle concrétisation et on voit régulièrement maintenant sur le journal que les

associations s'en servent, il suffit de s'adresser au Service des Sports.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur BOISSON de votre intervention. Vous avez tout à fait bien fait. Je remets donc ce chapitre 1 aux voix puisqu'il y a eu une modification sur le siège.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 2 - DOMAINE SOCIAL

602.1013 - Résidence du Cap Fleuri.....	2.707.100
602.102 - Ecole d'infirmières.....	624.500
602.103 - Déficit du C.T.S.....	1.123.600
602.104 - Office Protection Sociale	24.445.000
602.105 - A Quietudine.....	660.200
602.106 - Centre Rainier III.....	3.363.800
602.108 - Service Médical d'Urgence et Réanimation	444.700
	<u>33.368.900</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CHAP. 3 - DOMAINE CULTUREL

603.101 - Musée National	3.068.000
603.102 - Centre Scientifique.....	5.236.900
	<u>8.304.900</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur CLERISSI, je vous en prie.

M. Philippe CLERISSI.- Excusez-moi, Monsieur le Président, je parlais avec mon collègue.

J'ai oublié, je voulais faire une intervention sur le Centre de Gérontologie Clinique. Nous sommes passés d'un budget initial en 2013 de 1.864.000 € de subvention et on arrive au Primitif à 3.363.000 € avec, je crois, une occupation totale de l'ensemble des lits, soit 220 lits, si on compte les lits de suite. Alors, comment se fait-il qu'au fur et à mesure que l'on remplit l'établissement les charges augmentent ?

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Ecoutez, tout d'abord il faut comparer ce qui est comparable. L'année 2013 n'était pas une année pleine, le Centre a certes ouvert en 2013, mais il n'a pas ouvert avec la totalité de sa capacité. Donc je crois qu'il faut comparer 2014 et 2015 qui sont, effectivement, des années où là il y a une utilisation pleine de tous les 210 lits sur 12 mois.

Si vous comparez les Primitifs 2014 et 2015, pour le Centre Rainier III, on passe de 2.7 M€ à 3.3 M€. L'écart est beaucoup moins important que si vous comparez avec l'année 2013, qui n'était pas une année pleine. Il est clair que les effectifs sont montés en puissance avec le développement du Centre, pour arriver à des effectifs de qualité, en nombre suffisant, pour exploiter 210 chambres.

Donc, là nous sommes sur une vitesse de croisière qui devrait être stabilisée, mais il est clair et nous l'avons toujours dit – et je crois que c'est un sujet d'accord entre nous – que la qualité de la prise en charge de nos aînés c'est-à-dire des taux de personnels

qui sont peut-être deux fois supérieurs à ce qui se fait à l'étranger et des équipements de qualité, des chambres à un lit, etc... Cela a un coût. C'est le prix que, je crois, nous voulons tous assumer pour la qualité de la prise en charge de nos aînés.

Je dois dire aussi que cela reste relativement raisonnable. C'est un véritable hôpital gérontologique à 210 lits, soit la moitié du C.H.P.G. avec, vous le savez, 120 lits pour la très grande dépendance, où là il y a le plus grand besoin de personnel, de médicalisation, de médecins nombreux et de personnel paramédical nombreux. Cela reste raisonnable si on le ramène effectivement au coût par lit car, il faut le dire aussi, une partie du coût de fonctionnement est assumé par les Caisses Sociales. La C.C.S.S. a accepté par des tarifs conventionnés élevés, de prendre à sa charge une partie de ce coût.

Donc, 3.3 M€, 210 lits, une qualité reconnue d'un bâtiment exceptionnel et d'un personnel nombreux et de qualité, c'est bien le prix que nous devons assumer pour la qualité de la prise en charge de nos aînés.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Conseiller.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

II) INTERVENTIONS

Chap. 4 - DOMAINE INTERNATIONAL

SC. 4.1 Subventions

604.101	- Subventions diverses.....	30.000
604.102	- Bureau Hydrographique International.....	67.500
604.103	- Commission Médico-Juridique.....	2.000
604.105	- Agence Inter. Energie Atomique	1.450.000
604.106	- Association Consuls à Monaco : Achim	87.000
604.107	- ACCOBAMS Secret. Fonctionnement	180.000
604.108	- Institut Droit Economique de la Mer	98.000
		<hr/>
		1.914.500

SC. 4.2 Politiques publiques

604.201	- Cotisations aux organismes internationaux	2.656.100
604.202	- Fondation Albert II	446.700
604.203	- Union pour la Méditerranée	490.000
604.204	- Fondation Princesse Charlène	350.000
604.2131	- Exposition universelle Milan 2015.....	3.600.000
604.215	- Expo Intern. Astana 2017	500.000
604.216	- Organisation Sécurité & Coopération en Europe.....	12.500
604.217	- Coopération Bilatérale et multilatérale.....	668.500
604.218	- Protocole Kyoto	464.100
604.220	- APD - Coopération bilatérale	5.491.200
604.2201	- APD - Coopération multilatérale.....	2.806.100
604.2202	- APD - ONG monégasques	275.000
604.2203	- APD - Aide humanitaire d'urgence	655.000
604.2204	- APD - Cotisations organisations internationales	170.000
604.227	- Participation ITER	550.000
604.228	- Conférences Internationales	120.000
		19.255.200
		21.169.700

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Moi je voudrais avoir des précisions sur l'Exposition Internationale d'Astana, à savoir, Monsieur le Ministre, que vous nous confirmiez qu'elle ne coûtera pas trop cher.

M. le Ministre d'Etat.- Il est difficile de chiffrer le coût de la participation à Astana aujourd'hui, sauf si Monsieur BADIA a des indications déjà ?

Je lui laisse la parole.

M. José BADIA.- *Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération.-* Les seuls éléments que l'on a aujourd'hui c'est qu'à Astana, à l'instar de certaines expositions, vont être construits des espaces qui vont être mis à la disposition des pays et donc nous serons dans une problématique tout à

fait différente de celle de Milan où il convenait de prévoir un pavillon en tant que tel.

Donc les premières estimations, mais là vraiment c'est par comparaison avec les expositions similaires, laissent penser qu'en dépit de l'éloignement, Astana devrait revenir aux alentours de 2 M€.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Conseiller.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre 4 ?

S'il n'y a plus d'intervention je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 5 - DOMAINE EDUCATIF ET CULTUREL

SC. 5.1 Subventions

605.101	- Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo.....	8.435.000
605.1012	- Opéra de Monte-Carlo.....	1.408.400
605.102	- Commission Nationale UNESCO.....	19.000
605.103	- Comité National Arts Plastiques.....	14.000
605.104	- C.I.M.....	5.800
605.105	- Musée Océanographique.....	3.035.000
605.106	- Institut Paléontologie Humaine.....	161.100
605.108	- Université de Nice.....	30.000
605.110	- Jeunesse Avenir.....	8.500
605.112	- Studio de Monaco.....	22.400
605.113	- Scouts et Guides de Monaco.....	72.700
605.115	- Cœurs Vaillants.....	61.300
605.116	- Jeunesse Catholique.....	13.900
605.117	- Subventions diverses.....	902.300
605.122	- Comité National des Traditions Monégasques.....	23.300
605.124	- Compagnie des Ballets de Monte-Carlo.....	7.550.000
605.125	- Centre Jeunesse Princesse Stéphanie.....	721.500
605.126	- Association des Jeunes Monégasques.....	95.300
605.128	- Académie des Langues Dialectales.....	9.200
605.129	- Association Foi Action Rayonnement.....	192.500
605.131	- Spectacles du Fort Antoine.....	160.000
605.132	- Archives Audiovisuelles.....	787.300
605.133	- A.P.E.E.M.....	9.800
605.137	- Printemps des Arts.....	1.341.000
605.138	- Théâtre Princesse Grace.....	1.212.000
605.139	- Garden Club.....	192.500
605.141	- Culture - Contributions.....	1.581.400
605.142	- Divers contributions.....	10.000
605.143	- Mediarama - Le Logoscope.....	11.200
605.144	- Aides diverses cultes.....	38.500
605.145	- Fondation Prince Pierre.....	563.400
		<u>28.688.300</u>

SC. 5.2 Politiques Publiques

605.220	- Etablissements d'enseignement privé.....	9.403.000
605.230	- Voyages Ecoliers - Projet Jeunes.....	134.900
605.234	- Programme Jeunesse.....	72.000
		<u>9.609.900</u>
		38.298.200

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai préféré regrouper mon intervention.

La culture !

Avec plus de 60 M€, le budget culture pèse plus de 6 % du budget ! C'est une répétition, mais elle est bienvenue je crois.

C'est considérable ! Cela contribue à l'attractivité du pays. Les résidents disposent d'un large éventail d'évènements positifs qui contribuent à « bien vivre à Monaco ».

Alors, je ne vais pas tout lister, Claude BOISSON a dit effectivement, la Maison des Associations c'est fait, elle fonctionne, c'est quand même un bon succès ; La Nuit Blanche actée et dont on commence à inventer le contenu, comme une ardente obligation ; La vision à trois ans de la culture : elle permettra j'espère une future Commission Plénière d'Etude. Je rappelle que 60 M€ par an, sur trois ans, ce sont plus de 180 M€ qui y sont consacrés, c'est largement plus que le coût d'un immeuble de plus 100 logements pour une même période. Donc cela vaut vraiment que l'on en discute d'autant plus que c'est aussi l'attractivité de Monaco.

Ensuite, évidemment, je rajoute ce dont à parler mon collègue Jean-Louis GRINDA, pour l'attractivité il est indispensable et là aussi c'est une ardente obligation qu'un domaine de la culture rentre dans le Conseil stratégique de l'attractivité, je crois que cela est important.

Laissez-moi consacrer un moment à une autre dimension de la culture, celle qui ne se voit pas mais qui est comme toujours tout autant, sinon plus, importante.

La Culture c'est aussi un autre espace.

Nos prédécesseurs ont eu la sagesse, je les remercie, d'avoir inventé la Commission Culture & Patrimoine. C'est une illustration formidable de mon propos qui va venir. Dans « Patrimoine » on retient trop souvent le seul aspect immobilier ; celui qui se voit et qui, on le vit presque tous les jours, dérange, clive, polémique. Mais le patrimoine et la culture ont une dimension complémentaire, c'est aussi une « pesanteur sociologique ».

La culture, c'est un système de valeurs, de normes et de coutumes que nous partageons implicitement, presque sans le savoir... c'est paradoxalement la part cachée de la vie.

Nous vivons une communauté de destin planétaire. Monaco ne vit ni en vase clos, ni dans un monde immobile.

Il nous faut connaître à la fois la mondialisation et la démondialisation et en même temps cultiver nos racines qui sauvegardent notre diversité culturelle.

Voilà pourquoi nous ne pouvons limiter la culture à la seule vision d'évènements, au demeurant de très grande qualité.

(Sonnerie).

J'ai presque fini, Monsieur le Président, mais le Doyen parle, forcément plus lentement...

(Rires).

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur le Doyen.

M. Daniel BOERI.- ... La culture est aussi une politique du « bien vivre » qui doit cultiver la poésie de la vie.

Cela implique une participation affective, d'admiration et d'émerveillement. Elle doit favoriser la culture esthétique, nous aider à vivre poétiquement. La culture nous humanise et nous permet de comprendre et aimer ce que nous ignorons et même parfois méprisons dans notre quotidien.

J'en reviens à la création ! L'esthétique de l'œuvre nous permet de développer l'esthétique de la vie.

« La nature imite ce que l'œuvre d'art propose » dit le poète ! (Je ne sais plus lequel)...

Elle favorise l'émerveillement et permet à chacun de découvrir la poésie de la vie. C'est l'occasion de connaître des émotions et les développer.

L'excellent et le populaire sont loin d'être la quadrature du cercle.

Attention, je ne vais pas jusqu'à faire totalement mienne l'idée de Jürgen HABERNAS qui fait de « l'art et la culture un instrument de libération pour changer le monde ».

Mais, malgré tout, si « La culture ne nous rend pas plus humain et n'empêche pas l'horreur » elle nous donne les clefs pour rencontrer le monde.

Alors, les 6 % du budget et au-delà des chiffres, c'est aussi cette ouverture fondamentale.

Je vous remercie

M. le Président.- Merci, Monsieur BOERI.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Je vous en prie, Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais intervenir sur l'Association des Jeunes Monégasques, il faudra peut-être changer pour l'année prochaine parce que nous parlons maintenant de l'Association des Jeunes de Monaco, et j'aimerais savoir, Monsieur le Conseiller ce qu'il en est définitivement du local qui leur a été attribué et que va devenir le local du Métropole ? Est-ce que le Gouvernement a déjà une idée de la destination qu'il souhaite avoir pour ce local ?

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Le local a bien été

attribué à l'Association des Jeunes de Monaco au parking des Pêcheurs et le local libéré au Métropole fera l'objet d'une attribution à un commerce. L'Administration des Domaines s'est rapprochée des gérants du centre commercial du Métropole pour que là encore, on puisse bénéficier des contacts éventuels qu'ils ont et que nous n'aurions pas afin que ce soit véritablement une enseigne porteuse qui reprenne ce local.

Il y a, comme vous le savez, un certain nombre de travaux qui resteraient à effectuer, nous ne les avons pas pris à notre charge pour l'instant parce que cela ne semblait pas pertinent, ne sachant pas à qui serait attribué *in fine* le local et cela n'aurait pas de sens si les futurs repreneurs devaient réaménager ce local selon leurs besoins ou leur charte personnelle, mais nous avons d'ores et déjà quelques pistes et je pense qu'avec le centre commercial du Métropole on devrait être en mesure de finaliser courant du premier semestre une reprise de ce local.

M. le Président.- Merci beaucoup.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 5 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Une abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté ;

M. Jean-Louis GRINDA s'abstient).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 6 - DOMAINE SOCIAL ET HUMANITAIRE

SC. 6.1 Subventions

606.101 - Croix-Rouge Monégasque.....	2.492.300
606.1011- APD - Croix-Rouge	136.800
606.102 - Amicale des Donneurs de Sang	32.000
606.103 - APD - AMADE	111.600
606.113 - Société Protectrice Animaux	71.400
606.114 - Subventions diverses	684.100
606.115 - Fight Aids	100.000
606.127 - Association Monégasque Handicapés Moteurs	100
606.129 - Jeune J'écoute	387.900
606.130 - APD - Aide et Présence.....	66.500
606.137 - AMAPEI - CAPS	1.529.300
606.139 - APD - Mission Enfance	100.300
	<hr/>
	5.712.300

SC. 6.2 Politiques publiques

606.203 - Prestations sociales aux étudiants monégasques.....	200.000
606.204 - Gratifications et Aides sociales.....	325.000
606.205 - Bourses d'études	2.793.000
606.206 - Prévention Médico-Sociale	1.329.800
606.207 - Aide à la famille.....	180.000
606.208 - Fonctionnement Centre Médico-Psychologique	661.600
606.209 - Aide travailleurs - Ind. Auxil.	1.692.000
606.211 - Amélioration habitat.....	100.000
606.212 - Médecins - Indemnité compensatoire.....	65.000
606.217 - Centre de Coordination Gérontologique.....	366.600
606.218 - Structure d'accueil Speranza	645.200
606.219 - Formation professionnelle.....	401.100
606.221 - Centre Acc. Therap. Tps Partiel.....	486.900
606.222 - Aide nationale au logement	8.700.000
606.223 - Mesures Mobilité Personnes Handicapées	410.000
606.224 - Bonifications prêts accession à la propriété	5.000
606.228 - Aide à l'installation professionnelle	535.000
606.229 - Aide à l'installation des Artistes	90.000
606.238 - AMAPEI - Foyer Vie Handicapés	581.900
606.242 - Allocation différentielle de loyer.....	2.500.000
606.246 - Colonies de vacances.....	50.000
	22.118.100
	27.830.400

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais intervenir sur les bourses d'études, ligne 606.205. La politique du Gouvernement en matière de soutien aux étudiants grâce, notamment, à la dotation substantielle des bourses d'études, je voulais en préambule féliciter les équipes de la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports qui sont en charge de ce dossier, leur travail est exemplaire et fait montre d'un grand professionnalisme.

La somme allouée au financement d'une partie des études de nos jeunes compatriotes ou résidents est maintenue à un haut niveau depuis plusieurs Budgets Primitifs et c'est un atout pour notre pays.

En revanche et sans vouloir aucunement remettre en cause l'effort du Gouvernement en matière d'éducation et de sa quête pour maîtriser un niveau d'excellence et de réussite de notre système scolaire, la part du budget de l'Etat dédiée à l'aide aux étudiants atteindra rapidement un seuil incompressible qui ne

permettra pas de prendre en compte les orientations de chacun des étudiants et, notamment, de celles et ceux de nos jeunes compatriotes qui aspirent à entreprendre des formations parmi les plus brillantes et les mieux diplômantes on l'a dit tout à l'heure sur le chapitre de la Cellule d'insertion des jeunes diplômés.

Or, à ce jour il est impossible d'octroyer aux étudiants une somme qui prenne en compte au plus près les frais réels à l'exception notable des bourses de Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain qui sont données à deux étudiants de Son choix une fois par an. C'est pourquoi, comme vous l'avez répondu au Président du Conseil National, Monsieur le Ministre, le 22 octobre dernier, vous avez informé la Haute Assemblée de votre décision de transformer la proposition de loi n° 212 sur la création d'une aide de l'Etat aux prêts étudiants. Je souhaite, s'il vous plaît, connaître votre intention s'agissant de la transmission de ce texte au Conseil National sous forme de projet de loi afin de pouvoir l'étudier dans les meilleurs délais et surtout les meilleures conditions dans le but, je l'avoue, de pouvoir si cela était possible, en faire bénéficier nos étudiants dès la rentrée universitaire 2015.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur BARILARO.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur BARILARO il n'y a pas d'obstacle particulier à la transformation. Donc, il faut le temps de rédiger le texte et on peut penser qu'il sera déposé pour la session de Printemps.

M. le Président.- Ce serait une bonne nouvelle. Merci beaucoup, voilà encore une chose qui avance, merci, Monsieur BARILARO.

Monsieur GRINDA, souhaite intervenir sur le chapitre précédent.

M. Jean-Louis GRINDA.- Oui, Monsieur le Président, pour le procès-verbal, je n'ai pas eu le temps de le dire, mais que je m'abstenais, bien évidemment, sur le chapitre Domaine Educatif et Culturel.

M. le Président.- Nous comprenons tout à fait.

Monsieur POYET, je vous en prie.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Concernant, effectivement, le chapitre 6 sur les Subventions à caractère social après le vote à

l'unanimité de la loi n° 993 sur le handicap, je voulais profiter des inscriptions au Budget Primitif 2015 pour les subventions, pour remercier toutes les associations qui jouent un rôle prépondérant dans l'accompagnement des personnes concernées et de leur famille. Nous avons pu le remarquer lors de la journée du handicap qui s'est tenue le 4 décembre dernier au Centre des Congrès Auditorium avec mes collègues MM. Christophe STEINER et Jean-Charles ALLAVENA à laquelle nous étions présents, une très belle réalisation de vos Services, Monsieur le Conseiller VALERI, je vous prie de bien vouloir les remercier de notre part en tout cas.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Cela sera fait. Merci de vos propos.

M. le Président.- Merci beaucoup.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 7 - DOMAINE SPORTIF

SC. 7.1 Subventions

607.101 - Centre Formation A.S.M. F.C.	2.119.300
607.105 - Yacht Club de Monaco.....	900.000
607.107 - Subventions diverses	195.100
607.108 - Tennis Club	273.000
607.110 - Fédération Motonautique	60.200
607.117 - A.T.P.....	72.100
	<hr/>
	3.619.700

SC. 7.2 Politiques publiques

607.202 - Sport scolaire	887.600
607.203 - Comité Olympique	1.816.300
607.204 - Aide aux sportifs de haut niveau	384.000
607.208 - Bourses sportives.....	80.000
	<hr/>
	3.167.900
	<hr/>
	6.787.600

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BARILARO et ensuite Monsieur PASQUIER.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaite attirer l'attention du Gouvernement sur une situation qui m'interpelle et m'échappe sur la ligne 607.203 Comité Olympique, sachant, me semble-t-il, que nous l'avions déjà évoquée l'an dernier.

En effet, cette ligne budgétaire si on l'analyse plus précisément, notamment, en terme de subvention directement liée aux sportifs de niveau olympique, fait apparaître un décalage assez conséquent entre la dotation de 16 % alloués à un seul athlète pour financer sa propre structure privée d'entraînement et les 40 % attribués globalement à 19 Fédérations, soit un peu plus de 2 % de la somme totale des subventions.

Pouvez-vous nous indiquer les raisons d'une telle distorsion entre les uns et les autres ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur le Conseiller.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Il s'agit tout simplement, effectivement, d'un athlète de haut niveau et le coût de son entraînement est assez élevé, c'est un athlète qui a participé à plusieurs jeux olympiques, à plusieurs épreuves également internationales pour le compte de la Principauté de Monaco, évidemment, le coût n'est pas neutre mais je crois qu'il faut avoir les moyens de sa politique à partir de l'instant où nous soutenons nos athlètes, je crois qu'il faut leur donner toutes les possibilités de réussir à un haut niveau.

M. Christian BARILARO.- Je suis entièrement d'accord avec vous et je suis ravi d'entendre ces propos-là de la part du Gouvernement, en revanche est-ce que c'est la seule athlète de haut niveau en Principauté qui mérite une telle attention financière de la part des services de l'Etat ? Et est-ce qu'elle est la seule à pouvoir bénéficier d'une somme aussi importante, sachant que, me semble-t-il, ce n'est pas la seule à participer aux jeux olympiques ? Lorsqu'il y a des délégations qui représentent Monaco avec

honneur et fierté il y a plusieurs athlètes et notamment dans la discipline dont on parle.

Je vous remercie.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* C'est exact, et la Principauté de Monaco n'aide pas qu'une seule athlète, puisqu'il s'agit d'une jeune femme, mais plusieurs athlètes de haut niveau qui sont d'ailleurs en devenir. Je crois que l'on ne fait pas de discrimination, justement, je crois que les aides sont attribuées en fonction des besoins et des nécessités d'entraînement des uns et des autres.

En tout état de cause ce que je peux vous assurer c'est que dans la discipline en question qui est le ski alpin il y a plusieurs éléments prometteurs, très jeunes, qui ont d'ailleurs participé aux derniers jeux olympiques à Sotchi et ils vont continuer à être aidés. D'ailleurs, il y a maintenant un entraîneur en quelque sorte national qui va consacrer ses efforts et ses conseils non pas à une seule athlète mais à l'ensemble des athlètes de haut niveau de la discipline.

M. le Président.- Merci beaucoup.

La parole est à Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Je voulais simplement donner à Monsieur le Ministre une nouvelle opportunité de répondre à mon intervention d'hier sur le Centre de Formation de l'A.S.M. puisqu'il m'a répondu hier qu'il n'y avait pas de ligne, donc pas de réponse. Maintenant nous avons une ligne alors puis-je espérer avoir une réponse ?

Merci.

M. le Ministre d'Etat.- Je pense que Monsieur MASSERON pourra vous expliquer sans problème les 2.119.300 €.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Il s'agit, effectivement, d'une aide au fonctionnement du Centre de formation de l'A.S. Monaco Football Club. Je rappelle que les aides des Etats ou des collectivités territoriales aux équipes de football professionnel qui participent au championnat de France sont limitées et en l'occurrence l'aide au centre de formation est limitée au montant que vous

avez ici inscrit au Budget Primitif et qu'effectivement la Principauté de Monaco accorde, ce qui me paraît d'ailleurs tout à fait logique, lorsqu'on sait que ce centre de formation est un centre de très grande qualité, qu'il a formé des joueurs de football, notamment, français qui ont participé à de nombreuses rencontres et dont certains sont d'ailleurs devenus champions du monde.

Je crois que la Principauté de Monaco peut s'enorgueillir d'avoir ce centre de formation qui, vraiment, fait honneur à la Principauté de Monaco.

M. le Président.- Dont certains étaient là ce week-end encore pour les 90 ans de l'A.S.M..

Merci beaucoup.

S'il n'y a plus d'intervention, puisque Monsieur PASQUIER a eu sa réponse, je vais mettre ce chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

III) MANIFESTATIONS

Chap. 8 - ORGANISATION MANIFESTATIONS

SC. 8.1 Subventions

608.103	- Festival International de Télévision / Mediap.....	3.850.000
608.104	- Epreuves sportives automobiles.....	18.170.000
608.112	- Festival Mondial Théâtre Amateur.....	10.000
608.116	- Exploitation Grimaldi Forum S.A.M.....	6.449.000
608.130	- Expositions florales.....	15.000
608.132	- Manifestations sportives.....	1.080.200
608.134	- Monaco Inter Expo.....	750.000
608.137	- Evénements culturels Grimaldi Forum.....	3.400.000
		<u>33.724.200</u>

SC. 8.2 Politiques publiques

608.201	- Manifestations nationales.....	1.750.000
608.2012	- Campagne électorale.....	120.000
608.203	- Année de la Russie.....	1.000.000
608.205	- Congrès - Réceptions.....	830.000
608.206	- Congrès - Contributions.....	1.165.000
608.207	- Manifestations culturelles.....	408.000
608.213	- Animation.....	60.000
		<u>5.333.000</u>
		39.057.200

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais vous demander pourquoi à la ligne 608.104 relative à la subvention pour les épreuves sportives automobiles est passée à 18 M€ en quelques années, elle était je crois de 11 M€. On nous avait parlé de négociation de droit, qu'il était exceptionnel de payer 18 M€ sauf que maintenant on paie toutes les années 18 M€.

Alors que se passe-t-il avec cette organisation des épreuves automobiles ?

Est-ce que c'est lié aussi parce que tous les deux ans il y a, effectivement, le Grand Prix Historique ? Mais je crois que cette année il n'y est pas....

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Il n'y est pas mais il y aura le Grand Prix Electric.

M. Philippe CLERISSI.- Alors c'est ça ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Non, mais c'est qu'en réalité, chaque année, le Grand Prix coûte effectivement un certain montant qui est renouvelé chaque année, mais le prix du plateau est le même.

M. Philippe CLERISSI.- J'ai bien compris, sauf qu'on a augmenté d'1/3. C'était à 11 M€ il y a quelques années.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Non, il n'y a pas eu de dérapage comme vous semblez le sous-entendre.

M. Philippe CLERISSI.- Pas un dérapage, et d'ailleurs je ne remets rien en cause, je voudrais savoir....

M. le Président.- C'est une progression continue depuis six ou sept ans...

M. le Ministre d'Etat.- Vous savez que cela a été renégocié il y a trois ans et je crois me souvenir que c'est autour de 14 M€.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Oui, c'est ça.

M. le Ministre d'Etat.- Qui est un prix dérisoire pour un Grand Prix.

M. Philippe CLERISSI.- Oui, mais je n'avais pas compris, je ne savais pas si c'était sur un an ou...

M. le Président.- Non, chaque année.

M. le Ministre d'Etat.- Alors, M. BOERI a réussi à avoir une durée, surtout un jour fixe...

M. le Président.- Jusqu'en 2021...

M. le Ministre d'Etat.- ... Voilà, je ne me souvenais plus jusqu'à quand.

M. Alain FICINI.- Pour votre information les droits ont été renégociés pour une période de 10 ans et le plateau est passé de 12 M€ à 18 M€.

M. Philippe CLERISSI.- Eh bien voilà, j'ai l'explication.

M. le Président.- Merci, Monsieur FICINI, une de vos casquettes !

Pouvez-vous répéter, Monsieur FICINI ?

M. Alain FICINI.- Le plateau de F1 est passé de 12 M€ à 18 M€. Si vous voulez avoir les vingt voitures sur goudron il faut payer 18 M€.

M. le Président.- Merci beaucoup.

C'est pas cher, enfin ce n'est pas que cela n'est pas cher mais lorsqu'on regarde les retombées directes et indirectes, notamment, sur l'image de la Principauté, je crois que c'est même difficilement quantifiable. Je crois qu'après le Tour de France, c'est l'évènement le plus regardé à la télévision.

M. Alain FICINI.- Pour la parfaite information, il faut savoir qu'aujourd'hui le Grand Prix de Monaco sur la saison F1, c'est le Grand Prix qui paie le moins cher le plateau et aujourd'hui tous les Grands Prix sont alignés à environ 50 M€.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* C'est M. BOERI...

M. le Ministre d'Etat.- ... Avec M. PICCINI.

M. le Président.- Oui.

M. le Ministre d'Etat.- Et moi au téléphone ici.

M. le Président.- Monsieur SVARA.

M. Pierre SVARA.- Merci, Monsieur le Président.

Est-ce que l'on pourrait revenir sur la question qui a été posée par M. BARILARO, parce que je n'ai pas bien compris la réponse de Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur.

Ce qu'il a voulu dire c'est qu'il y a une personne parmi trois qui aurait en terme de subvention donnée par l'Etat huit fois plus et il voulait, je crois, savoir pourquoi ?

Il y a trois skieurs qui ont fait les jeux olympiques, peut-être ne sont-ils pas tous au même niveau, ce qu'il a voulu je crois vous demander c'est pourquoi une personne a huit fois plus que les deux autres ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Je crois que c'est relativement simple...

M. Pierre SVARA.- ... Tant mieux !

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Ce qui est relativement simple c'est que la somme qui est inscrite au budget que vous votez est une somme qui correspond aux sommes votées les années précédentes. Il ne me semble pas qu'il y ait de raison particulière de diminuer la dotation en faveur de cette athlète. En revanche, les autres

athlètes qui entrent dans le système avec des dépenses de coaching qui sont ce qu'elles sont, aujourd'hui, coûtent moins cher.

M. le Président.- Merci.

Madame AMORATTI-BLANC sur ce sujet je crois.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Oui, merci, Monsieur le Président.

Je vais surenchérir aussi sur ce sujet. Il me semble que l'on avait eu les mêmes questions l'année dernière et pour les mêmes athlètes. Je me souviens vous avoir posé une question en ce sens, sur la différence, justement, de budget en fonction des athlètes. A l'époque tous les athlètes n'avaient pas fait les jeux olympiques, ce qui est le cas cette année donc, il me semble, effectivement, comme le dit M. BARILARO et comme le dit M. SVARA, qu'une fois qu'un athlète a fait les jeux olympiques, même s'il a un budget différent à la base, il devrait avoir le même budget que les autres, puisque c'est une discipline identique. Donc, justement, pour ne pas faire de discrimination, il me semble que ce serait tout à fait logique que chaque athlète ait la même contribution.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Cela peut, effectivement, paraître logique. Cela dit sur la longue période à venir, il est probable que certains athlètes verront leur dotation diminuer et pour cause, on ne reste pas un athlète de haut niveau *ad vitam aeternam* et d'autres verront leur dotation monter.

D'autre part, moi je n'ai pas, à mon niveau, connaissance que tel ou tel athlète qui a participé aux jeux olympiques d'hiver se soit vu brimer au niveau de son coaching et de sa préparation. Je n'ai pas ce sentiment mais peut-être que vous avez des informations différentes ?

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je crois que nous avons des informations, effectivement, différentes.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Je vous remercie de me les communiquer si vous le voulez bien, c'est toujours intéressant.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Il est quand même important que chaque athlète ait la même dotation pour, justement, ne pas être discriminatoire. Vous en convenez quand même.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Mais alors, Madame, je crois qu'il faut voir une chose, les dotations qui sont attribuées le sont par l'intermédiaire du Comité olympique. Moi je ne m'occupe pas spécifiquement de tel ou tel entraîneur, de tel ou tel entraînement. Les dotations qui vous sont ici proposées correspondent aux demandes qui ont été formulées.

M. le Président.- Merci.

Monsieur FICINI.

Nous revenons sur le sujet du chapitre concernant le Grand Prix et les épreuves sportives automobiles.

M. Alain FICINI.- Juste une précision pour les chiffres que j'ai annoncés tout à l'heure parce que j'ai bien écouté, Monsieur le Ministre d'Etat a prononcé un chiffre de 14 M€, mais moi lorsque j'ai annoncé de 12 M€ à 18 M€, il faut savoir que les Grands Prix se négocient en Dollars ! Pour votre réflexion.

M. le Ministre d'Etat.- Donc c'est le même chiffre.

M. le Président.- La différence sur le montant que nous avons correspond aux différentes infrastructures qui sont montées, démontées, etc...

Madame AMORATTI-BLANC, je vous en prie.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Merci, Monsieur le Président.

Ce n'est plus sur les athlètes. C'est justement sur le Grand Prix automobile et je pense qu'il est, effectivement, très important de s'en servir comme d'une vitrine, c'est une publicité qui est très importante pour Monaco, comme vous le disiez mon cher Président, qui est très regardée partout dans le monde et je crois qu'il est quand même indispensable de laisser ce Grand Prix et de le doter de ce qui est nécessaire surtout que nous venons d'apprendre que nous avons eu des négociations qui ont été extrêmement bien menées.

Donc, je vous remercie et je souhaite, justement, que l'on continue à avoir le Grand Prix à Monaco pour le bien de nous tous.

M. le Président.- Merci.

Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais savoir lorsque vous avez des sommes importantes comme pour le Grand Prix, en dollars qui sont récurrentes, vous vous couvrez à terme sur le risque de change en dollars ou pas ?

M. le Ministre d'Etat.- Oui, oui.

M. le Président.- Il y avait eu des sommes rendues.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Les sommes ne sont pas versées par nous directement à l'organisation internationale, c'est en fait l'Automobile Club de Monaco qui elle, effectivement, s'assure, bien sûr.

M. Marc BURINI.- Non mais selon le cours de change la subvention de l'Etat...

M. le Président.- ... Il y avait eu des rétrocessions il y a deux ou trois ans concernant une fluctuation du dollar importante et je voudrais également dire qu'au même titre que nous soutenons la Sûreté, l'Education Nationale, le Grand Prix fait partie du patrimoine de Monaco, l'Automobile Club est rondement mené depuis de nombreuses années, c'est une épreuve absolument incontournable et, Monsieur le Ministre, vous savez comme moi que l'Automobile Club aujourd'hui et ses dirigeants sont très préoccupés, notamment, pour la pérennité de cette épreuve, du terrain de la Brasca qui leur est absolument indispensable pour stocker beaucoup de choses pendant l'année, pendant la durée du Grand Prix et je sais que vous êtes véritablement très concerné par cette négociation et qu'en 2018 il y a une échéance sur ce terrain de la Brasca et donc le temps presse.

Merci.

Je vous en prie, Monsieur le Conseiller.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.*- Simplement un petit détail, le montant que vous votez est, évidemment, comme tout montant un montant prévisionnel. Le résultat n'est, effectivement, jamais exactement celui-là pour des raisons que vous dites d'ailleurs puisqu'il y a des sommes qui sont payées en dollars. Ce qu'il faut savoir, c'est que lorsqu'il y a, ce qui est souvent le cas, une économie faite par rapport à la subvention versée en réalité l'excédent est versé à un compte de dépôt qui permet de financer des travaux sur l'itinéraire du Grand Prix. Je crois que c'est une sage précaution parce qu'il y a chaque année un certain nombre de travaux à réaliser. Une partie est prise en charge par l'Automobile Club justement grâce à des excédents et des économies qui sont faites et une autre partie

est prise en charge directement par l'Etat et ce sont les Services du Département de l'Équipement qui refont les enrobés, puisque vous le savez 1/3 du circuit est refait au niveau des enrobés, chaque année.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Conseiller.

Je mets donc ce chapitre 8 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

IV) INDUSTRIE - COMMERCE - TOURISME

Chap. 9 - AIDE INDUSTRIE, COMMERCE ET TOURISME

SC. 9.1 Subventions

609.117 - Chambre de Développement	990.000
609.119 - Coordination C.A.M. Communes limitrophes	750.500
609.121 - Associations Dével. Durable	123.000
	<u>1.863.500</u>

SC. 9.2 Politiques publiques

609.201 - Aide commerce	220.000
609.202 - Aide industrie	2.150.000
609.204 - Bonification de prêts.....	54.000
609.208 - Etudes économiques.....	3.922.000
609.210 - Aide développement durable.....	2.487.000
609.213 - Rachat investissement	1.000
609.214 - Intervention économique.....	2.604.000
609.218 - Exploitation gare	1.605.000
	<u>13.043.000</u>
	14.906.500

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Excusez-moi, Monsieur le Président, est-ce que cela concerne les deux sous-chapitres globalement ?

M. le Président.- Cela concerne les deux sous-chapitres, c'est-à-dire le sujet que vous voulez aborder sur les Taxis, je crois.

M. Thierry POYET.- Absolument.

Monsieur le Président merci.

Sauf erreur de ma part, les inscriptions sur l'article 609.214 – Intervention Economique – concernent le central de réservation des taxis.

Pour avoir rencontré les nouveaux représentants de l'Association des Taxis avec certains de mes collègues et pour suivre aussi depuis le printemps dernier l'avancée de leurs déboires, tout cela motive cette intervention.

En effet, la situation des taxis est très particulière car finalement, tous les acteurs concernés se plaignent : les résidents qui attendent des heures, parfois, l'hypothétique venue d'une voiture, les taxis eux-mêmes qui dénoncent à présent – et c'est nouveau – des dysfonctionnements dans la corporation et enfin, le Gouvernement et plus particulièrement vos Services Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie, qui œuvrent pour mettre en place des règles et des outils pour apporter des solutions.

Mais justement, ce qui pour moi change vraiment, c'est l'attitude du nouveau Bureau, avec des personnes raisonnables, avec des propositions pleines de bon sens.

Même si l'engagement financier du Gouvernement est significatif – et je vous en remercie – je ne vois pas comment vous pouvez faire l'impasse de l'implication active des taxis pour exprimer leurs besoins, pour vous faire des retours sur le rendu du développement informatique et finalement, faire que le système fonctionne et que tous les acteurs s'y retrouvent.

Et il est certain qu'il manque encore aujourd'hui des fonctionnalités : tablette qui tombe en panne, impossibilité au téléacteur de la centrale de réservation de prédire le délai pour aller chercher le client, manque de visibilité par les clients pour géo-localiser les taxis à proximité, alors qu'au même moment, l'ancien prestataire qui traitait le service à Monaco propose maintenant à Cannes, via un smartphone, de réserver, de localiser et de régler la course d'un taxi. Pourquoi pas chez nous ? Pourquoi faut-il inventer un système propre à Monaco – ce qui prendra nécessairement du temps et peut-être aussi beaucoup d'argent – alors qu'un système « clé en main » semble exister et être utilisé ailleurs ? De plus, les taxis ne peuvent pas être des donneurs d'ordre vis-à-vis de l'équipe informatique, puisque c'est vous qui êtes les contractants, ils n'ont aucune visibilité sur les délais ou la faisabilité de leurs demandes. Alors, quand aurons-nous un système fiable car, faut-il le rappeler, cela fait huit mois que le système ne marche pas vraiment comme il faudrait.

Après le développement informatique de la centrale, je voudrais revenir sur le cadre réglementaire. La licence des taxis est sujette à des conditions de présence, prise de courses... Or, il semblerait que certains ne jouent pas le jeu. Ne semblez-vous pas que sur ce sujet là encore, vous devriez jouer votre rôle de garant et mettre ne serait-ce qu'un avertissement aux personnes qui ne respecteraient pas le cahier des charges ? Cela aurait un double mérite : faire un rappel à l'ordre et crédibiliser la démarche du Bureau et organiser au mieux la profession.

Dernier point pour finir, toujours sur le réglementaire et l'harmonisation des pratiques entre VTC et taxis sur le territoire de la Principauté, bien sûr. Là encore, une idée de bon sens qui vient des taxis : ne serait-il pas envisageable de demander aux hôteliers d'afficher le prix de la course Monaco – Aéroport de Nice, par exemple, afin d'éviter tout dérapage, dont les otages sont les touristes. Là encore, si vous visez une société dont l'Etat détient plus que 60 % du capital, vous aurez réglé les ¾ du problème. Est-ce que cela ne vaut pas le coup d'essayer ? Maintenant, tout le monde ne souhaite pas ce dispositif et on sait tous très bien pourquoi...

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.* - Là encore, c'est peut-être l'heure avancée mais, à vous écouter, on a l'impression qu'on ne fait rien et c'est assez désespérant. Alors je vais vous répondre. On les voit, on les entend, on les rencontre. Donc je le dis à nouveau, nous avons il n'y a pas plus de quelques semaines, reçu les représentants du Bureau qui nous ont remis leur cahier de doléances concernant cette fameuse tablette et ce fameux système. Là encore, je souris intérieurement parce qu'extérieurement j'ai un peu de mal, le système d'avant s'il était aussi parfait, s'il avait été aussi parfait, on n'en aurait pas changé. Alors comme souvent l'herbe est plus verte ailleurs, elle est peut-être plus verte à Cannes qu'à Monaco, mais ce système que l'on nous vante aujourd'hui il était tellement décrié avant qu'on a pris les mesures nécessaires au niveau du Gouvernement pour changer de prestataire.

Le prestataire, on l'a rencontré aussi suite à la remise du cahier des charges et des doléances des professionnels et on a regardé une par une, parce que vous faites l'écho d'un certain nombre de mesures, et je vous remercie de ne pas les citer toutes, mais elles sont nombreuses et elles sont parfois non sollicitées. Tous les taxis ne peuvent pas à tout moment demander une modification qui leur irait à l'un ou à l'autre. Il

faut, là aussi, qu'il y ait des règles et qu'il y ait une discipline. Donc les règles et la discipline on les a refixées à nouveau, il faut que les demandes soient d'une manière ou d'une autre agréées au moins par le Bureau de l'association, ce n'est pas le cas aujourd'hui, il y a des demandes isolées qui parviennent au prestataire et sur les 90 taxis en circulation, si le prestataire reçoit 90 demandes différentes, je ne vois pas comment il pourra les traiter toutes. Donc, il faut que, là aussi, il y ait un minimum de discipline. Il y a parfois des demandes qui parviennent directement de la part des taxis au prestataire et d'autres qui transitent par la Direction de l'Expansion Economique. Donc il a fallu que je fasse un rappel à l'ordre, pas plus tard qu'il y a deux semaines, pour demander que toutes les demandes transitent par la Direction de l'Expansion Economique puisque, comme nous le rappelons, c'est l'Etat qui paie et donc c'est logique que ce soit l'Etat qui décide si oui ou non telle ou telle requête a du sens.

Nous avons demandé en revanche, parce qu'il n'y a rien de mieux pour un prestataire que d'avoir ce qu'on appelle en anglais des *quick wins*. Donc nous lui avons demandé : « qu'est-ce que c'est qui est facile à mettre en œuvre et qui est rapide ? » Il y a des choses qui sont peut-être plus compliquées à mettre en œuvre mais il y en a qui sont sans doute relativement simples. Il s'est engagé pour la fin de l'année de mettre en œuvre une demi-douzaine de mesures qui avaient été demandées et qui sont relativement simples et rapides à concrétiser.

Tout ce que je peux vous dire c'est qu'il y a des disfonctionnements qui ont été constatés, un grand nombre d'entre eux ont été corrigés. On entend dire aujourd'hui, effectivement, que le système de l'ancien prestataire est magnifique, on entendait il y a un an que sa centrale était catastrophique... Aujourd'hui on a une centrale – parce que qu'on ne parle jamais des trains qui arrivent à l'heure, alors parlons-en – qui reçoit plutôt un *satisfecit* assez général, les gens sont installés à Monaco, connaissent Monaco, peuvent donner des renseignements que l'ancienne centrale ne pouvait pas donner. En revanche, il y a, effectivement, encore au niveau du système lui-même des améliorations à fournir.

Concernant les tarifs, il y a déjà eu des rappels qui ont été faits, moi je suis disposé à réécrire ou mentionner la S.B.M. en évoquant la société dans laquelle nous sommes actionnaires à hauteur d'un peu plus de 60 % mais il y a également d'autres hôtels en Principauté auxquels nous avons écrit et nous réécrivons pour que l'information soit la plus

transparente possible vis-à-vis des usagers, des taxis ou des VTC parce que vous avez tout à fait raison de le souligner, il faut là aussi dissiper les malentendus. Si certaines pratiques ont pu avoir cours par le passé ou qu'une surfacturation intervient ou est intervenue par rapport au prix réel de la course et là, on ne peut pas en vouloir ni aux taxis ni aux VTC qui subissent plutôt la situation qu'autre chose, il faut faire un rappel à l'ordre et je le referai bien volontiers auprès des établissements hôteliers concernés.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Je vous en prie, Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, merci déjà pour votre réponse. Je voulais, effectivement, apporter quelques petites remarques, vous avez commencé votre intervention en disant que c'est comme si je vous accusais de n'avoir rien fait et vous terminez votre réponse en disant que beaucoup de choses doivent être améliorées et je suis bien d'accord là-dessus, vous voyez, nous disons la même chose, différemment certainement. Il y a quand même un élément important et je crois qu'il faut que l'on soit clair, tous autour de la table, c'est qu'il y a plusieurs intervenants, plusieurs rôles. Le Gouvernement n'est pas le seul acteur puisqu'il y a un tiers qui va développer une solution technique, cette dernière étant découpée en une application informatique et une centrale de réservation téléphonique. Donc ce sont vraiment des choses complètement différentes. Autant avec l'ancien système, c'était la centrale téléphonique qui était en cause parce que les téléacteurs ne connaissaient pas Monaco alors qu'aujourd'hui, la centrale a un bon écho.

Je suis tout à fait d'accord avec vous sur la demande de discipline. Et je suis encore une fois tout à fait en phase avec vous, vous devez agir, non pas uniquement dans votre rôle de puissance publique ou de payeur de la prestation technique, mais aussi pour organiser les rôles. Je pense que vous avez des acteurs en face de vous, par le Bureau des taxis, qui sont prêts à faire avancer les choses avec vous. Ils attendent cela de vous.

Je vous remercie.

M. Jean CASTELLINI.- Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Merci de le souligner,

mais il y avait un aspect de votre intervention sur lequel j'ai omis de répondre qui concerne les éventuelles sanctions et là encore, en association avec les représentants du Bureau, nous allons prochainement convoquer des adhérents qui ne jouent pas le jeu. On sait qu'aujourd'hui il y en a qui font beaucoup de courses et d'autres qui en font beaucoup moins. Alors, l'analyse que nous sommes en train de réaliser, il faut qu'elle soit objective. Dans certains cas de figure, on peut comprendre, je crois qu'il y avait des personnes qui étaient en maladie, ou il pouvait y avoir des personnes qui ne pouvaient pas assumer sur un laps de temps donné, un certain nombre de courses, donc on va prendre tout cela en compte. Mais comme malheureusement dans toutes les professions c'est un peu la règle des 80/20 ou du 90/10 qui s'applique alors que beaucoup de professionnels et je tiens à saluer leur engagement, jouent le jeu, travaillent, rendent un service de qualité alors que certains ne jouent pas le jeu et ce sont ceux-là que nous allons convoquer prochainement en suivant, bien évidemment, les règles et les procédures en vigueur, et sanctionner si cela s'avère nécessaire.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur BOISSON.

M. Claude Boisson.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, depuis le dernier échange que nous avons eu à 1 heure 20 du matin, vous avez été particulièrement à l'écoute...

M. le Président.- ... En séance privée ?

M. Claude Boisson.- ... Non c'était une Séance Publique du Budget Rectificatif...

Monsieur le Conseiller, vous vous appuyez sur un fait évident, vous appuyez sur le fait qu'il y a des mécontentements et justement nous avons reçu des représentants des taxis comme vous et nous avons essayé de comprendre où est le fond de ce dysfonctionnement et il est vrai que le problème fondamental c'est lorsque des personnes demandent un taxi et qu'ils ne l'obtiennent pas ! Pourquoi ? Parce que le chauffeur de taxi, par rapport au système, a la possibilité de ne pas valider l'appel... C'est aberrant ! Imaginons lorsqu'on sort à l'aéroport de Roissy ou d'Orly on ne choisit pas sa voiture, son taxi on prend la première qu'il y a et le chauffeur ne choisit pas la

course il vous emmène là où vous demandez.

Tout simplement il faudra peut-être que cette validation – et ils sont d'accord – ne soit plus possible. Ils prennent la course qui arrive.

Ce qui est intéressant et vous disiez qu'on ne va pas énumérer les mesures, pourtant je pense que c'est intéressant pour le public qu'il sache que les représentants des taxis – on verra si cela va se faire – sont d'accord pour un certain nombre d'éléments. Ce problème de validation de course, qui n'est pas normal, 250 courses par mois imposées, je crois que vous allez dans ce sens-là ; vous l'avez dit, le problème des sanctions à la fois que vous les preniez et que lorsqu'ils viennent non pas dénoncer mais « montrer » le mauvais esprit d'un collègue, que vous suiviez ; ils souhaitent le remplacement de la tablette par un matériel plus adapté, vous verrez plus tard ; l'astreinte des week-ends cela est important aussi qu'on puisse avoir des taxis qui gèrent cela ; le forfait, vous l'avez souligné, ils sont d'accord pour que le forfait aéroport soit indiqué, ils parlent de 90 € ; ils sont même d'accord pour qu'il y ait à nouveau un compteur dans la voiture, il existe mais il ne fonctionne plus... Ils sont même d'accord, disent-ils pour une charte qualité.

Donc, je crois, Monsieur le Conseiller, qu'au-delà de nos échanges on va dans le bon sens. Les représentants sont favorables, le Président avec lequel nous travaillons dans ces commissions est vraiment à leur écoute et nous, nous avons simplement voulu être une courroie de transmission, nous savons que vous avez pris le sujet vraiment en main, que vous le suivez et maintenant nous sommes confiants et je suis sûr qu'au prochain Budget Primitif nous n'aurons que de bonnes nouvelles.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOISSON.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 9 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

(Adopté).

Ceci clôt la Section des Interventions Publiques.

Monsieur le Secrétaire Général nous passons aux Comptes Spéciaux du Trésor.

M. le Secrétaire Général.-

80 - COMPTES D'OPERATIONS MONETAIRES

DEPENSES

RECETTES

2.150.000

4.400.000

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 80 est adopté.

*(Adopté).***M. le Secrétaire Général.-**

81 - COMPTES DE COMMERCE

DEPENSES

RECETTES

22.067.000

11.934.000

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 81 est adopté.

*(Adopté).***M. le Secrétaire Général.-**

82 - COMPTES DE PRODUITS REGULIEREMENT AFFECTES

DEPENSES

RECETTES

30.170.000

28.117.000

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 82 est adopté.

*(Adopté).***M. le Secrétaire Général.-**

83 - COMPTES D'AVANCES

DEPENSES

RECETTES

5.236.000

5.179.000

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 83 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

84 - COMPTES DE DEPENSES SUR FRAIS AVANCES DE L'ÉTAT

DEPENSES

RECETTES

4.050.500

6.560.500

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 84 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

85 - COMPTES DE PRETS

DEPENSES

RECETTES

3.640.000

1.475.600

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 85 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

TOTAL GÉNÉRAL DES COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR

DEPENSES

RECETTES

67.313.500

57.666.100

M. le Président.- Merci. Je mets cet état général aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre est adopté.

(Adopté).

Merci, mes chers collègues ceci clôture l'étude du Budget Primitif 2015, après ces trois soirées. Je vous rappelle que nous nous retrouvons demain à 18 heures pour les explications de vote en présence, bien entendu, du Gouvernement.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers du Gouvernement ainsi que Monsieur COLLE et Madame ROSABRUNETTO, chers collègues et chers téléspectateurs courageux devant votre poste de télévision, je vous remercie.

La séance est levée et je vous dis à demain.

(La séance est levée à 23 heures 40).

IMPRIMERIE
MULTIPRINT - MONACO +377 97 98 40 00

